

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Rapport d'activité 2015

1. LE MANDAT DU MINISTERE, DE LA DIPLOMATIE TRADITIONNELLE JUSQU'AU SERVICE PUBLIC.	6
Attributions relevant des compétences du Ministre des Affaires étrangères et européennes	6
Attributions relevant des compétences du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	6
Attributions relevant des compétences du Ministre de la Défense	7
Attributions relevant des compétences du Ministre l'Immigration et de l'Asile	7
Mission Statement	7
1.1. Gestion de crises à l'étranger	8
1.2. Assistance consulaire	8
1.3. Soutien au Gouvernement, aux Ministères et au Palais grand-ducal	10
1.4. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg	11
1.5. Gestion des distinctions honorifiques pour ressortissants luxembourgeois et étrangers, ainsi que pour le Corps diplomatique.	13
1.6. Délivrance de passeports et visas, légalisations – BPVL	13
Passeports :	13
Visas :	15
Légalisations :	17
Réunions avec les communes:	18
Laisser-passer :	19
La présidence du Conseil de l'Union européenne :	19
Activités juridiques de la Direction des affaires juridiques et culturelles	21
2. LA DIPLOMATIE AU SERVICE DU PAYS	25
2.1. Interaction avec le Parlement	25
2.2. Soutien à la promotion économique et financière du Luxembourg	27
Amérique latine	27
Amérique du Nord	28
2.3. Coopération culturelle	28
La promotion culturelle à l'étranger	28
Coopération avec institutions culturelles	29
3. LA POLITIQUE ET LES DOMAINES D'ACTION, LE LUXEMBOURG DANS LE CADRE BILATERAL	30
3.1. Europe	30
Relation avec les pays voisins	30
Relations avec les Etats membres de l'Union européenne	33
Relations avec les pays non-membres de l'Union européenne et le voisinage	36
Les relations avec la Russie	39
3.2. Amériques	40
Amériques du Nord	40

Amérique latine	40
3.3. Asie	41
ASEM – Asia Europe Meeting	42
3.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord	42
Palestine	42
Israël	43
Égypte	44
Jordanie	44
Syrie	45
Liban	45
Irak – Région autonome du Kurdistan irakien	45
Emirats arabes uni	46
Qatar	47
Iran	48
Activités multilatérales – Moyen-Orient et Afrique du Nord	48
3.5. Afrique sub-saharienne	50
4. LE LUXEMBOURG DANS L’UNION EUROPEENNE	50
4.1. Participation à des missions civiles dans le cadre de la PSDC de l’Union européenne	50
4.2. Processus d’élargissement	51
4.3. Politique commerciale	53
4.4. Transposition de directives européennes	54
4.5. Bilan d’application de la législation européenne relative au marché intérieur	55
4.6. Les affaires du Luxembourg devant la Cour de justice de l’Union européenne	56
4.7. Présidence luxembourgeoise du Conseil européen	56
4.8. Le Luxembourg – Capitale européenne	58
5. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES	60
5.1. L’Union BENELUX	60
5.2. Organisation des Nations Unies et droits de l’Homme	62
Désarmement et non-prolifération	63
Armes conventionnelles	63
Nucléaire	64
Désarmement et non-prolifération dans le domaine des armes de destruction massive et de leurs vecteurs	64
5.3. OTAN	66
Visite officielle du secrétaire général de l’Otan	66
Conseils ministériels à l’OTAN	66
Participation à des missions militaires de l’OTAN	67

Participation à des exercices	67
AWACS	68
NSPA	68
5.4. OSCE	68
5.5. Conseil de l'Europe	69
5.6. Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)	69
6. PROMOTION DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG – VERS UNE NOUVELLE IMAGE DE MARQUE	70
7. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE	71
7.1. 2015 - L'année européenne pour le développement (AED)	71
Le Grand public	72
La Jeunesse	72
Les professionnels/le public averti	72
La cérémonie de clôture	73
7.2. La Présidence du Conseil de l'Union européenne	73
Le Conseil développement et les grandes conférences internationales	73
La cohérence des politiques pour le développement	74
Post Cotonou, plan d'action genre et action humanitaire	74
7.3. La coopération bilatérale	74
7.4. Nouveaux Programmes indicatifs de Coopération (PIC)	75
7.5. Coopération avec les ONG	75
7.6. L'action humanitaire	76
Emergency.lu	76
7.7. Microfinance et secteur privé	77
7.8. Assises de la Coopération	77
7.9. Réunions et déplacement du Ministre de la Coopération et de l'action humanitaire en 2015	77
8. LA DEFENSE	79
8.1. Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne	79
8.2. Autres sujets Défense	80
8.3. Missions et opérations de l'UE	81
8.4. Contributions financières	82

9.	IMMIGRATION ET ASILE AU LUXEMBOURG	83
9.1.	Immigration	83
	Evolution en matière de libre circulation des personnes et d'immigration	83
	Documents saisis/délivrés en 2015 dans le cadre de la libre circulation de personnes	84
	Documents délivrés en 2015 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers	86
	Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides	89
9.2.	Asile	90
	Evolution des chiffres clé en matière d'asile	90
	Evolution législatives	91
	Programme de réinstallation et solidarité européenne	92
	Traitement des demandes	93
	Aperçu des demandes de protection internationale 2015	93
	Décisions prises en 2015	95
	Transferts en application du règlement Dublin III en 2015	102
9.3.	Retours	103
	Evolution des chiffres-clés en matière de retours	103
	Autres évolutions en matière de retours	104
	Empêchement à l'éloignement	106
	Aperçu des retours en 2015	106
9.4.	Centre de rétention	107
	Evolution des chiffres-clés en matière de rétention	107
	Autres évolutions	108
	Aperçu des chiffres-clé en matière de rétention	108
9.5.	Présidence du Conseil de l'Union européenne	110
10.	LES MOYENS	112
10.1.	Organisation du MAE	112
10.2.	Situation financière	117
	Le budget	117
	Les recettes consulaires	118
11.	ANNEXE	120
11.1.	Evénements marquants impliquant la Direction du Protocole et de la Chancellerie en 2015	120

1. Le mandat du ministère, de la diplomatie traditionnelle jusqu'au service public.

Avec la mise en place du gouvernement issu des élections du 20 octobre 2013, la mission du Ministère des Affaires étrangères et européennes a été confirmée dans la constellation antérieure, tout en renforçant l'aspect européen qui a été ajouté à la dénomination, ceci pour souligner à la fois l'importance que le Luxembourg attache à l'Europe, mais aussi que ces attributions relèvent du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Ce rôle est tout particulièrement assuré par le biais du Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) qui, en ces temps de préparation de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, existe en deux formats, celui plus traditionnel qui est présidé par le Directeur des Relations économiques internationales et européennes et celui qui est présidé par le Secrétaire général dans la formation « présidence ». Ce dernier invite tous les chefs d'administrations afin de discuter des détails de l'organisation de la Présidence. Une dernière réunion a eu lieu en début d'année 2015 avant que le Luxembourg n'ait assumé la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

Sinon, le mandat du Ministère est défini par l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 2013 portant constitution des Ministère :

Attributions relevant des compétences du Ministre des Affaires étrangères et européennes

1. Relations internationales – Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales – Politique étrangère et de sécurité – Opérations pour le maintien de la paix – Relations culturelles internationales – Organisations et conférences internationales – Traités et accords internationaux – Administration et coordination générale du Ministère – Service diplomatique et consulaire: passeports, visas et légalisations – Protocole du Gouvernement.
2. Politique européenne – Coordination de la politique européenne entre les départements ministériels – Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE).
3. Relations économiques internationales - Organisations économiques multilatérales – Politique commerciale internationale - Promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger.
4. Siège des institutions et d'organismes européens – Politique du siège – Comité de Coordination pour l'Installation d'Institutions et d'Organismes européens.

Attributions relevant des compétences du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Politique de Coopération au développement et d'Action humanitaire - Gestion des mandataires des projets et programmes bilatéraux - Relations avec les organisations non gouvernementales - Relations avec les organisations multilatérales de développement et d'action humanitaire – Comité interministériel pour la coopération au développement.

Attributions relevant des compétences du Ministre de la Défense

Armée: Défense du territoire national – Assistance en cas de catastrophes - Participation à la défense commune dans le cadre d'organisations internationales – Participation à des opérations de gestion des crises et à des missions d'aide humanitaire – Reconversion des soldats volontaires - Juridictions militaires – Ordres militaires – Anciens combattants – Relations avec les instances militaires alliées et partenaires – Sports militaires.

Attributions relevant des compétences du Ministre l'Immigration et de l'Asile

Politique nationale, européenne et internationale en matière d'immigration et d'asile – Libre circulation des personnes et immigration: Entrée et séjour des étrangers – Protection internationale et protection temporaire – Retour de personnes en situation irrégulière – Centre de Rétention – Octroi du statut d'apatride - Titre de voyage pour étrangers – Relations avec les organisations internationales et non gouvernementales.

Le Ministère est composé d'un Secrétariat général et de huit directions. Certaines de ces attributions vont au-delà de domaines qui sont traditionnellement associés à la diplomatie et aux affaires extérieures, alors que d'autres domaines sont partagés avec d'autres départements. Le Ministère opère sous l'autorité de trois Ministres et d'une secrétaire d'Etat.

* * *

Notons toutefois aussi que le Ministère a entamé un **exercice d'auto-évaluation (CAF)** au cours de l'année qui lui a permis d'adresser certains aspects de son fonctionnement et a ainsi pu progresser sur l'organisation du Ministère. Ainsi, le Ministère a s'est d'abord doté d'un nouveau « *mission statement* » qui se lit comme suit:

Mission Statement

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) définit et met en œuvre la politique étrangère et européenne du Luxembourg. Il coordonne l'action extérieure du gouvernement luxembourgeois. Le MAEE s'efforce de promouvoir une approche cohérente en matière de diplomatie, de défense, de développement et d'immigration et appuie les intérêts luxembourgeois à l'étranger.

Membre fondateur de la plupart des grandes institutions internationales, dont l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies, le Luxembourg est un fervent défenseur de l'intégration européenne et du multilatéralisme. La diplomatie luxembourgeoise défend les valeurs de liberté, de paix et de sécurité, de démocratie et de droits de l'homme, de bonne gouvernance et d'état de droit, de solidarité et de développement durable, dans un souci constant de préserver et de renforcer le cadre du droit international dans lequel évoluent les relations internationales.

A cet effet, le MAEE et son réseau diplomatique œuvrent dans un esprit de rassemblement et de partenariat, en vue de promouvoir la stabilité et la prospérité. La diplomatie luxembourgeoise est au service des Luxembourgeois, des institutions de l'Etat, du secteur privé et de la société civile pour promouvoir et défendre

à l'étranger l'ensemble des intérêts luxembourgeois dans les domaines politique, économique et commercial, culturel et consulaire.

La diplomatie luxembourgeoise se caractérise par son dynamisme, sa fiabilité et son professionnalisme.

Dans le même contexte du CAF et tenant compte du fait que l'organisation interne du Ministère ne correspondait plus à sa base légale, un nouveau Règlement grand-ducal a été élaboré qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Le Ministère sera composé d'un Secrétariat général (SG) et de huit directions. Le Secrétariat général sera doté d'un service juridique et d'une cellule de communication. Les Directions 1 et 2, (affaires politiques, respectivement affaires européennes et relations économiques internationales) mettront en œuvre le "desk unique", ce qui permettra de développer une plus grande cohérence dans les relations bilatérales. La Direction du Protocole, qui restera en charge du protocole pour tout le gouvernement, cède les affaires consulaires à la 6^e direction qui assumera ces tâches à côté de celles du Bureau des passeports, des visas et des légalisations, ainsi que les relations culturelles. La cellule de crise sera également incorporée dans cette direction. La direction des finances se chargera dorénavant aussi des ressources humaines qui regroupera toutes les fonctions y afférentes qui étaient auparavant dispersées dans différentes directions.

1.1. Gestion de crises à l'étranger

Deux situations de crise à l'étranger ont requis l'intervention de la Direction du Protocole et de la Chancellerie et de ses partenaires en 2015, à savoir le tremblement de terre qui a ravagé le Népal le 25 avril 2015 et où une assistance consulaire a été apportée à onze ressortissants luxembourgeois, ainsi que l'attentat terroriste perpétré le 26 juin 2015 contre un hôtel à Sousse, en Tunisie, où il s'est agi de s'occuper de quatorze ressortissants luxembourgeois.

1.2. Assistance consulaire

Avis de voyages, conseils et renseignements aux voyageurs, assistance aux Luxembourgeois en difficultés, voire en détresse à l'étranger, transmission de dossiers ou encore collecte et transmission d'objets trouvés, telles sont les tâches qui ont été traitées au quotidien au niveau de l'assistance consulaire par la Direction du Protocole et de la Chancellerie.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes a ainsi publié des avis de voyages pour des pays touchés par des crises politiques ou des attaques terroristes tels que la Tunisie, le Burkina Faso, la Turquie et la Belgique. Le Ministère a également émis un avis de vigilance concernant la sécurité des Luxembourgeois à l'étranger. Les ressortissants luxembourgeois ont été informés sur la situation actuelle dans ces pays et ont pu trouver sur le site internet du Ministère des informations utiles, comme les lieux à éviter, les contacts des ambassades et/ou consulats luxembourgeois, ou belges en cas de non représentation du Luxembourg dans les pays concernés.

En ce qui concerne les autres pays du monde, des avis de voyages ont pu être consultés sur les sites internet d'autres Ministères des Affaires étrangères (*Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Royaume-Uni*) via des hyperliens accessibles sur la page web du MAEE.

Tout au long de l'année 2015, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a également mis un point d'honneur à apporter conseil et assistance consulaire aux entreprises, ONG et ressortissants luxembourgeois,

résidant de façon permanente ou effectuant un séjour à l'étranger (étudiants, stagiaires, touristes, etc....) et qui l'ont contactée pour avoir un soutien consulaire avant ou pendant un déplacement à l'étranger.

Comme par le passé, la Direction s'est également occupée de ressortissants luxembourgeois incarcérés à l'étranger en suivant l'évolution de leur dossier judiciaire et de leur situation personnelle et en demeurant en contact régulier avec le personnel consulaire, souvent belge, sur place, mais aussi avec les familles et proches des personnes concernées.

Par ailleurs, la Direction du Protocole et de la Chancellerie, en liaison étroite avec les proches et/ou le Ministère de la Famille, est intervenue treize fois pour prêter assistance à des ressortissants luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. La Direction a également prêté son concours aux familles de onze Luxembourgeois décédés à l'étranger afin d'assurer le rapatriement des dépouilles mortelles. Dans chaque affaire consulaire, la Direction a pu compter sur le soutien des missions luxembourgeoises de même que sur celui des ambassades/consulats belges ou autres dans les cas de non-représentation du Grand-Duché dans le pays concerné.

Tout au long de l'année 2015, le Ministère a traité des demandes diverses en matière consulaire, a assuré le suivi de dossiers judiciaires et s'est chargé de la collecte et de l'envoi d'objets volés ou perdus à l'étranger. Ainsi, la Direction a reçu 300 demandes de renseignements émanant de particuliers ou d'autorités étrangères. Les objets de ces demandes sont de nature très variée : demande de statistiques au sujet de ressortissants de certains pays résidant au Luxembourg ; demande, respectivement, délivrance de spécimens de documents nationaux (carte d'identité, permis de conduire, certificat d'immatriculation, etc...) ; demandes de renseignements sur les caisses de pension, législation spécifiques, nature politique du Luxembourg, différents corps de métier.

Dans le domaine des affaires judiciaires, la Chancellerie a veillé à la transmission de 144 nouveaux dossiers (commission rogatoires internationales, demandes d'entraide judiciaire) aux autorités et institutions concernées et elle a assuré le suivi de la transmission de nombreux documents ayant trait à des dossiers ouverts les années antérieures.

Enfin, la Direction du Protocole et de la Chancellerie s'est aussi chargée de la collecte et de l'envoi au Service national des objets trouvés de 229 objets, perdus ou volés à l'étranger et appartenant à des ressortissants ou résidents luxembourgeois ainsi que de la transmission aux ambassades respectives de 68 objets trouvés appartenant à des non-résidents.

Parmi les nombreux groupes de travail que la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne a présidés pendant le second trimestre de l'année 2015, la Direction du Protocole et de la Chancellerie du MAEE a eu l'honneur de présider le groupe de travail « COCON » consacré à la coopération consulaire. Quatre réunions ont été organisées au Conseil de l'Union européenne pour discuter de divers thèmes ayant trait à l'assistance consulaire dont voici les trois sujets principaux :

- Un débat animé au groupe COCON sur les pratiques courantes des Etats membres en matière de délivrance de titres de voyage provisoires (TVP ou ETD en anglais) conformément à la décision 96/409/PESC. Ce débat avait pour objectif de rassembler bon nombre d'informations et d'alimenter ainsi une future étude d'impact de la Commission européenne dans la perspective d'une possible initiative législative.*
- Dans le cadre de l'adoption récente de la Directive (UE) 2015/637 concernant la protection consulaire des citoyens européens non représentés dans des pays tiers (mise en vigueur dans trois ans), la Présidence*

luxembourgeoise a souhaité savoir si les Etats membres seraient disposés à étendre, lors de la transposition de la directive concernée en loi nationale, les mêmes règles aux situations de protection consulaire survenant dans les pays membres de l'Union européenne. La base légale de la Directive (UE) 2015/637 n'impose des obligations que dans le cas d'assistance consulaire ayant lieu dans les pays tiers et non pas dans les Etats membres de l'Union européenne. Il a été constaté que le titre de voyage provisoire européen (TVP ou ETD en anglais) constitue, de loin, la forme d'assistance la plus répandue au bénéfice des citoyens européens non représentés dans les pays tiers. Il a par ailleurs été confirmé que la délivrance de titres de voyage provisoires européens se pratique également sur le territoire de l'Union.

- *Alors qu'il est entendu que la coopération consulaire locale tâche de résoudre au mieux les divers problèmes sur le terrain, la Présidence luxembourgeoise a souhaité inviter les Etats membres à discuter de certains aspects pratiques de cette coopération ainsi que des problèmes qui concernent directement les citoyens européens.*

Depuis de nombreuses années, la présidence tournante du groupe de travail « COCON » poursuit de manière régulières des dialogues consulaires avec le Canada et les Etats-Unis d'Amérique sur des thèmes consulaires soumis et approuvés au préalable au groupe de travail. Tel a également été le cas sous Présidence luxembourgeoise.

Pour conclure la présidence luxembourgeoise du groupe de travail « COCON », un séminaire a été organisé à la Maison du Luxembourg avec pour sujet "Les télécommunications modernes et présentation du système de télécommunication par satellite mobile « emergency .lu »", qui a suscité un grand intérêt de la part des collègues européens.

1.3. Soutien au Gouvernement, aux Ministères et au Palais grand-ducal

La Direction du Protocole assure le service protocolaire pour le Gouvernement. Régulièrement, de nombreux dignitaires étrangers se rendent au Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion de visites bilatérales, de conférences internationales ou de séminaires. La Direction du Protocole se charge de l'organisation logistique et protocolaire de ces événements, notamment lorsqu'ils impliquent des visites de ces personnalités auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur le Premier Ministre, de Monsieur le Vice-Premier Ministre, de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et des autres Ministres faisant partie du Ministère des Affaires étrangères, mais aussi auprès des autres membres du Gouvernement.

En se chargeant des questions logistiques et protocolaires des visites et événements importants, la Direction du Protocole contribue à créer un cadre au bon développement des relations diplomatiques et économiques entre pays et participe activement à la projection d'une bonne image de marque du Luxembourg à l'étranger.

Ainsi, en 2015, la Direction du Protocole a organisé voire encadré cinq visites officielles et soixante-seize visites de travail, de même que trois visites de courtoisie. On notera qu'en amont de sa Présidence du Conseil de l'Union européenne tout comme au second semestre, le Luxembourg a accueilli de très nombreuses personnalités de haut niveau, du chef d'Etat aux chefs de gouvernement en passant par un nombre élevé de ministres des Affaires étrangères, sans oublier les commissaires européens, chefs d'agences et d'organisations internationales, pour n'en citer que quelques-uns. A noter que la Direction du Protocole travaille également en proche collaboration avec les services compétents de la Chambre des Députés pour les visites et événements impliquant le Parlement.

La Direction du Protocole étant également en charge des aspects logistiques de réunions et évènements internationaux organisés au Grand-Duché par le Gouvernement luxembourgeois, elle a encadré en 2015 huit réunions et conférences, auxquelles se sont ajoutés, Présidence du Conseil de l'Union européenne oblige, plusieurs évènements Présidence pour lesquels l'équipe du Protocole a apporté son soutien à ses collègues du Groupe Protocole et Organisation (GPO).

Comme par le passé, la Direction du Protocole a apporté son soutien à la Cour grand-ducale, en collaborant notamment à la préparation et à l'organisation de visites officielles, telle que la visite officielle effectuée par Son Altesse Royale le Grand-Duc en République de Cabo Verde, du 10 au 12 mars 2015, ou encore celles effectuées par Son Excellence le Président de la République française en mars 2015 et par Son Excellence le Premier ministre du Japon en décembre de la même année.

Au niveau des cérémonies dont la Direction du Protocole a la charge, les festivités de la Fête nationale occupent une place toute particulière puisqu'elles permettent de réunir les membres du corps diplomatique accrédité au Grand-Duché de Luxembourg dans une ambiance tant solennelle que festive. Parmi les invités officiels de la journée figuraient, outre les ambassadeurs et chargés d'affaires a.i. des ambassades accréditées au Luxembourg, les hauts représentants des institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg. En 2015 comme l'année précédente, ils étaient nombreux à ne pas vouloir manquer la cérémonie civile qui cette année s'est déroulée à la Philharmonie. De même, les invités ont pour la plupart assisté à la prise d'armes suivie du traditionnel défilé militaire tandis que leurs conjoints ont pu profiter du programme culturel organisé à leur intention. Rendez-vous incontournable de la Fête nationale, le déjeuner offert par le Ministre des Affaires étrangères et européennes a accueilli 251 invités dans le cadre élégant du Grand Théâtre de la ville de Luxembourg.

Enfin, comme tous les ans, la Direction du Protocole a également participé à l'organisation et au déroulement de la cérémonie de la Commémoration nationale, le 10 octobre 2015. Les ambassadeurs résidents ont ainsi pu prendre part au service religieux en la cathédrale de Luxembourg ainsi qu'aux cérémonies au Monument national de la Solidarité, au Monument du Souvenir et à la Croix de Hinzert.

En 2015, le Protocole a donc organisé ou contribué à organiser quelque 103 visites et évènements à Luxembourg (voir en annexe le relevé des évènements marquants en 2015).

1.4. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg

Un total de 175 missions diplomatiques ou délégations sont accréditées auprès du Luxembourg, sous forme soit d'une Ambassade résidente à Luxembourg, soit d'une mission diplomatique ou délégation non résidente basée surtout à Bruxelles, Paris, Londres, La Haye ou ailleurs. Parmi celles-ci, 21 pays disposent d'une Ambassade résidente établie à Luxembourg.

Il y a lieu de mentionner la fermeture début 2015 de l'Ambassade du Royaume de Suède au Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence à Bruxelles, la couverture du Grand-Duché étant depuis assurée par Stockholm, la fermeture de l'Ambassade de la République d'Equateur au Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence à Bruxelles, la couverture du Grand-Duché étant assurée depuis avril 2015 à partir de la mission équatorienne à Berlin, l'ouverture de l'Ambassade de Turkménistan au Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence à Bruxelles en avril 2015 ainsi que la fermeture de l'Ambassade de la République de Finlande au Grand-Duché de Luxembourg (résident) le 1^{er} septembre 2015, la couverture du Grand-Duché étant depuis assurée par l'Ambassade de la République de Finlande à Bruxelles.

Assurant l'administration du corps diplomatique étranger résident, la Direction du Protocole et de la chancellerie est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique en établissant, en 2015, 93 cartes diplomatiques et 50 cartes de légitimation, ce qui fait un total de 143 cartes. A noter que ces chiffres ne comprennent pas les prolongations.

En 2015, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a par ailleurs délivré 2.370 titres de légitimation aux agents des Institutions européennes et des Organisations internationales respectivement à leurs membres de famille.

Au niveau du projet de nouvelles cartes diplomatiques et de légitimation, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a pu finaliser le texte du règlement grand-ducal reprenant les modèles des cartes. Ayant également terminé l'équipement des institutions, la Direction du Protocole et de la chancellerie prévoit le lancement des nouvelles cartes pour avril 2016.

En 2015, en matière de gestion administrative, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a été saisie pour 3.449 demandes d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée émanant des ambassades (usage officiel et usage personnel des diplomates) et des personnes à statut diplomatique des institutions européennes et organismes internationaux ont été traitées par la Direction du Protocole et de la Chancellerie. La Direction a en outre émis 98 immatriculations sous plaques CD.

Parmi les tâches incombant à la direction du Protocole figure également la gestion du corps consulaire du Luxembourg à l'étranger, celle du corps consulaire étranger au Luxembourg, ainsi que la gestion des conseillers du commerce extérieur du Luxembourg à l'étranger.

En ce qui concerne le corps consulaire du Luxembourg à l'étranger, on compte actuellement un réseau de 154 Consuls honoraires (deux de plus par rapport à 2014), parmi lesquels figurent 9 Consuls généraux honoraires. Ce réseau est renforcé par six Consuls généraux de carrière (Bruxelles, Shanghai, New York, San Francisco, Strasbourg et Genève), ainsi que par les sections consulaires de nos ambassades.

Quant au corps consulaire étranger au Luxembourg, celui-ci comporte :

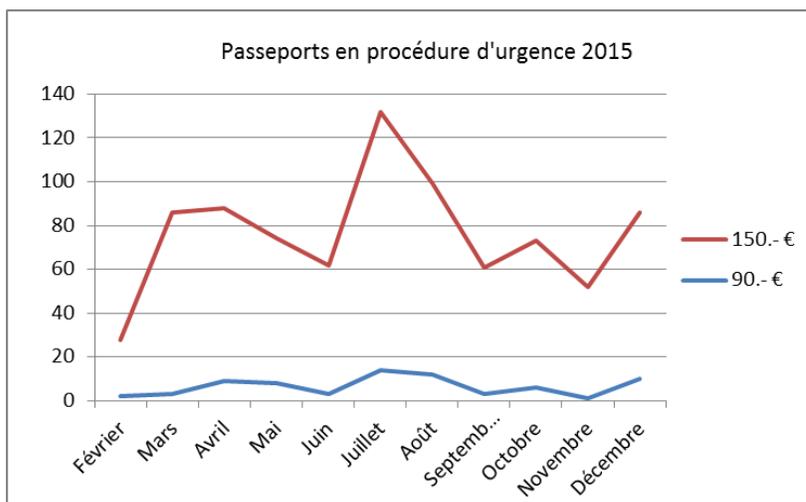
- 1 Consul général de carrière (Portugal)
- 2 Ambassadeurs exerçant aussi la tâche de consul général (Belgique et Royaume-Uni)
- 1 Consul de carrière (États-Unis)
- 12 Consuls généraux honoraires (Danemark, Djibouti, Guinée, Hongrie, Inde, Islande, Népal, Norvège, Philippines, Suède, Thaïlande)
- 59 Consuls honoraires
- 5 Consuls de carrière accrédités au Luxembourg avec résidence à Bruxelles.

Afin de mieux promouvoir ses activités commerciales à l'étranger, le Luxembourg peut également avoir recours à un réseau de 20 Conseillers du commerce extérieur représentés dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Chine, E.A.U., Etats Unis d'Amérique, France, Indonésie, Italie, Koweït, Laos, Liban, Singapour, Suisse, Taiwan et Vietnam.

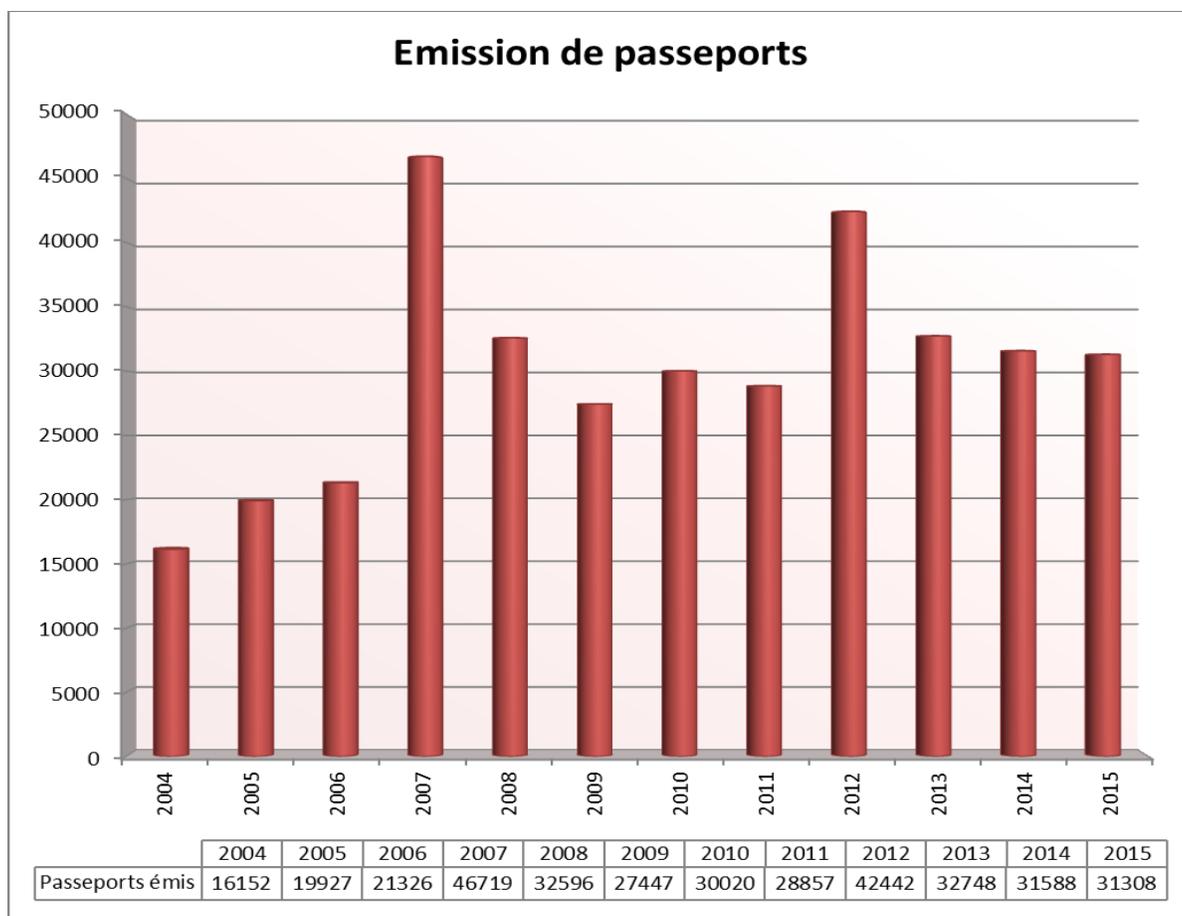
Ce ne fut cependant pas seulement un nouveau modèle de passeport qui fit son apparence, mais également un nouvel équipement technique tant au niveau du matériel physique que des logiciels.

Ainsi, l'ancienne machine à personnalisation du type Maurer 7000 a été remplacée par deux machines nettement plus petites du type IXLA XP24. Un phénomène corollaire de ce changement d'équipement est que la pièce dans laquelle se fait la personnalisation des passeports et qui devait être refroidie pour le bon fonctionnement de l'ancienne machine de fabrication allemande, doit maintenant être réchauffée, les nouvelles machines étant de fabrication italienne et assez allergiques aux températures basses.

En parallèle, le BPVL a mis en place un deuxième site de production qui permettrait de continuer la personnalisation de passeports, bien qu'à un rythme moins élevé, au cas où les locaux du BPVL seraient temporairement inutilisables, p.ex. en cas d'incendie.



L'introduction du nouveau passeport est allée de pair avec l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement grand-ducal régissant la matière. La plus grande innovation de ce règlement était l'introduction d'une procédure d'urgence pour l'émission des passeports. Cette procédure d'urgence, liée au paiement d'une surtaxe, aura permis de diminuer sensiblement le nombre des demandes urgentes. Ainsi, le pourcentage des demandes urgentes a diminué de 4.37 % en 2013 à 2.69 % en 2015. Au total le BPVL a émis 841 passeports en procédure d'urgence en 2015, ce qui fait en moyenne 3.31 urgences par jour ouvrable.

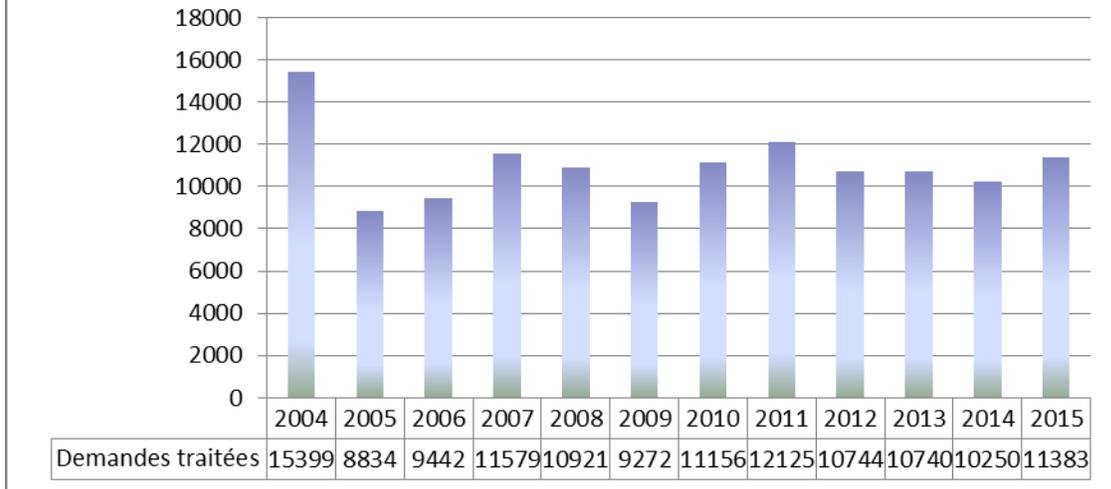


Remarque : le pic de 2007 est dû à la crise des cartes d'identité non valables pour les voyages – ce pic se répète en 2012 à l'expiration des passeports émis en 2007.

Visas :

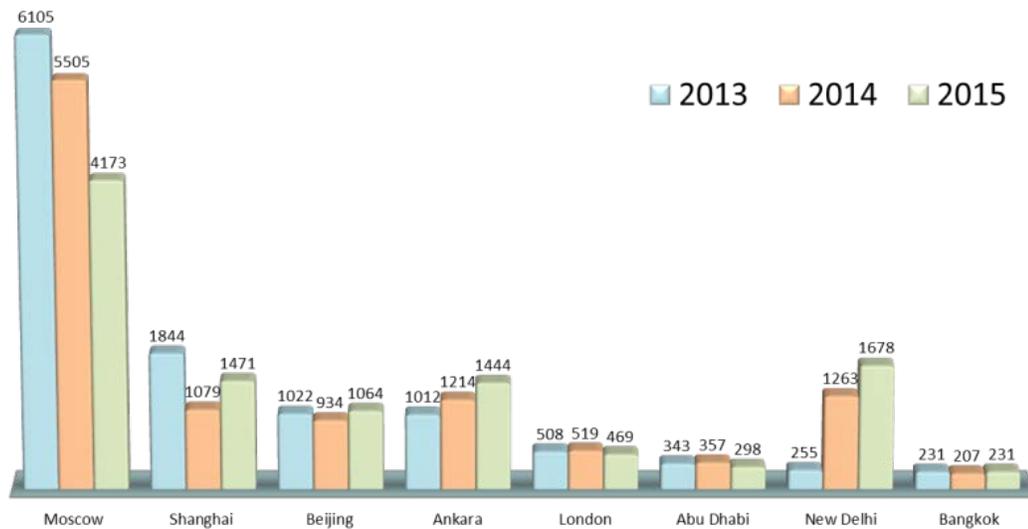
Si l'introduction du système VIS (Visa Information System), qui oblige les primo-demandeurs d'un visa à délivrer leurs empreintes digitales et est désormais d'application dans le monde entier, aurait pu se traduire par une diminution du nombre des demandes, le contraire s'est avéré.

Demandes de visa C 2015



Alors que le nombre de demandes a en effet diminué dans certaines missions, il a augmenté dans d'autres. On y voit clairement l'impact de la collaboration avec une société partenaire (*external service provider*), en l'occurrence la société VFS qui accepte des demandes de visa pour le Luxembourg en Inde et en Turquie, de même que l'impact d'autres éléments comme p.ex. le vol direct Istanbul – Luxembourg de Turkish Airlines.

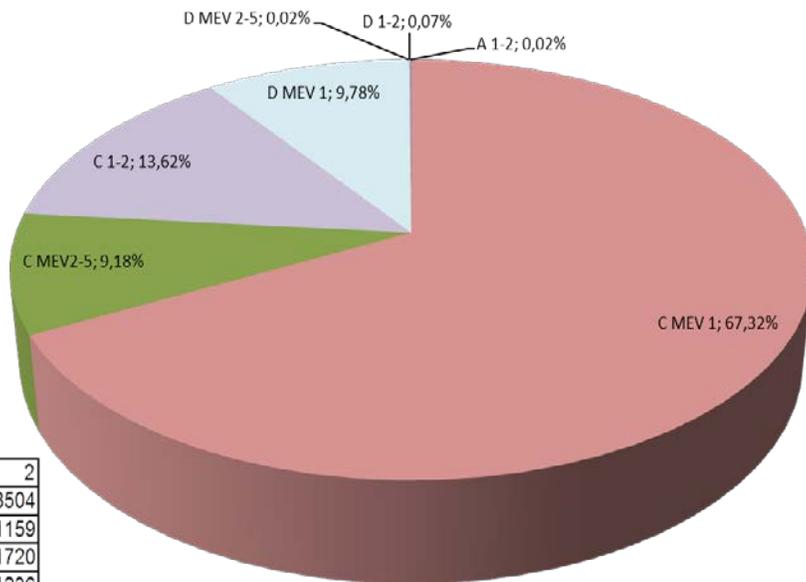
Demandes de visa 2013 - 2015 dans les missions avec plus de 200 demandes traitées



Par type de visa, le visa C à entrées multiples (MEV) valable jusqu'à un an est clairement le visa le plus en demande, suivi du visa C à une ou 2 entrées et du visa C à entrées multiples valable jusqu'à 5 ans.

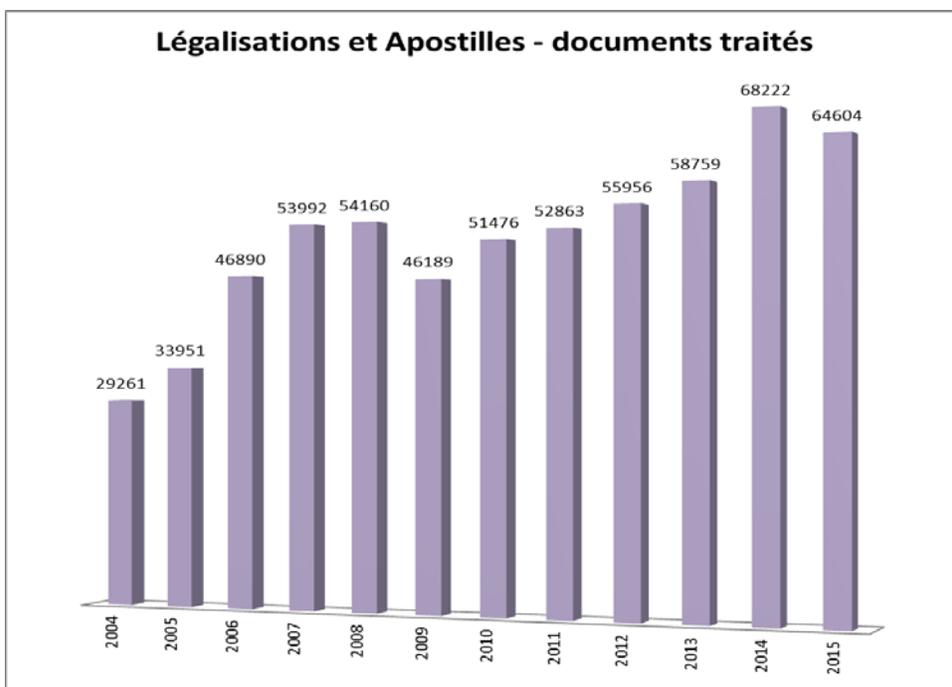
En 2015 le BPVL a procédé à 54 prolongations de visas C pour raisons humanitaires ou autres.

Total de demandes visa 2015 par type de visa



A 1-2	2
C MEV 1	8504
C MEV 2-5	1159
C 1-2	1720
D MEV 1	1236
D MEV 2-5	2
D 1-2	9

Légalisations :



Le nombre de dossiers traités par le service Légalisations et Apostilles du BPVL a connu un léger recul en 2015, mais la tendance générale sur les dernières années est clairement à la hausse.

Depuis le 16 février 2015, le tarif pour les légalisations est de 20.- € par document et un nouveau logiciel est utilisé par le BPVL qui continue à collaborer avec le CTIE pour rendre cet outil encore plus efficace et « *user-friendly* ».

Réunions avec les communes:

Du 11 au 19 novembre, le BPVL a tenu cinq réunions d'information avec les communes luxembourgeoises, auxquelles s'était également associé le CTIE pour le volet des cartes d'identités.

Accueillies par les communes de Betzdorf, Kehlen, Wiltz, Ärenzdallgemeng et Roeser, ces réunions ont totalisé quelques 170 participants représentant les bureaux de la population des communes luxembourgeoises.

Le BPVL a ainsi pu présenter encore une fois le nouveau passeport émis depuis le début de l'année ainsi que les quelques changements dans les règles et procédures introduits en même temps.

Ce fût également l'occasion de faire le point sur certains sujets qui représentent le gros de l'interaction entre le BPVL et les communes, tels que la qualité des photos de passeport prises dans les guichets électroniques, les procédures à suivre en cas de vol ou de perte de passeports, la procédure d'urgence en matière d'émission de passeports ou encore le strict respect des dispositions légales en matière d'autorité parentale. Ont également été discutées les procédures en matière des engagements de prise en charge pour les demandes de visas et les légalisations de documents.

Le CTIE a ensuite présenté son bilan depuis l'introduction des nouvelles cartes d'identité il y a un peu plus d'une année, a rappelé quelques points importants de procédure et présenté certaines modifications qui entreront en vigueur sous peu.

Après des sessions de questions-réponses très fructueuses et donnant lieu à des débats interactifs avec notamment certaines suggestions intéressantes de la part des agents communaux, les administrations communales respectives ont offert un verre, occasion à laquelle les discussions ont pu être continuées.

Laisser-passer :

Par règlement grand-ducal du 9 mars 2015, il a été rendu possible d'émettre un laissez-passer pour des citoyens non-luxembourgeois auxquels le séjour au Luxembourg a été autorisé et le BPVL est désormais également autorisé à émettre des laissez-passer.

La présidence du Conseil de l'Union européenne :

Groupe de travail Visas

Le plat de résistance de la présidence luxembourgeoise fut certainement la **proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au code des visas de l'Union (refonte)**.

La proposition de règlement s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris par la Commission pour la mise en place d'une politique de visa plus intelligente au service de la croissance économique de l'Union européenne. Bien que le Code visa actuel ait permis d'aboutir, de façon générale, à la mise en place d'un cadre juridique précis pour la politique commune des visas Schengen, fait est de constater que les objectifs relatifs aux garanties procédurales n'ont pas été suffisamment atteints. Une analyse globale des obstacles relevés par la Commission a permis de déceler les causes de cette insuffisance, à savoir, la longueur, la lourdeur et le coût élevé de la procédure de demande et de délivrance des visas.

A côté des inconvénients procéduraux s'ajoute aussi une couverture géographique relative au traitement des demandes de visa qui demeure insuffisante. Au vu de ces différentes constatations, la Commission a présenté en avril 2014 un projet de refonte du Code visa dont le principal objectif est l'adaptation des procédures de visa aux besoins légitimes des voyageurs et l'ajustement des procédures de visa de façon à les rendre plus efficaces et plus rapides.

Les premières discussions au sein du Groupe de travail Visa ont été entamées sous la présidence lettone et elles ne portaient que sur certains articles spécifiques dont la question de la délivrance des visas à entrées multiples de 3 ou 5 ans ou encore l'assurance médicale de voyage.

Les discussions ont été poursuivies à un rythme plus accéléré sous la présidence LU à travers la conduite d'une deuxième lecture de la proposition dès la première réunion en juillet 2015 ainsi qu'à travers la soumission de certaines questions jugées particulièrement problématiques au Conseil JAI d'octobre 2015 (à savoir : la question des membres de la famille proche, la délivrance automatique des visas à entrées multiple, la suppression de l'assurance médicale de voyage et la délivrance des visas aux frontières extérieures).

L'issue du Conseil JAI a été particulièrement utile pour la poursuite des discussions avec la Commission et a servi de véritable coup d'accélérateur dans les travaux du Groupe de travail Visa de sorte à permettre à la

PRES LU d'entamer la troisième lecture basée sur une version consolidée du texte lors de la réunion des 7 et 8 décembre 2015. Ainsi, à la fin de la dernière réunion sous PRES LU, il a été conclu que seuls 12 articles (sur 55) nécessitaient une analyse ultérieure sous présidence néerlandaise.

Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil portant création d'un visa d'itinérance et modifiant la convention d'application de l'accord de Schengen ainsi que les règlements (CE) n°562/2006 et (CE) n°767/2008

Cette proposition de règlement fait suite à la constatation d'un vide juridique à l'égard des ressortissants de pays tiers désirant séjourner plus de 90 jours dans l'espace Schengen sans pour autant vouloir élire résidence dans un Etat membre. Selon la Commission, dans le domaine de l'art et du spectacle notamment, l'absence d'autorisation de séjour pour une période dépassant 90 jours coûterait chaque année entre 500 millions et 1 milliard d'EUR à l'Union européenne. La Commission a ainsi considéré qu'il est souhaitable de créer un nouveau type de visa, le visa d'itinérance (visa T), dont pourraient bénéficier à la fois pour les ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de visa et ceux qui en sont exemptés.

La présente proposition se veut donc de combler le vide législatif constaté en créant un nouveau type de visa « pour un séjour envisagé dans plusieurs Etats membres, pendant plus de 90 jours mais pas plus d'un an (avec la possibilité de le prolonger jusqu'à deux ans maximum), à condition que le demandeur n'ait pas l'intention de séjourner plus de 90 jours sur toute période de 180 jour dans le même Etat membre ».

Relation entre la proposition relative à la refonte du Code visa et la proposition portant création du visa d'itinérance: La Commission a jugé approprié de créer une proposition distincte de celle de la refonte du Code visa, quand bien même il soit fait de nombreuses références au Code visa. Le choix se justifierait par le fait que le Code visa ait pour seul objectif l'établissement des règles et procédures relatives à la délivrance de visas uniquement. La Commission a cependant noté que tel choix n'était pas figé et qu'elle pouvait envisager une fusion des deux propositions selon l'évolution des négociations au sein du Conseil.

La PRES a conduit la deuxième lecture de la proposition en octobre 2015. Elle avait élaboré un certain nombre de propositions d'amendements significatives qui ont toutes été discutées malgré la réticence affichée de plusieurs délégations. En effet, bien que la majorité des délégations ait favorablement accueilli l'issue du Conseil JAI du mois d'octobre 2015 en ce qui concerne le « Paquet Visa », plusieurs délégations ont soit exprimé une réserve d'examen générale sur le document, soit réitéré leur scepticisme vis-à-vis de la proposition en soulevant plusieurs interrogations, à savoir:

- la question de la base juridique de la proposition (s'agit-il vraiment d'un visa court séjour ou plutôt d'un visa long séjour ?),
- les moyens de vérifier que le séjour ne dépasse pas 90 jours au sein de chaque Etat membre dans un espace de libre circulation,
- les difficultés induites par la possibilité de prolongation du visa,
- la question de la dénonciation des accords bilatéraux antérieurs à la convention d'application de l'accord de Schengen.

Les délégations ont cependant salué les propositions de limitation des facilitations présentées par la PRES dont, notamment, la restriction de la liste des catégories de bénéficiaires du visa T aux artistes et athlètes de haut niveau ainsi qu'au personnel d'accompagnement. Suite à l'annulation des réunions des 23 et 24 novembre 2015, la PRES n'a pas pu lancer les discussions sur ses nouvelles propositions de compromis. Ainsi il est, à ce stade, difficile de dégager les articles modifiés faisant l'objet d'un accord de la part de la majorité des

délégations. La PRES a certes mis en place les contours des modifications à entreprendre, mais il reste encore un certain nombre de questions pratiques et sécuritaires à clarifier.

FofVIS / GT VISION

La politique commune des visas nécessite également un support informatique approprié, en l'occurrence le VIS (système d'information des visas) qui a fait ses débuts en 2011. La mission du BPVL en tant que présidence fut de trouver une date à laquelle le VIS devait également être opérationnel aux frontières extérieures.

Aux termes de maintes discussions et négociations avec les Etats membres qui n'avaient pas encore confirmé par écrit la date de lancement du VIS à leurs frontières, on a finalement pu entériner la date du 29 février 2016, comme échéance ultime de la mise en opération complète du VIS.

Dorénavant tous les postes pouvant émettre des visas seront connectés au VIS à partir du 29 février 2016, mais d'autres paliers restent à franchir, notamment la transition de VISION vers VISMAL (système de communication au sein du VIS). Cette transition fut le sujet principal du groupe de travail VISION et l'objectif était de maintenir et de mener à terme la création de VISMAL.

Sous-comité visa BENELUX

Dans le sous-comité Visa Benelux ont été poursuivies, au cours de l'année 2015, les négociations avec douze pays en vue d'une suppression de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et/ou spéciaux et deux mémorandums d'accord ont été signés avec l'Indonésie et le Kazakhstan et devront, avant leur entrée en vigueur, être avalisés par les procédures légales propres à chaque Etat partie. Cette année le BPVL devait également, sur demande de la Commission européenne, revoir et mettre à jour le tableau des documents de voyage, ce qui n'était pas une mince affaire, au vu de la multitude des documents de voyage émis à travers le monde et en raison du principe qui préconise que toute reconnaissance implique une analyse dudit document qui se fait en collaboration avec nos partenaires du Benelux.

Activités juridiques de la Direction des affaires juridiques et culturelles

Tout au long de l'année 2015, le service juridique de la D6 a répondu à de nombreuses demandes de conseil juridique en provenance du MAEE, d'autres ministères, de missions diplomatiques, d'autres pays, d'organisations internationales ou de personnes privées. Au niveau national, le Service juridique a participé pour le compte du MAEE à des groupes interministériels permanents tels que, entre autres, le Comité interministériel des droits de l'homme, le groupe interministériel sur la lutte anti-terroriste, le groupe de travail sur la circulation des biens culturels, etc. Le service juridique de la D6, ensemble avec la Direction politique, a assisté à la négociation ainsi qu'à la revue d'accords bilatéraux concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées.

En 2015 ce service a également occupé une place importante dans le dispositif du MAEE pour la représentation internationale du Luxembourg. Nous avons participé à des conférences, des colloques, des réunions et des groupes de travail au niveau international et européen couvrant le droit international public, le droit européen, le droit international humanitaire, le droit pénal international et les droits de l'homme, à Bruxelles (UE, Benelux), à La Haye (tribunaux internationaux), à Genève et New York (ONU), et à Strasbourg (CADHI). Pendant le deuxième semestre 2015 ces activités internationales se situaient dans le contexte de la présidence luxembourgeoise de l'UE, où nous avons présidé les travaux de l'UE dans ces fora internationaux,

y compris lors de la XXXIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et de la 14^{ème} Assemblée des Etats Parties aux Statuts de Rome de la Cour Pénale Internationale.

Le détail :

1. CONSEIL de l'UE

a. COJUR Groupes de travail de droit international public (Bruxelles);

Dès le début 2015 (5 février et 4 juin), la Directions des Affaires juridiques et culturelles (D6) a suivi les travaux du COJUR en vue d'en assumer la présidence au deuxième semestre de l'année (13 et 14 octobre et 15 décembre). Le COJUR est un groupe de travail et un forum d'échange sur le droit international au sens général, sous le format traditionnel de la présidence tournante du Conseil. Il est composé d'experts juridiques des services et départements juridiques des Ministères des affaires étrangères des Etats membres et se réunit deux fois par semestre pour discuter des derniers développements liés, parmi d'autres, au droit international public, au droit européen, aux régimes de sanctions, au droit international humanitaire, aux réserves des traités multilatéraux et à toute autre question juridique ayant une dimension internationale. Il communique via le réseau COREU. En dehors de Bruxelles, les délégués du COJUR se sont réunis en 2015 à Strasbourg une première fois du 19 au 20 mars puis du 23 au 25 septembre en marge du CAHDI, ainsi qu'à New York les 2 et 3 novembre en marge de la semaine du droit international.

Ci-après les grands rendez-vous préparés par les groupes, y compris la XXXIIème Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du 7 au 10 décembre à Genève.

- Semaine du droit international (*International Law Week -ILW*) / Conférence des conseillers juridiques (*Legal Advisers Meeting*) (ONU, New York) du 1^{er} au 7 novembre

Notre service a participé à la Rencontre annuelle des conseillers juridiques nationaux issus des Ministères des Affaires étrangères, organisée fin octobre/début novembre à New York, dans le contexte de la présentation des rapports de la Commission du droit international (CDI), de la Cour Internationale de Justice (CIJ) et de la Cour Pénale Internationale (CPI) à la Sixième Commission de l'Assemblée Générale des NU.

La délégation de l'UE, ensemble avec la présidence luxembourgeoise du Conseil, a préparé la Conférence des conseillers juridiques (*Legal Advisers Meeting*) et le *International Law Weekend* ainsi que les interventions UE à la Sixième Commission.

- Dialogue des conseillers juridiques UE-US : 18 mars (Strasbourg) et 3 novembre (New York)

Le 18 mars notre service a participé à la réunion semestrielle UE-US à Strasbourg. La présidence luxembourgeoise avait organisé le dialogue semestriel des conseillers juridiques UE-US qui se tenait le 3 novembre à New York en marge de la semaine du droit international à New York pour échanger des points de vues et discuter, entre autres, sur les régimes des sanctions, la lutte contre le terrorisme et la CPI.

Les discussions portaient notamment sur le nouveau règlement de procédure du Tribunal destiné à encadrer le traitement procédural des renseignements ou pièces confidentiels touchant à la sûreté de l'UE ou de ses Etats membres, sur l'adoption d'un Protocole additionnel de la Convention pour la prévention du terrorisme en réponse au phénomène des combattants terroristes étrangers ouvert à la signature le 22 octobre 2015 à Riga ou bien encore sur le projet de résolution concernant la mise en place d'un mécanisme de contrôle sur le respect du DIH qui devait être adopté lors de la XXXIIème Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

- XXXIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La Conférence, qui se réunit tous les quatre ans, s'est tenue du 7 au 10 décembre 2015 au Centre International de Conférences Genève (CICG) à Genève et a rassemblé des représentants des Etats parties aux Conventions de Genève, des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que le CICR et la FICR.

Le CICR et le gouvernement suisse ont organisé sur base du mandat attribué en 2011 par la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sept réunions de consultations des Etats parties. Nous avons participé aux deux dernières conférences préparatoires à Genève en 2015.

Le mandat de 2011 avait pour objet d'examiner les divers moyens susceptibles d'améliorer le respect du DIH en vue de la négociation et de l'adoption d'une résolution sur le renforcement et la protection du DIH lors de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Lors de la Conférence internationale, notre équipe a participé au volet du droit international humanitaire du Comité de rédaction (*Drafting Committee*), chargé de négocier et d'adopter les projets de résolutions soumis à la Conférence. En tant que présidence luxembourgeoise, nous sommes intervenus, au nom de l'UE, à plusieurs reprises pour exprimer notre soutien au texte de compromis présenté par la Suisse, ceci lors des négociations en cadre restreint au Comité de rédaction et au Contact Group.

Nous avons coprésidé, ensemble avec un représentant du SEAE, trois réunions de coordination à la délégation UE à Genève afin d'échanger les dernières informations et d'élaborer une position UE. Les négociateurs suisses avaient également été invités pour présenter leurs points de vue sur la poursuite des négociations. Deux discours UE ainsi que toute une série de *pledges* ont été négociés sous présidence luxembourgeoise du groupe COJUR à Bruxelles.

Le service juridique a suivi les travaux de l'initiative Suisse/CICR sur le renforcement du droit international humanitaire et était chargé, ensemble avec la RP Genève, de négocier et d'adopter les projets de résolutions au Comité de rédaction (*Drafting Committee*) pendant la Conférence. Suite au nouveau mandat donné par la Conférence aux autorités suisses, les consultations continueront en amont de la XXXIII^e Conférence.

b. COJUR-CPI Groupe relatif à la Cour Pénale Internationale (Bruxelles, La Haye)

Le COJUR-CPI est un groupe de travail, sous le format traditionnel de la présidence tournante du Conseil, qui a pour objet de coordonner les actions UE au niveau de l'organisation et du fonctionnement de la Cour Pénale Internationale (CPI) et de l'Assemblée des Etats Parties de la CPI (« l'AEP »). Il réunissait les experts des Etats membres à Bruxelles le 4 février et le 3 juin ainsi que pendant notre présidence les 9 et 10 septembre et le 14 décembre. En tant que présidence nous avons organisé et présidé une réunion supplémentaire de deux jours, les 12 et 13 octobre à La Haye, en vue de préparer l'AEP et de permettre un échange de vues avec les hauts responsables de la Cour et du secrétariat de l'AEP. Nous avons effectué une visite en tant que présidence UE à la CPI le 14 septembre.

- Cour Pénale Internationale - 14^{ème} réunion des Etats Parties : 18 au 27 novembre à La Haye

Notre service juridique, renforcé par l'ambassade à La Haye, a présidé les travaux de l'UE pendant la 14^{ème} Assemblée des Etats Parties aux Statuts de Rome de la CPI à New York et à La Haye. Outre les points traditionnels à l'ordre du jour de l'AEP, la 14^e session de l'AEP était dominée par les discussions sur les points supplémentaires introduits à l'ordre du jour par le Kenya et l'Afrique du Sud visant à modifier les règles de procédures et permettre des immunités pour les chefs d'état et autres dirigeants.

En tant que présidence du COJUR-CPI, notre délégation a coordonné les travaux de l'UE. Nous avons délivré quatre déclarations au nom de l'UE qui étaient préparés au COJUR-CPI, en amont de la Conférence lors du

débat général et ensuite lors des séances plénières spéciales dédiées à la « coopération », à la « complémentarité » et à « l'efficacité et l'efficience des procédures devant la Cour. »

Lors de l'AEP, la présidence luxembourgeoise a organisé un nombre impressionnant de réunions de coordination et d'information (un total de 35!) pour coordonner la position UE et pour réagir aux demandes et aux propos du Kenya et de l'Afrique du Sud et pour préparer des interventions conjointes.

La présidence luxembourgeoise avait été mandatée par le groupe de coordination pour rencontrer la délégation du Kenya. Lors des réunions de coordination plusieurs délégations amies ont été invitées pour réagir aux interventions du Kenya et de l'Afrique du Sud pendant les débats de haut niveau.

2. AUTRES ENCEINTES INTERNATIONALES

a. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public, CAHDI du Conseil de l'Europe (Strasbourg)

Notre Service a participé aux deux réunions semestrielles du CADHI en 2015, les 19/20 mars et les 24/25 septembre, cette dernière en tant que présidence UE. Le CAHDI est un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des Ministères des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe et d'un nombre important d'Etats et organisations observateurs. Le CAHDI discute des sujets de droit international public et de droit international humanitaire, des réserves aux traités multilatéraux et rend des avis à la demande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les réunions du CAHDI sont organisées semestriellement.

b. Comité des juristes du BENELUX (Bruxelles)

Le 16 septembre nous avons assisté au Comité des juristes du BENELUX à Bruxelles. Le Comité est un organe consultatif du Conseil des Ministres du Benelux qui procède à un examen juridique de tous les instruments juridiques de l'Union Benelux avant leur approbation ministérielle, sous présidence tournante.

c. Commission internationale pour les personnes disparues, ICMP (La Haye)

Le Service juridique a participé à la première conférence des Etats parties en date du 29 octobre 2015 au MAE néerlandais à La Haye.

Le Luxembourg est un des cinq pays fondateurs qui ont signé « l'Accord de Bruxelles » le 15 décembre 2014, ensemble avec NL, BE, UK et SE, attribuant un statut d'organisation internationale ainsi que la personnalité juridique internationale à de la Commission internationale pour les personnes disparues. La procédure de ratification est en plein cours à la Chambre des députés.

La Commission a été créée en 1996 à l'initiative du Président américain Clinton après l'entrée en vigueur des Accords de Dayton qui mettaient fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine. Le mandat initial de la Commission était d'assister pour localiser et identifier par le biais de méthodes médico-légales les personnes portées disparues à la suite des conflits en ex-Yougoslavie. A partir de 2003, ses compétences ont été élargies pour retracer ceux qui sont portés disparus à la suite de conflits, de la criminalité, de la migration, des violations des droits de l'homme et des catastrophes naturelles par le biais de la recherche médico-légale.

d. Autres organisations internationales

Au long de l'année 2015 le Service juridique a suivi les travaux d'autres cours et tribunaux tels que la Cour internationale de Justice, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la Cour Permanente

d'Arbitrage (PCA), le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (le MTPI) à La Haye, le Tribunal international du droit de la mer à Hambourg, le Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha etc.. Il en va de même pour les activités de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), UNIDROIT à Rome, l'AIEA à Vienne, où le Service juridique a participé à des présentations et des formations dans le domaine du droit nucléaire, à la sécurité nucléaire et au système de garanties de l'AIEA.

2. La diplomatie au service du pays

2.1. Interaction avec le Parlement

L'interaction entre le Ministère et la Chambre se définit à plusieurs niveaux.

Outre les obligations que le Ministre a devant la Chambre (discours annuel, session d'information avec la Commission des Affaires étrangères), les agents du Ministère apparaissent régulièrement devant la Commission des Affaires étrangères pour donner les détails sur certaines procédures législatives en cours.

Le Ministère entretient également des relations étroites avec la Chambre des Députés en fournissant régulièrement des notes dans le cadre de visites de dignitaires étrangers à la Chambre ou du Président de la Chambre à l'étranger. Le Ministère a continué à fournir également des notes de fond à Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Le Ministère offre également ses services dans le domaine nucléaire, où il coordonne ensemble avec les députés des différents groupes parlementaires les visites à l'étranger de la « Plateforme contre le nucléaire ». Celle-ci se compose outre des députés, aussi de représentants des administrations dont relève cette question et de ceux de la société civile.

En 2015, le redémarrage des centrales nucléaires en Belgique (Doel et Tihange) fournissaient surtout des raisons de préoccupation dans ce contexte.

Questions parlementaires adressées au Ministre des Affaires étrangères, de l'Immigration et de l'Asile

En 2015, 49 questions parlementaires ont été adressées par écrit au Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn.

Numéro et date	Auteur	Sujet
859 du 29 janvier 2015	Laurent Mosar	bâtiment Jean Monnet
870 du 30 janvier 2015	Turpel/Urbany	présidence luxembourgeoise
893 du 11 février 2015	Andrich-Duval	Convention CEDAW
903 du 11 février 2015	Marc Spautz	Aupair en Australie
908 du 11 février 2015	Turpel/Urbany	Opération TRITON et nouveaux drames de réfugiés dans la Méditerranée
926 du 23 février 2015	Marc Spautz	Crise en Ukraine
935 du 24 février 2015	Gusty Graas	organisation int. du travail

914 du 16 février 2015	Alex Bodry	participation au fonds Reynders Juncker
956 du 3 mars 2015	Diane Adehm et Gilles Roth	Centre de rétention
997 du 16 mars 2015	Josée Lorsché	Apatradie
1015 du 30 mars 2015	F. Kartheiser	Moscou 9 mai
1053 du 15 avril 2015	F. Kartheiser	Moselle Diversity Ausländerwahlrecht
1071 du 31 avril 2015	Laurent Mosar	crise au Yemen
1142 du 19 mai 2015	Yves Cruchten	premier jeux européens à Baku
1163 du 28 mai 2015	Laurent Mosar	accusation de l'ONG Amnesty International contre HAMAS
1166 du 29 mai 2015	Nancy Arendt	répartition des demandeurs d'asile
1170 du 29 mai 2015	Laurent Mosar	violences Rohingya Birmanie
1175 du 3 juin 2015	Laurent Mosar	sanctions à l'encontre de la Russie
1193 du 8 juin 2015	Adehm et Roth	carte bleue européenne pour les ressortissants de pays tiers hautement qualifiés
1199 du 9 juin 2015	Serge Urbany	reconnaissance formelle de l'Etat de Palestine
1144 du 17 juin 2015	Fernand Kartheiser	attribution de l'autorité parentale
1224 du 18 juin 2015	David Wagner	engagement humanitaire autrichien dans le cadre du TNP
1251 du 30 juin 2015	Laurent Mosar	emprisonnement Raïf BADAWI
1272 du 7 juillet 2015	Marcel Oberweis	InnovFin SME Guarantee.
1286 du 13 juillet 2015	Gilles Baum	répartition de 60000 réfugiés
1287 du 13 juillet 2015	Laurent Mosar	fermeture de la frontière hongroise avec la Serbie
1327 du 29 juillet 2015	Laurent Mosar	frappes aériennes de la République de Turquie contre certaines positions des rebelles kurdes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans l'Extrême-Nord de la République d'Irak
1337 du 31 juillet 2015	André Bauler	procédure d'Apostille
1343 du 4 août 2015	Laurent Mosar	Schäuble
1357 du 7 août 2015	Laurent Mosar	l'offensive turque contre les Kurdes
1381 du 21 août 2015	Laurent Mosar	réfugiés via la route des Balkans
1395 du 26 août 2015	Gusty Graas	amélioration des règles de fonctionnement de l'espace Schengen
1411 du 2 septembre 2015	Fernand Kartheiser	Boycott produits israéliens
1417 du 4 septembre 2015	Fernand Kartheiser	Migratiounspolitik
1422 du 8 septembre 2015	Laurent Mosar	fonds européens pour demandeurs d'asile
1443 du 19 septembre 2015	Fernand Kartheiser	Migratiounssituatioun
1444 du 17 septembre 2015	Fernand Kartheiser	Uno -Resolotioun Palästina
1446 du 18 septembre 2015	Nancy Arendt	Coup d'Etat Burkina Faso-ONG?
1459 du 28 septembre 2015	Laurent Mosar	décapitation et crucifixion de Ali Mohammed Al-Nimr
1458 du 28 septembre 2015	Laurent Mosar	levée des sanctions de l'UE contre la Russie
1471 du 30 octobre 2015	Fernand Kartheiser	Regime fir zäitweilige Schutz
1469 du 30 octobre 2015	Fernand Kartheiser	Positioun vis-à-vis vu Leit wou de Schoutz nèt accordéiert ass
1470 du 30 septembre 2015	Fernand Kartheiser	collaboration des ministères ds le cadre de l'accueil de réfugiés
1474 du 1 octobre 2015	Léon Gloden	retards dans la délivrance d'apostilles
1531 du 30 octobre 2015	Laurent Mosar	prise d'assaut de deux chaînes de tél. en Turquie
1550 du 4 novembre 2015	Serge Wilmes	liste noire de la Belgique des pays à surveiller en matière de fiscalité
1557 du 10 novembre 2015	Serge Urbany	liste de pays d'origine sûrs

1580 du 19 novembre 2015	Fernand Kartheiser	attaques terroristes à Paris
1614 du 3 décembre 2015	Martine Hansen	patrimoine du Musée national d'histoire militaire

Questions parlementaires adressées aux Ministres de la Coopération et de l'Action humanitaire

1 question parlementaire a été adressée en 2015 au Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Romain Schneider.

1577 du 18 novembre 2015	Fernand Kartheiser	aides au développement
--------------------------	--------------------	------------------------

Questions parlementaires adressées au Ministre de la Défense

Le Ministre de la Défense Etienne Schneider a été saisi de 8 questions parlementaires en 2015.

Numéro et date	Auteur	Sujet
974 du 10 mars 2015	Gusty Graas	Armée commune européenne
1034 du 2 avril 2015	Martine Hansen	Unité de gardiennage de l'Armée luxembourgeoise
1064 du 17 avril 2015	Jean-Marie Halsdorf	Service de l'aumônerie au sein de l'Armée luxembourgeoise
1085 du 27 avril 2015	Jean-Marie Halsdorf	Satellite Govsat
1126 du 11 mai 2015	Jean-Marie Halsdorf	Avion de transport militaire Airbus A400M
1127 du 11 mai 2015	Jean-Marie Halsdorf	Audit externe à la Direction de la défense
1465 du 30 septembre 2015	Marc Angel & Cécile Hemmen	Hôpital militaire
1499 du 16 octobre 2015	Serge Urbany	Implications de SES dans le pilotage des drones armés
Numéro et date	Auteur	Sujet
1465 du 30 septembre 2015	Marc Angel	Hôpital militaire
1499 du 16 octobre 2015	Serge Urbany	Implications de SES dans le pilotage des drones armés
1624 du 9 décembre 2015	Fernand Kartheiser	Effectif de l'Armée luxembourgeoise

2.2. Soutien à la promotion économique et financière du Luxembourg

Amérique latine

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes a apporté son soutien à une **mission économique au Mexique et en Colombie** de la Chambre de commerce du 6 au 10 octobre 2015. La mission était plus particulièrement axée sur les secteurs de la logistique et de l'ICT et a compté près d'une dizaine d'entreprises luxembourgeoises.

Parallèlement, l'agence Luxembourg for Finance a organisé un *roadshow* en Amérique latine qui comprenait une étape commune avec la Chambre de commerce à Bogotá, à laquelle le ministre des Finances Pierre Gramegna a également participé.

Au programme figuraient notamment des séminaires économiques et financiers, des visites d'un incubateur de start-ups mexicain ainsi que des entrevues avec des membres du ministère de l'Économie mexicain et le directeur Europe du ministère des Affaires étrangères colombien. Cette visite a été l'occasion de promouvoir les atouts luxembourgeois en termes de technologies numériques, de hub logistique et de fonds d'investissement.

Amérique du Nord

Les relations bilatérales avec les États-Unis ont été marquées par les missions de promotion économique effectuées par le Premier Ministre Xavier Bettel à la Côte Ouest des États-Unis du 15 au 20 février, ainsi qu'à New York du 28 au 30 juin. Ces visites se focalisaient surtout sur le domaine des communications et des technologies de l'information.

La Secrétaire d'État à l'Économie, Mme Francine Closener, s'est rendue à Washington et à New York du 2 au 4 juin dans le cadre d'une visite de promotion touristique. Deux séminaires auront été organisés afin de présenter à des représentants de la presse américaine les atouts du Luxembourg comme destination touristique.

Une mission de promotion financière du Ministre des Finances, M. Pierre Gramegna, à Toronto et Montréal du 12 au 16 avril a ponctué les relations bilatérales entre les deux pays.

2.3. Coopération culturelle

La promotion culturelle à l'étranger

En matière de promotion culturelle, le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le Ministère de la Culture traditionnellement agissent de concert afin de mieux faire connaître les acteurs culturels luxembourgeois à l'étranger. Aussi un *guide pratique* conjoint, exposant les objectifs de la politique culturelle gouvernementale et les procédures pratiques et financières internes à respecter, continue à être utilisé par nos Missions diplomatiques.

Pour le compte de l'ensemble de ses Missions, le MAEE a géré en 2015 un budget global ordinaire destiné à appuyer des activités dans l'intérêt de la promotion économique commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger qui sont (co)-organisées par leur intermédiaire.

En tant que vecteur essentiel de notre promotion à l'étranger, il appartient au réseau existant des *Maisons du Grand-Duché de Luxembourg* (Berlin, Bruxelles, New York, Tokyo, Varsovie et Londres), gérées par nos Missions sur place, de mettre en évidence également la dimension culturelle du pays. Ces conditions, particulières aux MGD, nécessitent une programmation d'événements, «in loco» ou non, respectivement une participation à des manifestations tout au long de l'année. Les MGD se sont partagées ainsi en 2015 un budget commun de 145.000 euros qui leur a permis de s'associer à une centaine d'activités.

D'autre part, un montant de 60.000 euros était réservé aux autres postes diplomatiques pour des manifestations culturelles ponctuelles. Ce budget a servi à la réalisation et le soutien de 42 projets, de nature et d'envergure diverses, et ceci dans pas moins de 21 pays d'accréditation.

De plus en 2015, à l'occasion de la Présidence luxembourgeoise du Conseil UE au second semestre, le Ministère de la Culture a géré un budget spécial de 170.000 euros, domicilié auprès du MAEE, en vue de financer un certain nombre de manifestations culturelles à l'étranger par nos Missions, avec un accent particulier sur Bruxelles.

Globalement, les domaines pour lesquels une aide a été sollicitée le plus fréquemment en 2015, ont été la musique ainsi que le cinéma (le plus souvent dans le cadre de festivals UE ou de la Francophonie). Il convient de souligner encore que dans une très large mesure le succès des manifestations proposées par l'intermédiaire de nos missions doit également beaucoup à une bonne coordination avec des institutions clés actives dans la promotion à l'étranger comme Music:LX /Bureau de promotion de la musique, Film Fund, Focuna etc.

Pour conclure, il est rappelé que les activités culturelles luxembourgeoises à l'étranger en collaboration avec nos postes diplomatiques figurent dans le rapport annuel du Ministère de la Culture.

Coopération avec institutions culturelles

La Présidence luxembourgeoise de l'UE a organisé, les 3 et 4 septembre 2015 à Echternach, une conférence internationale sur le thème « Culture and Development : Towards a more strategic approach to cultural policies in the EU's external relations » ; elle fut placée sous l'égide du Ministère de la Culture, du Ministère de la Coopération au Développement et du MAEE. Egalement dans le contexte de la Présidence UE, le MAEE a coprésidé avec le Ministère de la Culture la réunion des directeurs culturels de l'UE, les 6 et 7 décembre 2015.

En 2015 le MAEE a représenté le Grand-Duché à *Alliance des Civilisations-ONU (UNAOC)*, un forum international qui fut initié en 2005 avec l'appui du Secrétaire Général des Nations-Unies; cette organisation a pour vocation de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux.

Depuis décembre 2014, le MAEE est le représentant national et assiste aux réunions de l'organisation *EU National Institutes for Culture (EUNIC)* avec siège à Bruxelles, qui regroupe actuellement 35 membres dans tous les Etats de l'UE, ministères et instituts culturels tout confondus.

En 2015 encore, le MAEE a collaboré activement dans l'*Institut européen des itinéraires culturels (IEIC)* ; cette agence avec siège à Luxembourg accompagne la mise en place des itinéraires agréés par le Conseil de l'Europe.

Le MAEE participe également à l'*Espace culturel Grande Région (ECGR)*, l'association transfrontalière bilingue créée à la suite de l'événement « Luxembourg Capitale européenne de la Culture 2007 » ; depuis 2015 elle a établi son siège dans la Maison de la Grande-Région à Esch-sur-Alzette.

Sur le plan national, le MAEE a participé aux réunions de la *Commission pour la coopération avec l'Unesco* ainsi qu'aux travaux de l'*Agence luxembourgeoise pour Action culturelle (ALAC)*, une association née de l'année culturelle 1995 et qui regroupe différents départements ministériels ainsi que la Ville de Luxembourg. Le MAEE assure également un apport budgétaire au Prix bisannuel intitulé « *Edward Steichen Award Luxembourg* » (*ESAL*), qui depuis 2005 perpétue la mémoire du photographe en honorant les créations de jeunes artistes avec une résidence de travail à New York.

Finalement, le MAEE remplit ses responsabilités en tant que Département titulaire chargé de la rénovation, de la réorganisation et de la mise à jour de l'exposition permanente du Musée européen Schengen.

3. La Politique et les domaines d'action, le Luxembourg dans le cadre bilatéral

3.1. Europe

Relation avec les pays voisins

Allemagne

Les relations avec l'Allemagne se caractérisent par des visites fréquentes et des échanges bilatéraux réguliers. Le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn s'est ainsi rendu à Berlin le 27 février 2015, pour y avoir une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Frank-Walter Steinmeier. Les discussions ont tout d'abord permis de faire le point sur les relations bilatérales entre les deux pays voisins et d'œuvrer au renforcement de la coopération déjà excellente entre les deux partenaires au niveau des institutions multilatérales.

Le ministre Asselborn s'est rendu de nouveau à Berlin les 8-9 juin 2015 où il a été reçu par son homologue Frank-Walter Steinmeier et rencontré le ministre d'État chargé des Affaires européennes, Michael Roth. Les ministres Asselborn et Steinmeier ont abordé plusieurs pistes permettant de renforcer la coopération déjà excellente entre les deux partenaires au niveau des institutions multilatérales telles que l'Organisation des Nations unies (ONU), l'OTAN et l'Union européenne (UE) sur les questions de politique étrangère, illustrant ainsi le fort soutien de l'approche multilatérale que partagent nos deux pays, ainsi que l'importance de la lutte commune pour la promotion de valeurs partagées tels que les droits de l'homme et de l'état de droit. Les discussions avec le ministre d'État Michael Roth ont porté sur les préparatifs et priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, en particulier des travaux du Conseil Affaires Générales (CAG).

Le 1^{er} juillet 2015, le ministre Asselborn a rencontré à Berlin le ministre fédéral de l'Intérieur de la République fédérale d'Allemagne, Thomas de Maizière pour discuter les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en matière d'immigration.

Sur invitation de la ministre-présidente de la Rhénanie-Palatinat, Malu Dreyer, le ministre Asselborn, s'est rendu à Ludwigshafen, le 11 juillet 2015, afin d'y participer à la "Klausurtagung" du gouvernement de l'État Fédéral. La réunion a entre autres permis au ministre Asselborn de faire le point sur les bonnes relations entre le Grand-Duché et la Rhénanie-Palatinat et les nombreux possibilités de coopération régionale.

Le ministre des Finances Pierre Gramegna s'est rendu le 19 novembre à Berlin pour une réunion de travail avec Wolfgang Schäuble, ministre des Finances allemand. Les discussions ont notamment porté sur des dossiers de politique européenne. À l'issue de leur réunion, les ministres ont participé à un débat public dans le cadre de la manifestation culturelle "So klingt Luxemburg", organisée avec le soutien de l'Ambassade du Luxembourg à Berlin.

Belgique

Le Premier ministre Xavier Bettel a accueilli le 9 février 2015 le ministre-président de la Wallonie, Paul Magnette pour une entrevue au Luxembourg. Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations bilatérales, l'actualité politique et économique au Luxembourg et en Wallonie ainsi que sur les sujets ayant trait à la coopération transfrontalière au niveau de la Grande Région.

Le 27 janvier 2015, la deuxième réunion de la Commission belgo-luxembourgeoise de sûreté nucléaire et de radioprotection a eu lieu à Luxembourg. Durant cette réunion, les délégations des deux pays ont notamment échangé des informations sur les développements d'actualité ayant trait à l'exploitation de la centrale nucléaire belge de Tihange. D'autres sujets importants qui ont été traités étaient la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et l'accord bilatéral relatif à l'organisation du stockage en Belgique de déchets radioactifs du Grand-Duché de Luxembourg.

L'année 2015 fut cependant marquée au niveau bilatéral par la tenue, le 5 février 2015 à Bruxelles, de la VIIIe réunion commune des gouvernements belge et luxembourgeois (Gäichel VIII) sous la présidence conjointe des Premiers ministres Charles Michel et Xavier Bettel. Cette réunion a porté principalement sur les relations bilatérales et notamment le renforcement de la coopération belgo-luxembourgeoise dans différents domaines. À cet effet, les représentants des deux gouvernements ont procédé à la signature de trois accords concernant la coopération en matière de défense et de sécurité, sur l'assistance mutuelle en matière de sécurité civile, et sur la coopération et l'entraide administrative en matière de sécurité sociale.

En date du 16 mars 2015, le ministre des Finances, Pierre Gramegna, a accueilli son homologue belge, Johan Van Overtveldt, à Luxembourg. À l'occasion de la visite a notamment été signé un accord amiable à la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique préventive de la double imposition et concernant le traitement fiscal des professions dépendantes. Les ministres ont également procédé à la signature d'une décision du Comité des ministres UEBL concernant l'application de la convention coordonnée instituant l'UEBL permettant une adaptation de quelque 18 millions à 30 millions du montant forfaitaire de la compensation aux communes limitrophes belges en raison de l'augmentation du flux frontalier belgo-luxembourgeois.

Une réunion commune des gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et de la Communauté germanophone de Belgique s'est tenu le 23 avril 2015 à Luxembourg sous la présidence conjointe du Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel, et du ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique, Oliver Paasch. Les relations bilatérales ainsi que les dossiers concernant la coopération transfrontalière au niveau de la Grande Région figureront à l'ordre du jour.

Le 10 novembre 2015, le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider, et la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable du gouvernement fédéral de Belgique, Marie Christine Marghem, ont lancé le premier projet européen d'intégration en matière gazière. Ce marché intégré belgo-luxembourgeoise renforce la sécurité d'approvisionnement en gaz au Luxembourg.

La 281e réunion de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise (CABL) s'est tenue le 11 décembre 2015 à Hargimont. A l'ordre du jour figuraient entre autres un échange sur la situation économique, le traité sur la gestion et le stockage des déchets radioactifs médicaux, la diplomatie économique et les Commissions mixtes dans le cadre de l'UEBL.

Le Sommet intermédiaire des exécutifs de la Grande Région qui s'est déroulé le 20 novembre 2015 à Marche-en-Famenne. Depuis janvier 2015, la Wallonie assure la Présidence du Sommet de la Grande Région pour une durée de deux ans, en collaboration avec la Communauté germanophone et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les participants ont tiré un bilan de la coopération et dressé des perspectives d'avenir.

Le Luxembourg et la Belgique se sont concertés étroitement dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. A cette fin, un diplomate belge a notamment été détaché au sein de la Direction des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère (D II).

France

Le Premier ministre, ministre d'État Xavier Bettel s'est déplacé à Paris le 11 janvier 2015 pour participer à la grande marche républicaine qui a été organisée pour rendre hommage aux victimes des attaques barbares qui ont eu lieu en France au début de l'année. A cette occasion, le Premier ministre a affirmé sa solidarité avec le peuple français dans ce moment de tristesse et d'indignation

La 13^e Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire s'est tenue le 15 janvier 2015 au Luxembourg et a permis aux deux parties de faire le point sur les développements récents dans les deux pays dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Cette réunion a en particulier été l'occasion d'aborder l'actualité du contrôle de la centrale de Cattenom et d'évoquer les principaux événements et/ou incidents survenus au cours de l'année écoulée. La partie luxembourgeoise a en outre rappelé son engagement en faveur d'une approche non nucléaire dans les enceintes internationales et européennes, et plus particulièrement ses démarches auprès des autorités françaises en faveur d'une fermeture de la centrale de Cattenom.

L'année 2015 a été marquée au niveau bilatéral par la visite officielle effectuée par le président de la République française, François Hollande, le 6 mars au Luxembourg. A l'ordre du jour de la visite figuraient entre autres un entretien privé avec LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, ainsi qu'un déjeuner de travail au château de Senningen offert par le Premier ministre Bettel. Les relations bilatérales ont été les principaux sujets à l'ordre du jour des pourparlers. Xavier Bettel et François Hollande ont par ailleurs évoqués des pistes pour renforcer les relations économiques.

La quatrième réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise (CIG) pour le renforcement de la coopération transfrontalière s'est tenue le 26 mai 2015 à Paris, sous la présidence conjointe de Harlem Desir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes et de Corinne Cahen, ministre à la Grande Région. Dans le prolongement de la visite officielle du Président François Hollande au Luxembourg, cette réunion a permis de mettre en lumière la richesse de la relation franco-luxembourgeoise et la densité exceptionnelle de la coopération entre les deux pays, notamment en matière économique, scientifique et culturelle. Les deux parties ont notamment marqué leur volonté d'intensifier la coopération transfrontalière entre les deux pays. Ils se sont engagés à promouvoir des initiatives concrètes pour améliorer le quotidien des habitants frontaliers et contribuer au développement économique de cet espace transfrontalier afin d'en faire un pôle de croissance, d'innovation, de compétitivité et de création d'emploi.

La signature, au cours de cette réunion de la CIG, de trois accords de coopération dans les domaines de la sécurité civile et des secours (protection civile, service d'incendie et de secours), de la formation éducative,

universitaire et scientifique, et de l'apprentissage transfrontalier témoigne de l'intensité de la relation transfrontalière franco-luxembourgeoise.

Le 5 juin 2015, les ministres des Finances français et luxembourgeois, Michel Sapin et Pierre Gramegna, ont eu une réunion de travail pour un échange de vues sur l'actualité politique et financière en préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Le secrétaire d'État aux Affaires européennes de la République française, Harlem Désir, a été reçu le 10 juin 2015 à Luxembourg par le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, pour une entrevue bilatérale. Les discussions ont tout d'abord eu vocation à faire le point sur les relations bilatérales. Les échanges de vues ont ensuite permis de se pencher en profondeur sur les préparatifs de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et sur les dossiers de l'actualité politique européenne.

Le 24 juin 2015, le Premier ministre Xavier Bettel s'est rendu à Paris pour participer à la cérémonie d'hommage aux volontaires luxembourgeois engagés durant la Première Guerre Mondiale aux côtés des armées de l'Entente. Lors de cette cérémonie, le Premier ministre a inauguré une plaque honorant la mémoire de ces volontaires luxembourgeois. Le Premier ministre a ensuite participé aux réceptions officielles données par l'ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en France à l'occasion de la Fête nationale et assisté au lancement du Business Club France-Luxembourg (BCFL).

La secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, conduit les 25 et 26 juin 2015 à Nice et Sophia Antipolis une mission économique exploratoire organisée par la Chambre de commerce, en étroite coopération avec l'ambassade du Luxembourg en France. Accompagnée de près de 20 entreprises et acteurs institutionnels luxembourgeois, la délégation a bénéficié d'un accueil privilégié à Nice au salon Innovative City, considéré comme un événement majeur en Europe, pour avoir des échanges de vues dans le domaine des villes et territoires innovants, connectés et durables.

Suite aux attentats du 13 novembre 2015 à Paris et à l'invocation par la France de la clause d'assistance mutuelle de l'UE, le Luxembourg a porté assistance à la France. Ainsi, le Luxembourg e.a. a envoyé un militaire supplémentaire au sein de la mission de formation militaire de l'UE EUTM Mali et offert de capacités de transport stratégique. La valeur totale de la contribution du Luxembourg en réponse à l'invocation par la France de la clause d'assistance mutuelle s'élève à environ 2 millions d'euros.

Relations avec les Etats membres de l'Union européenne

Le Luxembourg entretient des relations bilatérales très étroites avec la plupart des Etats membres de l'Union européenne. Des contacts ministériels ou au niveau des hauts fonctionnaires ont fréquemment lieu en marge des réunions du Conseil de l'Union européenne. Ces contacts souvent informels ne remplacent cependant pas les visites bilatérales classiques qui restent des moments forts dans les relations avec les Etats membres de l'Union européennes.

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn a effectué une visite de travail en **Autriche** en date du 15 juin dernier. Lors de cette visite à Vienne, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu des entrevues avec son homologue autrichien Sebastian Kurz, ainsi qu'avec Monsieur Reinhold Mitterlehner, Vice-chancelier fédéral autrichien et Ministre fédéral des Sciences, de la Recherche et de l'Économie. Les ministres ont évoqué plusieurs pistes permettant de renforcer une coopération déjà très consistante sur un certain nombre de dossiers d'intérêt commun. Les échanges de vues ont en outre porté sur les préparatifs de

la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et sur les dossiers de l'actualité politique européenne, dont notamment l'agenda européen en matière de migration et les négociations relatives au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'UE et les États-Unis (TTIP).

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la République chypriote Ioannis Kasoulidis, le ministre Asselborn, a effectué une visite de travail en République de **Chypre** les 22 et 23 décembre 2015. Les relations bilatérales avec Chypre sont traditionnellement très bonnes et il existe une sympathie mutuelle entre les deux pays en tant qu'États membres de petite taille. Si les perspectives de réunification de l'île ont été au cœur des discussions, les ministres ont aussi saisi l'occasion de se pencher sur les défis rencontrés au niveau européen et international. Lors de son déplacement, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également été reçu en audience par le Président de la République de Chypre, S.E.M. Nicos Anastasiades, ainsi que le dirigeant de la communauté chypriote-turque, S.E.M. Mustafa Akinci.

Dans le cadre de sa visite de travail à Luxembourg le 13 février 2015, le Premier ministre de la république d'**Estonie**, Taavi Roivas, a été reçu par le Premier ministre, M. Xavier Bettel pour une entrevue. Les deux chefs de gouvernement ont fait le point sur les relations bilatérales, sur la situation politique et économique dans les pays respectifs ainsi que sur les grands dossiers de l'actualité européenne et internationale. Les discussions ont également porté sur la préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. L'Estonie avait détaché lors de cette Présidence un diplomate au sein de la Direction des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère (D II). Force est de constater que les relations entre l'Estonie et le Luxembourg continuent d'être excellentes, et cela d'autant plus que le Luxembourg et l'Estonie partagent des caractéristiques communes telles que leur taille réduite et l'importance accordée aux technologies de l'information et de la communication. Notons par ailleurs que le ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Jean Asselborn, a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères du Benelux et des Pays Baltes qui s'est tenue à Tallinn, les 3 et 4 février 2015.

Le 15 mai 2015, le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail bilatérale en **Grèce** pour rencontrer à Athènes le nouveau chef de la diplomatie grecque, S.E.M. Nikos Kotzias, ainsi que le ministre délégué aux Affaires européennes et la Présidente du Parlement hellénique. Sur le programme a figuré également une entrevue avec le Premier ministre de la République hellénique, Alexis Tsipras. Les entretiens avec les autorités grecques se sont penchés d'une part, sur le renforcement des relations bilatérales entre les deux pays, notamment dans le domaine de la logistique et d'autre part, sur les grands dossiers de l'agenda européen, dont surtout les conséquences de la crise économique et financière. Dans le contexte de la réponse européenne à la crise migratoire, le Ministre luxembourgeois de l'Immigration et de l'Asile s'est rendu à plusieurs reprises à Athènes et aux îles grecques pour faire le point sur la situation sur le terrain. Aux côtés du Commissaire européen chargé de la migration, le ministre Jean Asselborn a notamment assisté le 4 novembre 2015, en sa qualité de Président du Conseil de l'UE, au départ des premiers demandeurs d'asile à bénéficier du mécanisme de relocalisation depuis la Grèce.

Le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la **Hongrie**, M. Péter Szijjarto, a été reçu le 7 juillet 2015 à Luxembourg par le ministre Asselborn dans le cadre d'une visite de travail. Ladite entrevue a permis aux ministres de se pencher en profondeur sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en matière d'immigration et de faire le point sur les relations bilatérales.

Les bonnes relations instaurées avec l'**Italie** dans le cadre du trio présidentiel ont été renforcées davantage au cours de l'année 2015. Citons comme exemple la rencontre de Premier Ministre Xavier Bettel avec son homologue italien, S.E.M. Matteo Renzi, à Rome en date du 17 septembre. Le Ministre Jean Asselborn pour sa part, s'est rendu à Rome les 1 et 2 juillet 2015 pour des entretiens avec le ministre italien des Affaires

étrangères, Paolo Gentiloni, et le secrétaire d'État chargé des affaires européennes, Sandro Gozi. Au cours de son déplacement, le ministre Jean Asselborn a en outre visité le centre de secours et premier accueil pour migrants sur l'île de Lampedusa. Dans sa qualité de Ministre de l'Immigration et de l'Asile, et Président en exercice du Conseil des ministres, Jean Asselborn s'est rendu les 8 et 9 octobre à Rome en compagnie du Commissaire européen en charge de l'Immigration, Dimitris Avramopoulos, pour y rencontrer le ministre italien de l'Intérieur Angelino Alfano et assister à la première opération de relocalisation. Dans le cadre de sa visite officielle au Luxembourg les 18 et 19 octobre, la Présidente de la Chambre des députés italienne, S.E. Mme Laura Boldrini, a eu des rencontres avec S.A.R. le Grand-Duc et le Premier Ministre Xavier Bettel.

Les relations politiques entre la Lettonie et le Luxembourg continuent d'être excellentes et cordiales à tous les niveaux. Par ailleurs, la Lettonie et le Luxembourg ont formé avec l'Italie le trio de présidences du Conseil de l'UE à partir du deuxième semestre 2014 jusqu'à la fin de l'année 2015.

Le ministre Jean Asselborn a reçu le 17 avril 2015 son homologue le ministre des Affaires étrangères de la **Lituanie**, M. Linas Linkevicius, pour une visite bilatérale au Luxembourg. Les discussions ont permis de faire le point sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Lituanie ainsi que sur la coopération gouvernementale et parlementaire entre le Benelux et les pays baltes. Les ministres ont également eu un échange sur l'actualité politique européenne, en abordant notamment les préparatifs liés à la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE ainsi que le réexamen de la politique de voisinage de l'UE.

Le 30 janvier 2015, le ministre Asselborn a assisté à l'inauguration officielle de l'ambassade de la **République tchèque** à Luxembourg, aux côtés du ministre tchèque des Affaires étrangères, M. Lubomir Zaoralek. En soulignant les liens historiques entre la République tchèque et le Grand-Duché, le ministre Asselborn s'est vivement félicité de la réouverture, après seulement deux années d'absence, de l'ambassade tchèque au Luxembourg. La réouverture d'une ambassade au plus près des citoyens tchèques, qui sont nombreux (plus de 1500) à s'être installés au Grand-Duché, permet d'étudier les moyens de renforcer et d'intensifier encore davantage les excellentes relations en les rendant plus dynamiques, notamment dans le domaine des investissements mais aussi au niveau culturel. Les ministres ont également eu une entrevue bilatérale afin de faire le point sur les relations entre le Grand-Duché et la République tchèque dans les domaines politique, économique et culturel. Notons par ailleurs que le ministre Asselborn s'est rendu à Prague en date du 21 septembre 2015 pour assister à une réunion de travail avec ses homologues des pays membres du Groupe de Visegrad et de la Lettonie.

Si le Luxembourg et la **Roumanie** ont des relations diplomatiques depuis plus de 100 ans, elles continuent d'être excellentes. Ainsi, sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, M. Bogdan Aurescu, le ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, M. Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Bucarest, le 22 avril 2015. Lors de cette visite, le ministre Asselborn a été reçu par le président de la Roumanie, M. Klaus Iohannis, par le Premier ministre, M. Victor Ponta, et son homologue roumain, M. Bogdan Aurescu, ainsi que par le président de la Chambre des députés roumaine, M. Valeriu Zgonea. Les entretiens du ministre Asselborn avec les autorités roumaines ont tout d'abord permis de faire le point sur les relations tant politiques, qu'économiques et culturelles du Luxembourg avec la Roumanie. Les discussions ont mis en évidence une volonté commune de renforcer les relations économiques, des synergies importantes pouvant être générées entre les deux pays, notamment dans le domaine de l'ICT, des biotechnologies et de la logistique.

Les relations bilatérales avec le **Royaume-Uni** ont été intensifiées en 2015 par toute une série de visites à haut niveau. Ainsi, le 27 octobre 2015, le Premier ministre Xavier Bettel a effectué une visite de travail à Londres lors de laquelle il a eu une entrevue avec son homologue britannique David Cameron à Downing

Street. Cette rencontre a permis de poursuivre les consultations bilatérales au sujet de la position du Royaume-Uni au sein de l'UE, qui ont été entamées lors de la visite de Premier ministre David Cameron au Luxembourg au mois de juin. Le ministre Jean Asselborn a été reçu le 29 juin à Londres par son homologue Philip Hammond, accompagné par le Ministre d'État pour l'Europe David Lidington, pour un déjeuner de travail afin de faire le point sur les travaux préparatoires de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise, pour sa part, a accueilli le *Foreign Secretary* Hammond en date du 20 avril pour un dîner de travail. Au centre des discussions ont figuré les relations du Royaume-Uni avec l'UE et le référendum britannique sur son appartenance à l'Union. M. David Lidington avait déjà effectué une visite au Luxembourg plutôt dans l'année, le 21 janvier, pour se renseigner en premier lieu sur les préparations de la Présidence luxembourgeoise et pour discuter du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (« TTIP » en anglais). Enfin, il y a lieu de relever également la visite de travail du Ministre des Finances Pierre Gramegna à Londres les 30 novembre et 1er décembre 2015. Lors de ce déplacement, le ministre a eu une entrevue bilatérale avec le Secrétaire d'État aux Affaires financières David Gauke et a rencontré le gouverneur de la Banque d'Angleterre.

Relations avec les pays non-membres de l'Union européenne et le voisinage

La Politique européenne de voisinage (PEV) a été mise en place en 2004 afin de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité dans le voisinage de l'UE. Elle comporte le volet du Partenariat Oriental, lancé en 2009 avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, la Géorgie, la Moldavie, et l'Ukraine ; et le volet euro-méditerranéen avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, la Syrie, et la Tunisie. La PEV reste clairement distincte du processus d'élargissement, même si elle ne préjuge pas, pour les voisins européens, de l'évolution future de leurs relations avec l'UE, conformément aux dispositions du Traité de Lisbonne.

Une première redéfinition a eu lieu en 2011, coïncidant avec les événements du printemps arabe. Un deuxième réexamen de la politique européenne de voisinage a été bouclé par la publication le 18 novembre 2015 d'une communication conjointe de la Commission et de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Dans ses conclusions adoptées le 14 décembre 2015, le Conseil a confirmé l'accent sur la stabilité politique et économique du voisinage et a souligné le besoin de prendre en compte les intérêts de l'Union européenne et de ses partenaires. La promotion de valeurs universelles fait partie de ces intérêts. En reconnaissant que les partenaires ont des attentes divergentes pour leurs relations avec l'UE, l'UE définira en 2016 les nouveaux objectifs du partenariat avec les Etats souhaitant une coopération alternative, optant pour des relations moins bureaucratiques et plus politiques. Afin de pouvoir réagir de manière plus flexible aux crises dans le voisinage, un coussin de flexibilité est créé au sein des fonds de l'Instrument européen de voisinage. Au-delà du voisinage dans le sens strict, une coopération dans des cadres thématiques avec des partenaires régionaux est prévue.

Le Ministre Asselborn a participé au Sommet du Partenariat oriental (PO), qui a eu lieu à Riga les 21-22 mai 2015. La déclaration du Sommet a affirmé l'utilisation du principe de la différenciation dans le cadre du PO : les relations de l'UE avec les trois pays qui ont signé en 2014 des accords d'association (AA) avec l'UE, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, devraient se renforcer au fur et à mesure de la mise en œuvre des réformes prévues dans les accords. Des partenariats sur mesure seront élaborés avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Belarus. La coopération devrait se concentrer dans les quatre domaines prioritaires définis, à savoir le renforcement des institutions et de la bonne gouvernance, la mobilité et les contacts entre personnes, les opportunités de marché et les interconnexions énergétiques et de transport.

Un nombre d'échanges bilatéraux avec l'**Ukraine** ont eu lieu dans le contexte de la crise ukrainienne et de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Les 25 et 26 juin, le Ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Kiev, où il a été reçu par le Président Porochenko ainsi que par son homologue ukrainien Pavlo Klimkin et la Vice-Ministre des Finances, Mme Olena Makeieva. La visite a permis de faire le point sur les relations bilatérales, en passant en revue des dossiers d'intérêt commun entre les deux pays et d'avoir un échange de vues sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, les relations entre l'Union européenne et la Russie, la situation dans le Donbass et la Crimée, de même que les grands dossiers de l'actualité politique internationale. Le 10 septembre, en marge de la 12^e réunion du *Yalta European Strategy annual meeting* à Kiev, le Ministre Asselborn a eu une entrevue avec le Président Porochenko. Le 22 octobre, le Premier Ministre Bettel a effectué une visite de travail à Kiev où il a eu une réunion de travail avec le Président Porochenko, ainsi que son homologue ukrainien, M. Arseniy Iatseniouk. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales, sur les relations entre l'Union européenne et l'Ukraine, sur les principaux dossiers de l'actualité internationale, ainsi que sur les derniers développements politiques dans le pays. Enfin, le 23 novembre, le Ministre Asselborn a participé à une visite conjointe des Ministres des Affaires étrangères du Benelux à Kiev.

Le 17 juin, le Ministre Asselborn a effectué une visite de travail en Géorgie. Le Ministre a été reçu par le Président de la Géorgie, Giorgi Margvelashvili et a rencontré le Premier Ministre, Irakli Garibashvili, en plus de son homologue géorgienne, Tamar Beruchashvili. Les entrevues ont permis de faire le point sur les relations bilatérales, les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE ainsi que sur la situation en Géorgie et sur les grands dossiers internationaux. Dans le cadre de la visite, le Ministre s'est rendu à la ligne de démarcation administrative à Khurvaleti ainsi qu'au camp de personnes déplacées internes de Tserovani.

En marge de la 70^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 29 septembre 2015, le ministre des Affaires étrangères et européennes a eu une entrevue bilatérale avec son homologue andorran Gilbert Saboya Sunyé. Sollicitée par la **Principauté d'Andorre**, l'entrevue s'est concentrée en premier lieu sur les négociations de l'Accord d'Association entre l'Union européenne (UE) et l'Andorre qui ont été lancées par la Commission européenne en mars 2015.

Les relations politiques avec le **Lichtenstein** sont excellentes et le nombre élevé de visites de haut niveau en témoigne. Pour ce qui est de l'année 2015, mentionnons surtout la visite, en date du 8 juin 2015, de la ministre des Affaires étrangères, de la Culture et de l'Éducation de la Principauté du Liechtenstein, Mme Aurelia Frick. Les discussions dans le cadre de cette visite de travail ont notamment permis de faire le point sur les relations bilatérales. Les discussions ont en effet révélé un désir commun de maintenir et de développer à un niveau élevé les contacts politiques et diplomatiques entre la Principauté et le Grand-Duché. Les échanges de vues ont ensuite permis de se pencher sur les préparatifs de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et sur les dossiers de l'actualité politique européenne, en abordant les relations entre l'UE et la Principauté du Liechtenstein.

La Première ministre du royaume de **Norvège**, Mme Erna Solberg, a été reçue le 2 juillet 2015 à Luxembourg par le Premier ministre Xavier Bettel pour une entrevue bilatérale. Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales, les relations entre l'UE et la Norvège, l'actualité politique internationale ainsi que sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Les deux chefs de gouvernement ont eu l'occasion de poursuivre leurs échanges de vues lors d'un dîner de travail, auquel a participé aussi le ministre de la Justice, M. Félix Braz.

Le Luxembourg entretient depuis de longues années des relations particulièrement étroites avec la **Suisse**. En témoignent les contacts fréquents et réguliers au niveau politique au cours des dernières années. Ainsi, le

conseiller fédéral et chef du Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, M. Didier Burkhalter, s'est rendu à Luxembourg le 11 mai 2015 pour une visite de travail. Lors de son entrevue avec le ministre Jean Asselborn, les deux parties ont fait le point sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Confédération suisse et sur l'état des relations entre la Suisse et l'UE. Le ministre Burkhalter a également été reçu par le Premier ministre, M. Xavier Bettel, pour un échange de vues. La secrétaire d'État et directrice du secrétariat d'État à l'Économie de la Confédération suisse, Mme Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, a été reçue le 1 octobre 2015 à Luxembourg par la secrétaire d'État à l'Économie, Mme Francine Closener pour discuter e.a. du renforcement des relations bilatérales par des coopérations dans les secteurs du spatial, des TIC et de la recherche.

En amont de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et au cours de celle-ci, un nombre important de contacts bilatéraux à haut niveau ont eu lieu avec les **pays des Balkans**. Toutes ces réunions ont permis de traiter non seulement de questions bilatérales de nature politique, économique ou encore migratoire, mais également de sujets ayant trait aux préparatifs de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE.

Le Ministre Jean Asselborn a rencontré le vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de **Serbie** le 6 mai à Luxembourg, le 24 août à Cancun, et le 9 septembre à Belgrade. Ces entrevues, qui se sont toutes déroulées dans une ambiance ouverte et cordiale, ont permis de faire le point sur nos relations bilatérales, notamment en amont de la signature de la convention de non-double imposition le 15 décembre à Luxembourg, d'évoquer le processus d'adhésion à l'Union européenne de la Serbie et la normalisation des relations avec le Kosovo, et d'aborder également les tenants et aboutissants de la crise migratoire, la Serbie étant l'un des principaux pays de transit sur la route des Balkans.

Le ministre Jean Asselborn a rencontré le Ministre des Affaires Etrangères de la République **d'Albanie** à Antalya le 13 mai et à New York le 22 septembre, afin de passer en revue nos relations bilatérales et d'échanger sur la situation en Albanie et dans les Balkans occidentaux. L'Albanie a, à ces occasions, rappelé sa ferme volonté d'ouvrir rapidement les négociations d'adhésion à l'Union européenne.

Le vice-Premier Ministre chargé des affaires européennes de l'Ancienne République Yougoslave de **Macédoine** Fatmir Besimi s'est rendu à Luxembourg le 28 avril et le 24 juillet. L'essentiel de ses entretiens avec le ministre Jean Asselborn a tourné autour de la situation interne dans le pays, et notamment la crise politique, la situation en matière d'Etat de droit et liberté des media.

Une rencontre entre le ministre Jean Asselborn et son homologue **bosnien** Igor Crnadak a eu lieu le 19 mai à Bruxelles. L'approche renouvelée de l'Union européenne envers la Bosnie-Herzégovine et la situation dans le pays était les principaux sujets des discussions. Le Ministère des affaires étrangères a également tenu à être représenté aux commémorations du 20^e anniversaire du génocide de **Srebrenica**, le 11 juillet en Bosnie-Herzégovine.

Le ministre Jean Asselborn a reçu le vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du **Kosovo** Hashim Thaçi le 4 mai à Luxembourg. Lors de cette entrevue ont été évoqués les questions d'intérêt bilatéral comme les demandes d'asile infondées en provenance du Kosovo, ainsi que la situation régionale, en particulier le processus de normalisation des relations avec la Serbie. Le Premier Ministre Xavier Bettel a rencontré son homologue kosovar Isa Mustafa à New York en marge de l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 27 septembre, pour une entrevue cordiale reflétant les bonnes relations bilatérales entre les deux pays.

Les relations entre le Luxembourg et la **Turquie** ont connu un renforcement substantiel depuis l'ouverture d'une Ambassade luxembourgeoise à Ankara en 2011, la mise en place de la liaison multimodale Bettembourg-Trieste-Turquie en 2012, et le lancement du vol direct Istanbul-Luxembourg par Turkish Airlines en juin 2013. Ce dernier a engendré un essor spectaculaire de nos relations touristiques. Or, ces évolutions prometteuses ont subi un revers suite à l'adoption par la Chambre des Députés d'une résolution sur le génocide arménien, le 6 mai, qui a amené les autorités turques à rappeler le lendemain leur Ambassadeur à Ankara jusqu'en septembre 2015.

Malgré cette réaction forte des autorités turques, un certain nombre de contacts à haut niveau a néanmoins pu avoir lieu l'année passée. Ces rencontres ont permis de passer en revue des questions tant bilatérales qu'européennes. Entre autres, le ministre des affaires étrangères et européennes Jean Asselborn a rencontré le ministre pour les affaires européennes Volkan **Bozkır** le 24 juillet à Luxembourg, en marge du CAG informel. Il a eu une entrevue avec son homologue **Sinirlioğlu** à Luxembourg le 4 septembre, et l'a également rencontré à Ankara le 18 septembre, ou il a également été reçu par le Premier Ministre turc **Davutoğlu**.

Le Ministère des affaires étrangères et européennes était également impliqué de près dans l'organisation de la **mission économique** du vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie Etienne Schneider, les 12-13 février à Istanbul.

Les relations avec la Russie

Les relations bilatérales avec la Russie se sont inscrites dans le contexte politique international marqué par les crises en Ukraine et en Syrie.

Le 3 juillet, le Ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Moscou où il a eu une réunion de travail avec son homologue russe Sergueï Lavrov. La visite a permis de faire le point sur les relations bilatérales, en passant en revue des dossiers d'intérêt commun entre les deux pays et d'avoir un échange de vues sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, sur les relations entre l'Union européenne et la Russie, de même que sur les grands dossiers de l'actualité politique internationale tels que la Syrie et le processus de paix au Moyen-Orient.

Les 5 et 6 octobre, le Premier Ministre Bettel a effectué une visite de travail à Sotchi sur invitation du Président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine. Il a également été reçu par son homologue russe, Dmitry Medvedev. Les entrevues ont porté sur les relations bilatérales, les développements en Ukraine ainsi que les grands dossiers internationaux, notamment la Syrie et la lutte contre le terrorisme. Du 13 au 15 décembre, la Ministre de la Culture Maggy Nagel s'est rendue au Forum de la culture à Saint-Pétersbourg où elle a eu un entretien avec son homologue russe, M. Vladimir Medinskiy. Au cours de cette visite, il fut procédé à la signature du Protocole de la séance de la Commission russo-luxembourgeoise pour la coopération culturelle pour les années 2015-2018.

En novembre, le Président de la République du Tatarstan, accompagné par une délégation d'hommes d'affaires, s'est rendu pour une visite de travail au Luxembourg où il a été reçu par Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri ainsi que le Ministre Schneider et le Président de la Chambre des députés.

Plusieurs étudiants russes souhaitant poursuivre leurs études à Luxembourg ont continué de bénéficier de bourses attribuées par l'Université du Luxembourg avec le soutien financier du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Le Ministère a également contribué financièrement à un projet du Conseil de l'Europe en Russie, visant à offrir une assistance légale aux groupes vulnérables. Enfin, au mois de décembre,

dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et en collaboration avec le SEAE, un groupe de 25 journalistes russes s'est rendu au Luxembourg pour un voyage de presse.

3.2. Amériques

Amériques du Nord

Les relations entre les États-Unis d'Amérique et le Luxembourg continuent à être empreintes d'une coopération étroite et d'une relation de confiance, tant au niveau bilatéral que multilatéral. Les rencontres et échanges à haut niveau entre représentants des deux États sont fréquents. Les États-Unis et l'Europe continuent à être confrontés à de nombreux défis communs, et il s'agit plus que jamais pour les partenaires transatlantiques de renforcer leur coopération, afin de faire face aux nombreuses menaces et désordres globaux.

Les intenses relations économiques et commerciales demeurent également un pilier des relations bilatérales et bi-régionales, comme en attestent les discussions au plus haut niveau qu'engendre le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP en anglais), discuté actuellement entre l'Union européenne et les USA et qui suscite un certain nombre d'équivoques tant au niveau national qu'europpéen.

Il est à noter que la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, de concert avec le Parlement européen, la Commission européenne ainsi que le Comité économique et social européen, avait organisé le 17 novembre 2015 à Bruxelles une conférence intitulée "TTIP – what's in it for the social partners?". Cet évènement, qui a réuni pour la première fois les partenaires sociaux des 28 États membres, visait à aborder avec ces derniers les questions relatives aux négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Le Premier ministre Xavier Bettel y a prononcé le discours d'ouverture et le Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à une table ronde de haut niveau sur le TTIP.

Au niveau bilatéral, l'ambassade du Luxembourg à Washington, ainsi que les deux Consulats généraux à San Francisco et à New York ont continué et renforcé leur travail de promotion du Grand-Duché et de ses opérateurs économiques. Les relations avec les États-Unis ont été marquées par les missions de promotion économique effectuées par le Premier ministre, Xavier Bettel, à la Côte Ouest des États-Unis du 15 au 20 février, ainsi qu'à New York du 28 au 30 juin. Ces visites se focalisaient surtout sur le domaine des communications et des technologies de l'information.

La Secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, s'est rendue à Washington et à New York du 2 au 4 juin dans le cadre d'une visite de promotion touristique. Deux séminaires y auront été organisés afin d'exposer à des représentants de la presse américaine les atouts du Luxembourg comme destination touristique.

Les bonnes relations bilatérales, économiques et commerciales peuvent également être constatées dans les rapports que le Luxembourg entretient avec le Canada. Une mission de promotion financière du Ministre des Finances, Pierre Gramegna, à Toronto et à Montréal du 12 au 16 avril, a ponctué les relations bilatérales entre les deux pays.

Amérique latine

Les relations entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine continuent de se renforcer d'année en année. Les relations économiques et commerciales se développent, tout comme les liens politiques. Les échanges entre les deux régions portent sur des questions essentielles, à l'instar du climat, ainsi que la pauvreté et les inégalités sociales. L'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes coopèrent également sur un vaste éventail de sujets différents, tels que, entre autres, la recherche et l'innovation, la migration bi-régionale, le trafic de drogues, la coopération au développement et l'aide humanitaire, et les échanges académiques.

Le sommet entre l'Union européenne et la Communauté des États d'Amérique latine et Caraïbes a eu lieu les 10 et 11 juin à Bruxelles. Le Premier ministre Xavier Bettel a participé au sommet, lors duquel il a pu renforcer les relations bilatérales avec plusieurs dirigeants de la région. Il a ainsi rencontré en marge du sommet le Premier Vice-président de la République de Cuba, M. Miguel Diez-Canel Bermúdez, la présidente de la République du Chili, Mme Michelle Bachelet, le président de la République de Colombie, M. Juan Manuel Santos, le président de la République du Honduras, M. Juan Orlando Hernandez, le président des États-Unis mexicains, M. Enrique Peña Nieto et le président du Pérou, M. Ollanta Humala.

Le 19 février 2015 à Luxembourg, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, a coprésidé la 11^{ème} Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua. Le 25 mars 2015, il a coprésidé la 11^{ème} Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Salvador.

Le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, s'est rendu en date du 7 octobre 2015 en Colombie pour une entrevue bilatérale avec son homologue Mauricio Cárdenas. Dans le cadre de la mission économique de la Chambre de commerce au Mexique et en Colombie, le ministre a ensuite prononcé le discours d'ouverture du séminaire organisé conjointement avec l'ALFI, consacré aux fonds d'investissements, à la logistique et aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Du 8 au 11 octobre 2015, le Ministre des Finances Pierre Gramegna a été au Pérou pour la session d'automne de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. En marge des réunions il a eu une entrevue bilatérale avec le Ministre des Finances de l'Équateur, M. Faust Herrera Nicolalde.

Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique centrale sont principalement régies par l'accord d'association (AA) entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, que le Luxembourg a ratifié en date du 1^{er} avril 2014. L'accord fait partie d'un processus de consolidation des relations entre les deux régions et constitue un important précédent dans la mesure où il s'agit du premier accord d'association bi-régional conclu par l'Union européenne depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

3.3. Asie

Les excellentes relations avec la République de **l'Inde** ont été approfondies sur le plan politique par une visite de travail en mars à New Delhi où le Ministre Asselborn a notamment rencontré la ministre des Affaires étrangères indienne, Mme Sushma Swaraj. Tout en abordant les liens diplomatiques, économiques et commerciaux qui unissent nos deux pays, les ministres se sont penchés sur les pistes à privilégier afin de renforcer la coopération dans les secteurs d'intérêt commun, notamment les investissements.

M. le Ministre s'est rendu en mars en **Malaisie** pour rencontrer son homologue malaisien, Anifah Aman, ainsi que le Président de la chambre haute du Parlement malaisien, Abu Zahar Ujang. Cette visite a permis notamment d'aborder plusieurs dossiers d'intérêt commun, dont la finance islamique, tout en constatant l'excellente qualité de nos relations diplomatiques bilatérales ainsi que celles entre l'UE et l'ASEAN.

Lors d'une visite, également en mars, à **Singapour**, les échanges de vues avec le ministre des Affaires étrangères, M. K. Shanmugam et la Vice-ministre des Affaires étrangères et de l'Environnement, Mme Grace Fu, ont permis de mettre en évidence plusieurs pistes pour renforcer davantage encore la coopération financière, économique et commerciale avec les pays membres de l'ASEAN qui forment un marché de 620 millions de personnes. M. le Ministre a profité de son séjour dans la cité-Etat pour également visiter la Fondation Asie-Europe (ASEF) en vue de la réunion ASEM FMM12 à Luxembourg.

ASEM – Asia Europe Meeting

Monsieur le Ministre Asselborn était l'hôte de la 12^e réunion des ministres des Affaires étrangères du dialogue Europe-Asie (ASEM FMM12) qui s'est tenue les 5-6 novembre 2015 à Luxembourg, sous le thème "Working together for a sustainable and secure future", dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE.

Les discussions ont notamment porté sur le changement climatique, en vue de la Conférence sur le climat de Paris (COP21) ainsi que sur la thématique de la connectivité entre les deux continents, un sujet auquel le Luxembourg attache une grande importance, notamment la connectivité digitale. En marge de la réunion, le ministre Asselborn a saisi l'occasion offerte par la présence de nombreux de ses homologues asiatiques pour mener des entrevues bilatérales avec **la Chine, le Japon, l'Inde, le Bangladesh, l'Indonésie, le Vietnam et la Mongolie**.

Trois événements organisés par la Fondation Europe-Asie (ASEF) et appuyés par le ministère des Affaires étrangères se sont tenus en marge de la FMM12 : un colloque des journalistes, un sommet des jeunes entrepreneurs ainsi qu'une exposition de photos

3.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord

Palestine

Parmi les constantes de sa politique étrangère, le Luxembourg défend de longue date et de façon conséquente la solution à deux États, et le droit du peuple palestinien à disposer d'un État viable, indépendant et démocratique, sur base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. En conséquence, le Luxembourg rappelle de façon constante l'importance cruciale de mettre fin aux violations du droit international, notamment en ce qui concerne la politique de colonisation. Au cours de l'année 2015, le Luxembourg s'est ainsi efforcé de rappeler ces principes au cours des nombreuses visites et réunions qui ont été consacrées aux relations israélo-palestiniennes.

Le 13 février 2015, le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas s'est rendu à Luxembourg dans le cadre d'une visite de travail. Les discussions entre le Ministre Asselborn et Mahmoud Abbas ont notamment porté sur les conditions permettant de favoriser une reprise des négociations entre Israël et la Palestine en vue de la mise en œuvre de la solution des deux États. Les échanges de vues ont également permis de faire le point sur le processus de réconciliation inter-palestinienne, avant d'être consacrés à des dossiers d'intérêt commun en matière de lutte contre le terrorisme international.

Lors des discussions avec le Président Abbas, le ministre Asselborn a notamment insisté sur le fait que l'impulsion première pour relancer le processus de paix devrait venir du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui constitue l'instance appropriée pour fixer des paramètres clairs ainsi qu'un calendrier précis en vue d'une résolution durable du conflit. La visite du Président Abbas a enfin fourni l'occasion pour annoncer le rehaussement du statut de la Délégation générale palestinienne auprès du Luxembourg, avec siège à Bruxelles. Le rehaussement du statut permet notamment à la mission palestinienne de porter le titre de "Mission de Palestine au Luxembourg" et de représenter officiellement l'OLP au Luxembourg. Le chef de mission porte désormais le titre d'Ambassadeur et remettra ses lettres de créances auprès de SAR le Grand-Duc.

Le ministre Asselborn s'est entretenu avec le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, en marge de la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 29 septembre 2015.

Le ministre Asselborn s'est par ailleurs rendu à la cérémonie de levée officielle du drapeau palestinien aux Nations Unies.

Le ministre Asselborn a participé, le 2 octobre, à la réunion du Quatuor pour le Moyen-Orient élargi aux Etats membres intéressés.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, Riyad Al-Malki, le ministre Asselborn a ensuite effectué une visite de travail en Palestine, les 7 et 8 novembre 2015. A Ramallah, le ministre Asselborn a notamment rencontré le Premier ministre de l'Autorité palestinienne, Rami Hamdallah, ainsi que son homologue palestinien, le ministre des Affaires étrangères Riyad Al-Malki et l'ancien Premier ministre palestinien Salam Fayyad.

Lors de son déplacement à Gaza, le ministre Asselborn a pu se rendre compte de la situation sur le terrain et de l'état d'avancement des efforts de reconstruction, un peu plus d'un an après la guerre de l'été 2014. Il s'est de plus entretenu avec des responsables de plusieurs agences des Nations unies, dont notamment l'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) et l'Office des Nations unies pour la Coopération de l'Aide humanitaire (OCHA). Les discussions ont mis en lumière les conditions de vie extrêmement difficiles à Gaza et ont confirmé l'urgence de lever le blocus, non seulement dans l'intérêt du développement économique palestinien, mais également dans celui de la sécurité d'Israël.

Israël

Le Ministre Asselborn s'est également rendu en Israël les 6 et 7 septembre 2015 sur invitation du Premier ministre Benyamin Netanyahu. Le Ministre Asselborn a notamment été reçu par le Président Reuven Rivlin ainsi que par le Premier ministre Benyamin Netanyahu. Des entrevues avec le chef de l'opposition au sein de la Knesset, Isaac Herzog, et le vice-Président de la Knesset, Ahmad Tibi ont également eu lieu lors de cette visite.

Les discussions ont notamment traité des relations israélo-palestiniennes et des moyens de relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Les autorités israéliennes ont expliqué au ministre Asselborn leur vision d'une éventuelle reprise des négociations et ont exposé des pistes pour rapprocher les côtés israélien et palestinien. Le ministre Asselborn a souligné l'importance fondamentale de l'arrêt des activités de construction dans les colonies israéliennes en Cisjordanie pour la reprise des négociations. Tout au long de ces discussions, le ministre Asselborn a souligné le droit à la sécurité et à la paix d'Israël. Faisant le point sur

les relations entre l'Union européenne et Israël, les entretiens ont permis d'aborder plusieurs volets de la coopération, ainsi que les moyens dont dispose l'UE pour favoriser une reprise des pourparlers. La question de l'étiquetage des produits issus des colonies figurait également à l'ordre du jour des discussions.

Suite à la conclusion de l'accord sur le nucléaire iranien, les entretiens avec les autorités israéliennes ont aussi fourni l'occasion pour échanger les points de vue respectifs sur la mise en œuvre de l'accord et du rôle de l'Iran dans la région.

Égypte

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de l'Égypte, Sameh Shoukry, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail au Caire en Égypte, le 24 février 2015. Lors de cette visite, le ministre a été reçu en audience par le Président de la République arabe d'Égypte, Abdel Fattah al-Sissi et a eu une entrevue avec le Premier ministre Ibrahim Mahlab, en plus de ses discussions avec son homologue égyptien, Sameh Shoukry.

Le ministre Asselborn a également mené des discussions avec le Secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil El Araby. Enfin, le ministre Asselborn a eu des entretiens avec des représentants des partis politiques et de la société civile.

Les entretiens avec les autorités égyptiennes ont permis d'aborder en profondeur la situation politique en Égypte. Dans ce contexte, le ministre Asselborn s'est enquis des avancées du processus de transition initié par le pays, notamment en ce qui concerne le calendrier prévu des élections parlementaires. Il a également fait part de ses préoccupations concernant le respect des droits de l'homme en Égypte, en insistant notamment sur le respect de la liberté d'expression, le droit à un procès équitable et la nécessité de l'établissement d'un moratoire sur la peine de mort.

Les discussions ont également permis d'avoir des échanges de vues sur la question du terrorisme islamiste en Afrique du Nord et au Proche-Orient et sur le rôle central que l'Égypte peut être amenée à jouer dans ce contexte. Les rencontres avec les autorités égyptiennes ont finalement été l'occasion de faire le point sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Égypte afin de renforcer la coopération dans les secteurs d'intérêt commun, notamment dans les domaines aérien et financier.

Jordanie

Au courant de l'année 2015, le ministre Asselborn s'est rendu à deux reprises en Jordanie. La première visite en mars 2015 a permis d'aborder en profondeur avec le ministre des Affaires étrangères jordanien, Nasser Judeh les développements politiques au Moyen-Orient, notamment le conflit en Syrie.

Les échanges de vues ont ainsi permis de mesurer l'impact considérable de la crise syrienne sur les pays limitrophes, en mettant en évidence les conséquences de l'afflux massif de Syriens qui mettent à rude épreuve les capacités économiques et sociales de la Jordanie. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a assuré les autorités jordaniennes de la solidarité et de l'appui politique du Grand-Duché pour leurs efforts continus dans l'accueil de réfugiés.

En octobre 2015, le ministre Asselborn s'est rendu à nouveau en Jordanie pour y assister à la conférence méditerranéenne 2015 de l'OSCE en Jordanie. La conférence fut placée sous le thème « *Common Security in*

the Mediterranean Region – Challenges and Opportunities » et s'est déroulée en présence des partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc, Tunisie). Les sessions de travail des ministres ont notamment permis de se pencher sur les questions de sécurité commune euro-méditerranéenne, l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme, sur l'immigration irrégulière, la protection des réfugiés et le trafic d'êtres humains ainsi que sur le rôle du dialogue interculturel et interconfessionnel.

Syrie

Le ministre Asselborn a de nouveau participé à la Conférence internationale d'annonce de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie au Koweït, le mardi 31 mars 2015. L'objectif de la conférence présidée par le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon était de récolter les fonds nécessaires aux acteurs onusiens pour leurs opérations en Syrie et dans les pays voisins, conformément au Plan de réponse stratégique en Syrie pour 2015 et au Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience pour 2015-2016.

La conférence a aussi fourni l'occasion pour présenter l'action du Grand-Duché au cours de son mandat de non-membre permanent du Conseil de sécurité en 2013-14 avec l'adoption de trois résolutions visant notamment à faciliter l'accès de l'aide humanitaire en Syrie. Lors de la conférence, le Ministre a également pu annoncer la contribution financière luxembourgeoise à hauteur de 5,5 millions d'euros au bénéfice d'opérations humanitaires en Syrie et de l'assistance aux réfugiés syriens dans les pays voisins.

Le 29 septembre 2015 à New York, le ministre Asselborn a rencontré l'envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, pour un entretien bilatéral. Les discussions ont permis d'examiner les possibilités de donner un nouvel élan aux efforts visant à trouver une issue politique à ce conflit meurtrier qui entre dans sa cinquième année, tout en abordant en détail la situation humanitaire, sécuritaire et politique en Syrie.

Liban

Le 24 juin, le ministre Asselborn a eu des entretiens bilatéraux à Beyrouth avec les autorités libanaises, en rencontrant le Premier ministre, Tammam Saeb Salam, le ministre des Affaires étrangères libanais, Gebran Bassil et le Président du Parlement, Nabih Berri. Ces entrevues ont permis de faire un tour d'horizon des relations bilatérales au niveau politique, économique et commercial. Au sujet de la situation politique interne au Liban ainsi des défis institutionnels posés au pays, le ministre Asselborn a réitéré l'attention portée par le Luxembourg à la stabilité, la sécurité et l'unité du Liban et a salué les efforts des responsables politiques libanais pour favoriser un consensus en vue d'une élection d'un nouveau Président.

Les échanges de vues du ministre Asselborn avec les autorités libanaises ont ensuite porté principalement sur les conséquences régionales de la guerre syrienne et sur les efforts remarquables du Liban. Le ministre Asselborn a salué la générosité remarquable du peuple libanais ainsi que les efforts considérables déployés par le pays.

Irak – Région autonome du Kurdistan irakien

Les 28 et 29 mars, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Erbil en Irak, avec notamment des entretiens avec le Président de la région autonome du Kurdistan irakien, Massoud Barzani, ainsi que d'autres dignitaires kurdes, dont le Premier ministre, Nechirvan Barzani, le chef du département des relations extérieures, Falah Mustafa, ainsi que le ministre des peshmergas, Mustafa Sayid Qadir.

La visite a permis de faire preuve de solidarité avec les kurdes irakiens qui sont en première ligne dans la lutte contre Daech. Les discussions ont ainsi permis de faire le point les efforts déployés par les peshmergas dans la lutte contre Daech.

Au sujet de la situation politique en Irak, le ministre Asselborn a réaffirmé son plein soutien à l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, rappelant que seul un développement équilibré du pays, bénéficiant à tous les groupes ethniques et religieux, permettra d'éliminer les causes profondes de l'injustice, de la violence et du terrorisme.

Le ministre Asselborn a enfin effectué une visite du camp de réfugiés Bahrka et a eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants de la société civile locale. Le gouvernement régional kurde accueille environ 1,5 millions de réfugiés et personnes déplacées fuyant les combats en Irak et en Syrie ainsi que les persécutions de Daech.

Emirats arabes uni

Une mission financière, organisée par Luxembourg for Finance, présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier, accompagné de S.A.R. la Grande-Duchesse héritière, conduite par le ministre des Finances, Pierre Gramegna, aux Émirats Arabes unis (EAU), a visité Abu Dhabi les 1^{er} et 2 mars et Dubai le 3 mars.

Leurs Altesses Royales, ensemble avec le ministre, ont eu une entrevue avec son Altesse Abdullah Bin Zayed Al Nahyan, ministre des Affaires étrangères des EAU.

Leurs Altesses Royales et le ministre ont également eu des réunions avec des dirigeants de fonds souverains, dont l'expérience peut être utile pour le fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg.

Par ailleurs, le ministre des Finances a rencontré M. Obaid Humaid Al Tayer, ministre d'État des Finances, pour discuter de l'actualité politique et économique, ainsi que des relations bilatérales entre les deux pays.

Pierre Gramegna a également eu des entrevues avec le gouverneur de la Banque centrale des EAU, M. Mubarak Rashed Khamis Al Mansoori, ainsi qu'avec les dirigeants des principales banques établies à Abu Dhabi. Il a ensuite rencontré M. Ahmed Al Sayegh, président du Abu Dhabi Global Market (ADGM).

A Dubai, Luxembourg for Finance avait organisé un séminaire à l'attention de professionnels de la finance des EAU, pour leur présenter les atouts de la place financière du Luxembourg. La manifestation a été ouverte par un discours de S.A.R. le Grand-Duc héritier, ainsi que par un exposé du ministre des Finances Pierre Gramegna.

Par ailleurs, LL.AA.RR le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière ont rencontré S.A. Mohamed Bin Zayed Al Nahyan, prince héritier d'Abu Dhabi et vice-commandant en chef des forces armées des EAU. Leurs Altesses Royales et le ministre des Finances ont également eu des entrevues avec S.A. Hamdan Bin Rashid Al

Maktoum, Vice-Émir de Dubai et ministre des Finances des EAU, ainsi qu'avec S.A. Ahmed bin Saeed Al Maktoum, directeur de l'Administration de l'aviation civile de Dubai.

La visite a également été marquée par la réunion constitutive du Conseil de coopération sur la finance islamique, institué par l'accord de collaboration entre les EAU et le Luxembourg, conclu lors de la précédente visite du ministre Gramegna aux Émirats, en octobre 2014.

À noter enfin qu'en marge de la visite de Ses Altesses Royales et du ministre, a également été signé un accord bilatéral entre les EAU et le Luxembourg sur la reconnaissance mutuelle des permis de conduire.

M. Maqsood Kruse, Directeur du Centre Hedayah d'Abu Dhabi, centre de recherche et d'analyse pour combattre toutes les formes d'extrémisme violent a fait une présentation sur les activités de ce centre au Luxembourg, le 27 avril 2015.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères des Emirats arabes unis, Cheikh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan, le ministre Asselborn a participé le 14 novembre à la réunion du "Forum Sir Bani Yas". Ce forum, organisé en coopération avec l'Institut international de la Paix (*International Peace Institute, IPI*) à Qasr Al Sarab aux Emirats arabes unis, se place dans le contexte des multiples efforts au sein de la communauté internationale pour favoriser la résolution de conflits.

Cette initiative vise à favoriser les échanges informels de haut niveau entre représentants de gouvernements et experts du secteur des affaires et du monde académique en se concentrant sur les questions de la sécurité régionale et en particulier sur les derniers développements au Proche- et Moyen-Orient.

Les discussions se sont concentrées plus particulièrement sur les cas du Yémen, de l'Irak, de la Syrie et de la Libye.

Qatar

Dans le cadre de la mission financière au Qatar, organisée par Luxembourg for Finance, présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier, accompagné de S.A.R. la Grande-Duchesse héritière, conduite par le ministre des Finances, Pierre Gramegna, la délégation luxembourgeoise a séjourné du 4 au 5 mars 2015 à Doha.

Leurs Altesses Royales et le ministre des Finances ont eu des entrevues avec S.A. Sheikh Tamim bin Hamad bin Khalifa Al-Thani, émir du Qatar, S.E. Sheikh Abdullah bin Hamad bin Khalifa, vice-émir du Qatar, S.A. Sheikh Ahmed bin Jassim bin Mohammed Al-Thani, ministre de l'Économie, M. Ali Sherif Al-Emadi, ministre des Finances, ainsi que Dr. Hessa Sultan Al Jaber, ministre de l'Information et des Technologies de la communication. Les sujets évoqués ont porté sur la situation politique et économique, ainsi que sur les relations bilatérales entre les deux pays. Le Luxembourg et le Qatar partagent l'ambition de diversifier leurs économies respectives, pour assurer une croissance soutenable sur le long terme. En particulier, il a été convenu de renforcer la collaboration au niveau de la finance islamique et du développement du secteur Fintech. Luxembourg for Finance avait organisé un séminaire à l'attention de professionnels de la finance du Qatar, pour leur présenter les atouts de la place financière du Luxembourg. La manifestation a été ouverte par un discours de S.A.R. le Grand-Duc héritier, ainsi que par un exposé du ministre des Finances, Pierre Gramegna. Une centaine de participants y ont assisté. En marge du séminaire, le ministre a eu des rencontres de haut niveau avec des représentants de banques et d'entreprises établies à Doha, pour évoquer leurs éventuels projets d'expansion en Europe.

Iran

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Javad Zarif, le ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en Iran le 25 novembre.

Le ministre Asselborn a notamment eu des entrevues avec le président de la République islamique, M. Hassan Rohani, le ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Javad Zarif, ainsi que le président du Parlement, M. Ali Larijani, tout comme le gouverneur de la Banque centrale de la République islamique d'Iran, M. Valiollah Seif.

Les rencontres ont tout d'abord permis de faire le point sur le développement des relations entre le Luxembourg et l'Iran, notamment suite à l'accord sur le nucléaire iranien signé à Vienne le 14 juillet. Les entretiens avec les autorités iraniennes ont permis d'identifier les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans les domaines d'intérêt commun, financiers et économiques, notamment dans les secteurs aérien et des télécommunications. Les ministres Asselborn et Zarif ont pu signer un mémoire d'entente prévoyant des consultations politiques bilatérales annuelles entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République islamique d'Iran pour développer les relations à tous les niveaux dans les dossiers d'intérêt commun.

Les échanges du ministre Asselborn ont également permis de faire le point sur la situation interne en Iran. Rappelant l'opposition inconditionnelle du Grand-Duché à l'application de la peine de mort et son attachement profond au respect des droits individuels et collectifs, comme la liberté d'expression et des médias, le ministre Asselborn a abordé ces questions en toute franchise avec son homologue Zarif. Le Ministre Asselborn a appelé de ses vœux à la relance du dialogue stratégique sur les droits de l'homme entre l'UE et l'Iran.

Les discussions ont ensuite porté sur les sujets d'actualité internationale et régionale, notamment au Moyen-Orient. Le ministre Asselborn a abordé avec les autorités iraniennes les situations en Syrie et en Irak, notamment dans le contexte de la lutte contre Daech, avant de se pencher sur les derniers développements au Liban, au Yémen et en Afghanistan.

Activités multilatérales – Moyen-Orient et Afrique du Nord

Pays du voisinage Sud

Lors d'une réunion informelle à Barcelone le 14 avril, les ministres des affaires étrangères de l'UE ont pu discuter avec leurs homologues des pays du voisinage Sud (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie) des adaptations de la politique européenne de voisinage, afin de mieux répondre aux défis et intérêts communs dont notamment l'instabilité régionale, le terrorisme international, la création d'emplois, et les questions de migration.

Le 24 juin, le ministre Asselborn participé à une réunion ministérielle informelle avec les ministres des Affaires étrangères des pays arabes du voisinage Sud de l'UE qui s'est tenue à Beyrouth. Les discussions étaient consacrées à la nécessité d'adapter la politique européenne de voisinage et ont aussi permis

d'aborder avec les pays du Sud (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie) les différentes aspirations et évolutions rapides de la situation régionale au Sud de l'UE, à travers un échange des vues sur les défis et intérêts communs dont notamment l'instabilité régionale, le terrorisme international, les échanges commerciaux, et les questions de migration.

FEMIP

Le ministre Asselborn est intervenu à l'occasion de la 15e conférence de la "*Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership*" (FEMIP) de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui s'est tenue le 26 octobre à Luxembourg.

Cette conférence était organisée conjointement par la BEI, la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et l'Union pour la Méditerranée.

Le ministre Asselborn a prononcé le discours de clôture de la conférence qui a porté sur le thème "*Innovation, esprit d'entreprise et emplois: promouvoir les investissements pionniers dans le bassin méditerranéen*".

Fondation Anna Lindh

Le ministre Asselborn est intervenu à la 51^e réunion du Conseil des gouverneurs de la Fondation Anna Lindh, le 28 octobre à Luxembourg.

Le discours du ministre était consacré à l'importance du dialogue interculturel dans la construction d'une zone de paix et de prospérité partagée entre l'Europe et les pays de la rive sud de la Méditerranée, fondée sur les complémentarités et les interdépendances, considérées comme des atouts précieux pour bâtir un espace euro-méditerranéen humain et solidaire.

Conférence consacrée aux victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient à Paris

Le ministre Asselborn a également participé à la conférence sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient à Paris, le 8 septembre 2015 à laquelle ont participé plus de 60 pays, ainsi que plusieurs agences onusiennes et autres organisations internationales.

La conférence a permis d'élaborer un plan d'action concret comportant des mesures pour répondre aux défis urgents, notamment humanitaires, et de favoriser le retour et la réinstallation de personnes déplacées. Le plan d'action vise également à préserver la diversité à travers la promotion de solutions politiques inclusives et la protection du patrimoine culturel, et à lutter contre l'impunité.

Dans son discours, le ministre a notamment plaidé pour que le Conseil de sécurité défère la situation qui prévaut en Syrie depuis mars 2011 à la Cour pénale internationale (CPI).

Conseil de coopération du Golfe

Le ministre Asselborn a aussi participé à la 24^e réunion ministérielle UE- Conseil de coopération du Golfe (CCG), le 24 mai à Doha.

La réunion, qui a réuni les 28 pays de l'UE avec les six pays du Conseil de coopération du Golfe (Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar), fut l'occasion de réaffirmer l'importance de renforcer davantage les liens et coopérations tant aux niveaux économique et commercial que politique, dans l'intérêt de la stabilité et sécurité régionale et internationale. Les échanges de vues des ministres ont porté sur les priorités communes, ainsi que la situation dans la région, et notamment au Yémen, en Libye, en Syrie et en Irak. Les ministres ont également abordé des questions transversales d'intérêt commun, en particulier la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme religieux, et les droits de l'homme, en soulignant l'importance stratégique pour l'UE et le CCG de se coordonner étroitement sur ces développements.

3.5. Afrique sub-saharienne

Le Ministre Asselborn a participé à la réunion ministérielle dans le contexte du Sommet de l'Union africaine à Addis Abeba du 27 au 28 janvier 2015. Le Zimbabwe a assumé la présidence tournante de l'UA pour l'année 2015. Lors des entrevues bilatérales du Ministre avec un certain nombre de pays africains, le Luxembourg a fait un bilan de son activité au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et approfondi les relations économiques avec ses partenaires africains.

L'actualité en Afrique a été marquée par la migration et le terrorisme, deux sujets de première urgence de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Lors du Sommet de la Valette les 11 et 12 novembre, le Luxembourg a contribué un total de 3,1 millions d'euros pour le soutien des pays africains situés sur les routes migratoires vers l'Europe. La déclaration politique adoptée à l'issue du Sommet vise à s'attaquer aux causes profondes de la migration et à intensifier la coopération avec l'Afrique dans le domaine de la migration. De nouvelles attaques terroristes au Sahel et dans la région de la Corne de l'Afrique ont continué la descente vers l'instabilité et le Luxembourg reste déterminé à combattre cette violence avec ses partenaires européens et africains.

4. Le Luxembourg dans l'Union européenne

4.1. Participation à des missions civiles dans le cadre de la PSDC de l'Union européenne

Pendant l'année 2015, le Luxembourg a maintenu sa participation aux missions civiles de l'Union européenne (EULEX Kosovo, EUMM Géorgie, EUCAP Sahel Niger, EUCAP Sahel Mali) avec un agent de Police dans chacune des missions citées. Entre novembre 2014 et novembre 2015, le Luxembourg a détaché un magistrat à la mission civile EULEX Kosovo, en complément à la contribution d'un agent de la Police grand-ducale. De juillet 2014 à octobre 2015, le Luxembourg a également participé à la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine), une mission civile menée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE. À travers ces diverses participations, le nombre de participants luxembourgeois aux missions civiles a été nettement augmenté, en ligne avec les dispositions du programme gouvernemental qui prévoit un renforcement de la participation du Luxembourg aux missions – spécifiquement à caractère civil – menées par l'Union européenne.

4.2. Processus d'élargissement

Fin 2015, cinq pays bénéficiaient du statut de **candidat** : le Monténégro, la Serbie, la Turquie, ainsi que l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine et l'Albanie. L'UE a poursuivi ses négociations d'adhésion, axées autour des 35 chapitres de l'acquis communautaire, avec trois de ces pays en 2015: le Monténégro, la Serbie et la Turquie. Le Kosovo et la Bosnie sont restés des « candidats potentiels ».

La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, convaincue de l'importance de familiariser les pays candidats avec les mécanismes de négociation et prise de décisions au Conseil de l'Union européenne, a tenu à inviter les pays candidats à l'adhésion à huit **réunions informelles** à haut niveau, doublant ainsi le nombre d'invitations par rapport au semestre précédent. Les pays candidats ont ainsi été invités aux ministérielles informelles JAI (Justice et Affaires Intérieures), Environnement, Emploi et Affaires Sociales, Affaires Européennes, Gymnich (Affaires Etrangères), Politique Urbaine, Cohésion Territoriale, et à la réunion des Directeurs Généraux Europe.

Le 15 juillet, le ministre Asselborn a présenté les priorités de la Présidence luxembourgeoise en matière d'élargissement à la Commission des Affaires Etrangères du Parlement européen. Il a annoncé que la Présidence luxembourgeoise ferait tout ce qui était en son pouvoir pour faire avancer le processus d'adhésion, en veillant à toujours avoir les 28 Etats-membres à bord. Il a souligné que le processus d'adhésion servait à promouvoir des réformes importantes dans les pays concernés, dans l'intérêt partagé de la stabilité, la sécurité et de la prospérité sur notre continent.

Le « paquet élargissement » 2015 de la Commission a été élaboré d'après des modalités revues par rapport aux versions antérieures, en accordant un plus grand accent sur les fondements de la construction européenne, en veillant à une meilleure lisibilité et mettant en œuvre une comparabilité accrue. Sur base de ce paquet remodelé, la Présidence luxembourgeoise a œuvré à l'adoption consensuelle des conclusions « élargissement » par le Conseil des Affaires Générales du 15 décembre.

Le **Monténégro** a présenté sa demande d'adhésion à l'UE en décembre 2008, et les négociations ont été entamées en juin 2012. La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE a pu ouvrir deux nouveaux chapitres d'adhésion avec le Monténégro le 21 décembre dans le cadre d'une Conférence intergouvernementale, à savoir les chapitres 14 « politique des transports » et 15 « énergie ». Le nombre de chapitres ouverts a ainsi été porté à vingt-deux, dont deux provisoirement clos. La Présidence, consciente de l'importance du dialogue inter-parlementaire, a également tenu à être représentée à niveau ministériel au Comité parlementaire conjoint UE-Monténégro à Strasbourg le 16 décembre, en la personne du ministre Nicolas Schmit, en charge des relations entre la Présidence luxembourgeoise et le Parlement européen.

La **Serbie** a pris des mesures importantes qui ont permis l'ouverture des premiers chapitres des négociations d'adhésion à l'Union européenne, alors que les négociations étaient formellement ouvertes depuis janvier 2014. La Serbie a ainsi mis la dernière touche à de vastes plans d'action dans le domaine de l'état de droit. Belgrade également signé avec Pristina le 25 août plusieurs accords essentiels, qui représentent des avancées importantes dans le processus de normalisation. Ces évolutions positives ont donc permis à la Présidence luxembourgeoise du Conseil d'ouvrir les premiers chapitres de négociations avec Belgrade, à savoir les chapitres 35 « normalisation avec le Kosovo » et 32 « contrôle financier », lors de la Conférence intergouvernementale qui s'est tenue le 14 décembre. Pour le Comité parlementaire conjoint UE-Serbie, qui a eu lieu le 7 octobre à Strasbourg, le Luxembourg était encore représenté par le ministre Schmit. Par ailleurs, les directeurs politiques des trois pays du Benelux se sont rendus à Belgrade en novembre pour encourager le

rapprochement du pays à l'Union européenne et se rendre compte de la situation sur le terrain dans le cadre de la crise migratoire, qui heurte la Serbie de plein fouet.

La **Turquie** a déposé sa candidature à l'adhésion en 1987. Les négociations d'adhésion ont été entamées en 2005 - au même moment que celles avec la Croatie, qui a adhéré à l'Union européenne en juillet 2013. Suite à l'absence de progrès turcs dans la mise en œuvre du protocole additionnel à l'accord d'Ankara sur l'Union douanière (signé en juillet 2005, et visant à étendre l'accord aux nouveaux Etats-membres, y compris Chypre), le Conseil a décidé en décembre 2006 de suspendre l'ouverture des négociations de huit chapitres liés directement ou indirectement à l'Union douanière, et de ne pas clore provisoirement les négociations sur tous les autres chapitres. Les négociations n'ont progressé qu'au compte-gouttes ces dernières années. Le Luxembourg a plaidé depuis longtemps pour un dialogue constructif sur toutes les questions centrales liées à la justice et aux droits fondamentaux, et s'est félicité de la revitalisation des relations entre l'Union européenne et la Turquie lors du Sommet du 29 novembre à Bruxelles, organisé sur fond de la crise migratoire. Le 14 décembre, le ministre Asselborn a pu ouvrir le chapitre 17 (politique économique et monétaire) dans le cadre d'une Conférence inter-gouvernementale en présence du vice-Premier Ministre turc Şimşek et des Ministres Çavuşoğlu et Bozkuř. Ainsi le nombre total de chapitres ouverts est porté à quinze, dont un clos provisoirement.

La Présidence a également encouragé la poursuite sur le chemin vers l'intégration européenne de l'Ancienne République yougoslave de **Macédoine** – dix ans après que le pays se soit vu accorder le statut de candidat en 2005. Le Luxembourg s'est félicité de l'adoption de l'accord dit de Pržino, conclu en juin/juillet sous médiation européenne, et visant à mettre fin à la crise politique entre gouvernement et opposition, et a encouragé Skopje à veiller à la mise en œuvre de cet accord.

De même, le Luxembourg a continué d'encourager **l'Albanie** à poursuivre son rapprochement à l'Union européenne. L'Albanie s'est vu octroyer ce statut en juillet 2014 mais doit encore remplir un certain nombre de critères avant que les négociations d'adhésion puissent être entamées.

La Présidence luxembourgeoise s'est félicitée de la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec le **Kosovo** le 27 octobre, suite à la conclusion de l'accord entre Belgrade et Pristina le 25 août.

Le Luxembourg a également salué l'organisation du premier Conseil de stabilisation et d'association avec la **Bosnie-Herzégovine** le 11 décembre. Ce Conseil a pu être organisé grâce à l'entrée en vigueur de l'Accord de Stabilisation et d'Association le 1^{er} juin, dans le cadre de l'« approche renouvelée » entérinée par le Conseil en décembre 2014.

Le Luxembourg continue de contribuer au rapprochement des pays candidats à l'Union européenne à travers une ligne budgétaire du Ministère des affaires étrangères et européennes, destinée à financer des projets **d'assistance technique**. Ces projets sont exécutés par des agences partenaires. L'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) a dispensé des formations à des ressortissants bosniens, macédoniens et turcs dans le domaine bancaire et financier. L'Institut européen d'Administration Publique (IEAP) a formé des ressortissants bosniens, macédoniens, monténégrins, serbes et turcs. Par ailleurs, des administrations luxembourgeoises ont dispensé des formations à des fonctionnaires albanais et macédoniens par le biais du programme « TAIEX » (Technical Assistance and Information Exchange Instrument) de la Commission européenne.

4.3. Politique commerciale

L'année 2015 a surtout été l'occasion pour le Luxembourg d'influencer la politique commerciale de l'UE par le biais de la présidence du Conseil de l'Union européenne. Le Luxembourg a œuvré sans relâche pour une politique commerciale européenne cohérente, inclusive et responsable, en renforçant la cohérence des différentes politiques sectorielles de l'UE (commerce, finances, développement, services financiers, agenda numérique). Ceci ressort aussi des conclusions du Conseil adoptées lors du CAE Commerce du 27 novembre pour ce qui est de la nouvelle Stratégie de politique commerciale et d'investissement de la Commission européenne.

La conclusion officielle des négociations de l'accord de libre-échange entre l'UE et le **Vietnam** le 2 décembre 2015 ainsi que du lancement des négociations d'un accord de libre-échange avec la **Tunisie** le 13 octobre 2015 et le feu vert du Conseil pour un début de pourparlers commerciaux avec les **Philippines** ont eu lieu sous Présidence luxembourgeoise qui a également acté au Conseil le lancement de processus de cadrage de l'UE avec l'**Australie** et la **Nouvelle-Zélande** visant à terme la négociation d'accords de libre-échange avec ces deux pays clefs dans la région Pacifique. Lors du CAE Commerce du 27 novembre, la Présidence a exploré avec la Commissaire au Commerce Cecilia Malmström sous quelles modalités et à quel rythme poursuivre les négociations d'accords commerciaux bi-régionaux avec le **Mercosur** et la région **ASEAN**, dont l'importance stratégique tant qu'économique a été soulignée. Le Conseil a suivi de près les autres négociations bilatérales en cours, dont celles avec le **Japon** : les avancées obtenues sous présidence luxembourgeoise ouvrent la voie à la finalisation de cet accord en 2016.

S'agissant des négociations entre l'UE et les **États-Unis** sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), il importe de souligner l'implication majeure de la Présidence dans le cadre de la modernisation du mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etat et la finalisation des modalités pour des salles de lecture dans les Etats membres. L'accès des députés aux textes consolidés permettra ainsi à l'avenir de mener des débats plus informés et factuels dans les capitales européennes à ce sujet. Notons qu'une conférence réunissant les représentants nationaux des partenaires sociaux des 28 États membres ainsi que quelques membres du Parlement européen s'est tenue en date du 17 novembre 2015 à Bruxelles afin d'informer les partenaires sociaux sur les différents aspects du TTIP, à promouvoir un échange de vues et d'expériences.

La Présidence a œuvré au renforcement des relations avec le Parlement européen, en assistant à toutes les séances de la commission du commerce international (INTA), en restant en contact étroit et à l'écoute des parlementaires européens et de leurs équipes. C'est dans cette esprit d'ouverture et de transparence que la Présidence luxembourgeoise a partagé les directives de négociation de l'accord sur les biens environnementaux avec le Parlement et trouvé un accord au Conseil pour ce qui est de la dé-classification du mandat de l'accord CETA.

Au niveau des dossiers législatifs, la Présidence a conclu le trilogue avec le Parlement européen et la Commission sur les mesures autonomes relatifs aux **Balkans occidentaux** : cet accord permettra de préserver et développer la prospérité relative de cette partie du voisinage de l'UE. La Présidence a également entamé le trilogue sur l'amendement du règlement anti-torture après avoir négocié un mandat au Conseil sur ce dossier et a pu trouver un accord politique avec le Parlement sur des clauses de sauvegarde sur les exportations en provenance de la **Géorgie** et de la République de **Moldova**. Enfin, après des discussions laborieuses parmi les 28 Etats membres, la Présidence a pu finaliser la position du Conseil sur le projet de règlement sur les minerais de conflits. Notons enfin, que c'est la Présidence luxembourgeoise qui a lancé le débat sur le statut

d'économie de marché pour la **Chine** lors du CAE Commerce du 27 novembre. Les défis entourant ce dossier ont également fait l'objet de discussions au Conseil Compétitivité extraordinaire du 9 novembre et au CAE Commerce dans le cadre de la crise de la sidérurgie européenne face à un environnement économique interne et externe défavorable pour ce secteur clef de l'industrie européenne.

A Nairobi, en décembre 2015, lors de la dixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (CM10), les Etats membres ont adopté conclu l'élargissement de l'accord initial sur les technologies de l'information (ATI). Les négociations ont été menées par 53 membres de l'OMC, pays développés et en développement confondus, qui représentent environ 90 pour cent du commerce mondial des échanges de marchandises technologiques. Dans cette même lignée, Le Luxembourg s'est engagé pour faire avancer les négociations plurilatérales sur les biens environnementaux, et ce notamment en amont de la COP21 à Paris et de la CM10 à Nairobi. Cet accord doit faciliter davantage les échanges et l'innovation dans les biens verts et pourrait être conclu au cours de l'année 2016.

La CM10 a pu dégager un accord sur des éléments non-négligeables dont la concurrence à l'exportation, le mécanisme de sauvegarde spéciale, la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le coton dans le domaine agricole, des règles d'origine préférentielles (à caractère non-contraignant) et un traitement préférentiel pour les fournisseurs de services pour les PMA. Finalement, la déclaration ministérielle adoptée par la CM10 a permis d'obtenir une ouverture pour mettre à jour le cycle de Doha à l'avenir en y incluant de nouvelles questions.

L'UE et le Luxembourg en particulier ont souligné l'importance d'un cadre de négociation multilatéral fort et cohérent, qui prenne en compte le niveau de développement de ses membres. C'est dans cette perspective que le ministre Jean Asselborn a soumis l'instrument d'adhésion de l'UE à l'accord sur la facilitation des échanges en octobre 2015 à Istanbul – en marge du G20 -, accord qui prend en compte la différenciation entre pays membres et prévoit une assistance technique soutenue pour la mise en œuvre de l'accord.

4.4. Transposition de directives européennes

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes - la Direction des affaires européennes et des relations économiques internationales (DII) - est en charge de la coordination de la transposition des directives européennes et de la mise en œuvre du droit de l'Union européenne. Le **9^e rapport sur l'état de transposition des directives européennes** et l'application du droit de l'Union européenne a été soumis à la Chambre des députés en juin 2015, en application de l'aide-mémoire sur la coopération entre la Chambre des députés et le gouvernement en matière de politique européenne. Ce rapport, qui est un rapport public, reflète l'état de transposition, au premier semestre 2015, des directives européennes et renseigne, entre autres, sur l'évolution des résultats du Luxembourg dans les derniers scoreboards du marché intérieur de la Commission européenne. Le rapport rappelle qu'au cours des dix dernières années, le Luxembourg a progressivement réussi à améliorer ses résultats en matière de transposition des directives européennes. En effet, le déficit de transposition du Luxembourg a connu une importante tendance à la baisse, passant de 4% (en mai 2005) à 1,1% (en mai 2015).

Le scoreboard du marché intérieur de la Commission européenne du 1^{er} semestre 2015 (publié en juillet 2015) a dressé l'état des lieux de la transposition de l'ensemble des directives du marché intérieur ayant un délai de transposition jusqu'au 1^{er} mai 2015. Dans ce scoreboard, le Luxembourg a affiché un déficit de transposition de 1,1% (*i.e.*, 12 directives non transposées sur un total de 1.115 directives en vigueur). Le scoreboard du marché intérieur de la Commission européenne du 2^e semestre 2015 (qui sera publié en mai

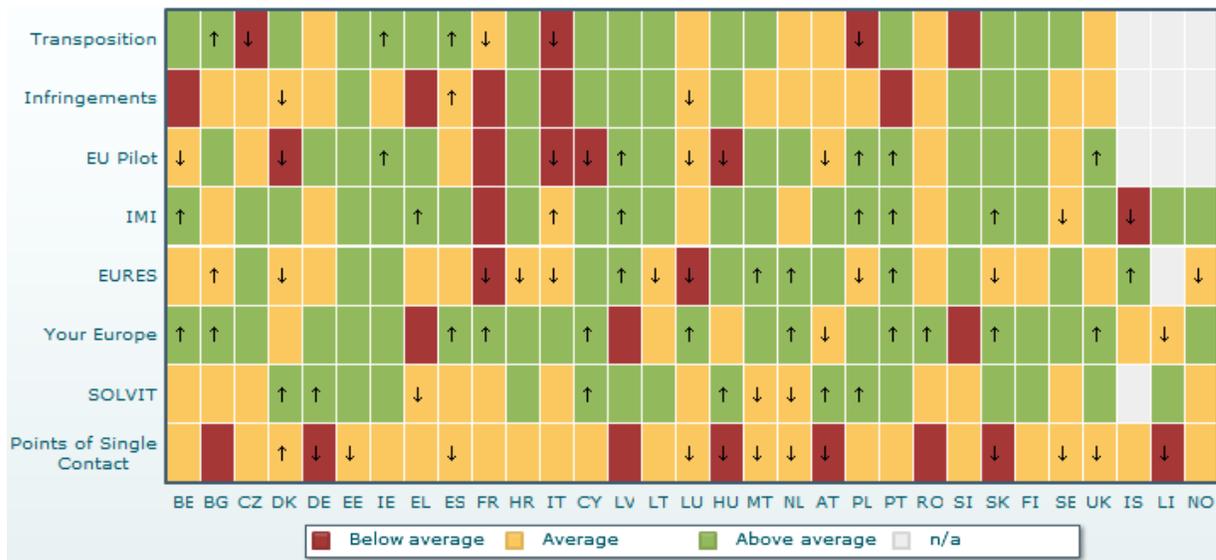
2016) dressera un état des lieux de la transposition de l'ensemble des directives du marché intérieur ayant un délai de transposition jusqu'au 1^{er} novembre 2015. Dans ce scoreboard, le Luxembourg affichera un déficit de transposition de 1,5 % (i.e., 17 directives non transposées sur un total de 1.099 directives en vigueur), ce qui constituera une détérioration de son déficit de transposition.

Au cours de l'année 2015, le ministre des Affaires étrangères et européennes a saisi cinq fois le Conseil de gouvernement du dossier relatif à l'état de transposition des directives européennes respectivement de celui concernant les procédures d'infraction au droit de l'Union européenne. Le dossier de la transposition des directives et de la mise en œuvre du droit de l'UE a également été présenté dans trois séances du Comité interministériel de la coordination de la politique européenne (CICPE), présidé par le Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Enfin, on peut noter que le MAEE (en collaboration avec le Ministère d'Etat – Service central de législation) envisage de mettre en place un système d'information interministériel pour le suivi de la transposition des directives européennes et des procédures d'infraction au droit de l'UE. Il s'agit d'un projet retenu dans le programme gouvernemental. Alors que les premiers travaux préparatoires y relatifs ont commencé au cours de l'année 2014, l'année 2015 était marquée par des ateliers qui ont permis de déterminer les exigences fonctionnelles haut niveau du MAEE concernant le futur système.

4.5. Bilan d'application de la législation européenne relative au marché intérieur

Le tableau ci-dessous regroupe les indicateurs visant à fournir un aperçu de la mise en œuvre et de l'application de la législation européenne relative au marché intérieur dans les Etats membres, au 1^{er} mai 2015.



(Source : Scoreboard du marché intérieur de la Commission européenne, publié en juillet 2015)

4.6. Les affaires du Luxembourg devant la Cour de justice de l'Union européenne

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction II -, constitue l'intermédiaire entre la Cour de justice de l'Union européenne et les différents Ministères pour ce qui est des affaires devant la Cour de justice ou devant le Tribunal qui concernent le Luxembourg ou auxquelles il participe.

Il peut s'agir de recours en manquement introduits par la Commission européenne à l'égard du Luxembourg pour non-communication des mesures nationales de transposition d'une directive européenne, pour transposition incorrecte d'une directive ou pour manquement à une autre obligation qui lui incombe en vertu des traités européens. Il peut aussi s'agir de renvois préjudiciels introduits par les juridictions nationales des 28 Etats membres ou encore de recours en annulation dans lesquels le Luxembourg intervient, parce qu'il est intéressé au résultat de l'affaire au vu de la matière concernée.

Les agents auprès de la Cour de justice de l'UE gèrent l'aspect procédural de ces affaires ainsi que l'élaboration des actes de procédure au nom du gouvernement en étroite collaboration avec les Ministères concernés. Il convient à cet égard de noter que le Luxembourg participe, depuis octobre 2014, au système de transmission électronique des documents officiels en provenance ou à destination des greffes de la Cour de justice et du Tribunal (e-Curia).

Les agents auprès de la Cour de justice de l'UE sont également en contact avec les correspondants européens des Ministères pour les tenir informés des nouvelles affaires ainsi que celles en cours ou jugées par la Cour de justice de l'UE, qui rentrent dans les domaines d'attribution de leurs Ministères.

Au cours du premier trimestre de chaque année, le ministre des Affaires étrangères et européennes présente au Conseil de gouvernement le bilan des affaires devant la Cour de justice de l'UE (qui concernent le Luxembourg ou auxquelles il participe) de l'année précédente.

Au cours de l'année 2015, la Cour de justice a rendu deux arrêts en manquement contre le Luxembourg (affaires C-238/14 et C-502/13). En ce qui concerne les renvois préjudiciels, le Luxembourg a décidé de participer dans sept nouvelles affaires préjudicielles, qui sont toujours en cours. Quatre de ces affaires proviennent de juridictions luxembourgeoises (C-238/15, C-401/15 à C-403/15, C-300/15, C-321/15) et trois de ces affaires proviennent de juridictions d'autres Etats membres (C-326/15, C-342/15, C-69/15). Il a également décidé d'introduire un recours en annulation (T-755/15) et d'intervenir dans trois recours en annulation introduits par d'autres Etats membres (C-643/15, C-647/15, T-356/15). Ces affaires sont toujours en cours. Enfin, le Luxembourg a également décidé de déposer des observations écrites dans la procédure d'avis 2/15, qui est également toujours en cours.

4.7. Présidence luxembourgeoise du Conseil européen

Au premier semestre de l'année 2015, les contacts bilatéraux avec les Etats membres de l'Union européenne se sont multipliés en vue de la préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Une multitude de délégations ont été accueillies au Ministère des Affaires étrangères et européennes en vue de la préparation des priorités de la Présidence luxembourgeoise. Lors de ces contacts, le Luxembourg a pu, d'une part, informer les différentes délégations de priorités envisagées dans les différents domaines du Conseil et, de l'autre, obtenir de premières réactions avant la finalisation desdites priorités,

respectivement prendre en compte des positions des différents pays. Le Luxembourg a ainsi attaché une grande importance à une concertation préalable avec les différents Etats membres, sans pour diminuer son niveau d'ambition.

Lors de sa 12e Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE (1^{er} juillet -31 décembre 2015), le Luxembourg s'est efforcé, dans le droit fil de ses traditions et convictions, de mettre le citoyen européen au centre des préoccupations, tout en veillant à ce que l'intérêt réel et direct des citoyens soit mieux pris en compte dans toutes les politiques de l'Union.

Le semestre luxembourgeois a eu lieu dans un contexte particulièrement difficile, confrontant l'Union européenne à des défis sans précédent. Ce sont surtout l'aggravation dramatique de la crise des réfugiés et les attentats effroyables qui ont frappé Paris le 13 novembre qui ont eu un impact considérable sur les travaux de la Présidence et ont requis une approche réactive et décidée au niveau européen. La Présidence a travaillé sur les mesures d'urgence pour faire face à la crise des réfugiés, comme sur les causes fondamentales à l'origine du phénomène pour développer une stratégie cohérente. Après les attentats de Paris, la Présidence luxembourgeoise a travaillé sur des actions prioritaires bien définies, comme le renforcement des contrôles aux frontières extérieures, l'amélioration de l'échange d'informations, l'utilisation plus systématique des bases de données, la lutte contre la radicalisation, ainsi que la coopération avec les pays tiers, où des décisions ont été prises lors d'une réunion extraordinaire du Conseil.

En dépit de ces événements qui ont fortement marqué l'Europe, le Luxembourg s'est efforcé à faire avancer les travaux dans les différents domaines d'action de l'UE et à poursuivre de manière rigoureuse la mise en œuvre de son programme de travail articulé autour de sept priorités sous l'égide du slogan "Une Union pour les citoyens".

Comme le montre le bilan publié sur le site internet de la Présidence (www.eu2015lu.eu), le Luxembourg a pu aboutir à des accords importants avec le Parlement européen, qui ont ouvert la voie pour l'adoption par l'UE de nouvelles législations : le budget 2016 de l'UE, la réforme de la Cour de Justice de l'UE, la mise en place d'un système européen PNR, la directive relative au renforcement de la présomption d'innocence, la simplification de la circulation de certains documents publics, un accord sur la proposition de règlement sur les indices de référence ("benchmarks") ou encore l'accord sur le paquet "protections des données". L'accord politique sur la proposition sur un nouvel accord interinstitutionnel "Mieux légiférer", aura un impact positif durable sur la façon de coopérer entre les institutions et cela pour le bénéfice et dans l'intérêt du citoyen européen. Somme toute, la Présidence luxembourgeoise a été en mesure de conclure 34 dossiers législatifs sous la procédure de codécision.

Au sein du Conseil, des accords ont pu être trouvés sur la directive sur l'échange d'informations sur les rescrits fiscaux, et sur deux volets du 4^e paquet ferroviaire, celui qui touche à la libéralisation des services de transport de voyageurs par chemin de fer, et celui qui a pour objectif de renforcer la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire. Le Conseil a adopté des conclusions importantes concernant l'initiative BEPS en matière de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires. La Présidence a aussi été amplement engagée dans la modernisation du mécanisme de règlement des différends investisseurs-États (ISDS) dans le cadre de l'accord TTIP.

En matière de développement durable, la Présidence luxembourgeoise a, en étroite concertation avec la Présidence française de la COP21, coordonné le travail des Etats membres de l'UE pour aboutir au tout premier accord universel et contraignant sur la lutte contre le changement climatique.

La Présidence a parfois été poussée à réagir à des urgences. Plusieurs réunions extraordinaires du Conseil ont ainsi été convoquées par le Luxembourg pour réagir face à la crise des réfugiés, aux attentats de Paris, mais aussi face à la crise des secteurs laitier et de la viande porcine et aux difficultés de la sidérurgie européenne.

La Présidence a aussi convoqué la Conférence de Luxembourg sur la route de la Méditerranée orientale et les Balkans occidentaux, qui a réuni les États membres de l'UE, les pays associés ainsi que les pays des Balkans occidentaux, la Turquie, le Liban et la Jordanie, et qui a permis de se mettre d'accord sur une meilleure coopération entre tous les pays concernés et à appuyer les efforts des États qui sont les premiers concernés par la crise migratoire.

Sur fond de crise migratoire et au vu de la situation sécuritaire en Europe, la Présidence a accordé une attention toute particulière à la politique d'élargissement. Le Luxembourg se félicite tout particulièrement qu'il ait été possible d'ouvrir les tout premiers chapitres de négociation avec la Serbie et de procéder à l'ouverture de nouveaux chapitres de négociation avec la Turquie et le Monténégro.

Le Luxembourg a finalement mis en place des méthodes de travail innovantes. À titre d'exemple, l'on peut citer le fait que dorénavant, au sein du Conseil Compétitivité, l'examen de la compétitivité se basera sur une vision intégrée de cette dernière, prendra en compte l'ensemble des politiques européennes et cherchera à accentuer la valeur ajoutée de l'UE. Le Conseil EPSCO a adopté en décembre des conclusions sur une gouvernance sociale pour une Europe inclusive visant à renforcer la dimension sociale du Semestre européen afin de mener l'UE de façon équilibrée à une croissance durable et inclusive.

Les résultats de plusieurs conférences thématiques ont abouti à des débats au sein du Conseil, voire à l'adoption de conclusions : sur l'économie sociale, sur l'impact de l'économie numérique, sur la politique de développement pour n'en nommer que quelques-uns.

De manière générale, 1503 réunions formelles ont été organisées à Bruxelles au cours de la Présidence luxembourgeoise. En effet, le Conseil s'est réuni 49 fois, dont 9 fois à l'occasion de sessions extraordinaires. Finalement, la Présidence a pu, dans le cadre des 262 événements organisés à Luxembourg, accueillir quelque 22644 participants et 6875 délégations.

4.8. Le Luxembourg – Capitale européenne

Les Institutions européennes

Depuis les années 50, une politique du siège active est l'une des constantes de notre politique étrangère. Elle vaut à notre pays visibilité et prestige sur le plan international. D'un point de vue économique, social et culturel, la présence des institutions européennes avec, au total, quelque 12.000 fonctionnaires avec leurs familles, est un élément d'une importance capitale pour notre pays.

Les discussions menées avec les institutions et les organismes européens mettent en exergue les besoins croissants en matière d'infrastructures et témoignent de la nécessité constante de garantir de bonnes conditions d'accueil, d'hébergement et de vie aux fonctionnaires européens et contractuels affectés au Luxembourg, dans le but d'améliorer l'attractivité de notre siège.

Parmi les dossiers saillants de l'exercice 2015 traités par le **Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens**, sous l'égide du Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, il y a lieu de relever les chantiers et projets suivants :

Projets immobiliers :

- Parlement européen : Tout au long de l'année 2015, l'Etat luxembourgeois et le Parlement européen ont continué leur coopération dans le cadre d'un comité d'accompagnement, par lequel l'Etat s'est engagé à apporter son soutien au Parlement européen, en le conseillant dans la réalisation du projet KAD2, le nouveau bâtiment du Parlement européen. Ce partenariat s'est traduit pour l'année 2015 par des réunions aux niveaux technique, administratif et politique.
- Commission européenne : Un contrat-cadre a été signé en 2013 avec la Commission, ouvrant la voie à la construction du nouveau bâtiment Jean Monnet 2, qui remplacera l'actuel bâtiment Jean Monnet 1. Le nouveau bâtiment aura une superficie totale de 120.000 m² pour les quelque 3300 fonctionnaires de la Commission européenne installés à Luxembourg.

Suite à la décision de la Commission de quitter l'actuel bâtiment Jean Monnet 1 pour cause d'amiante dans le bâtiment et en appliquant le principe du risque 0, les autorités luxembourgeoises ont assisté la Commission pour trouver des solutions pour permettre aux services de la Commission de continuer à fonctionner dans les meilleures conditions possibles à Luxembourg. Alors que la Commission déménageait une partie de ses services dans deux bâtiments à la Cloche d'Or, les autorités luxembourgeoises mettront notamment à la disposition de la Commission un bâtiment temporaire, permettant d'héberger environ 500 personnes.

- Par ailleurs, les autorités luxembourgeoises continuent leur coopération avec la Cour de Justice de l'Union européenne en vue de la réalisation du projet de l'architecte Dominique Perrault qui comprend une 3^{ème} tour et un bâtiment adjacent. Le projet étant en phase de planification, le calendrier prévisionnel de construction de la 3^{ème} tour prévoit la finalisation du chantier en 2019. A l'instar des bonnes pratiques pour l'exécution des projets immobiliers précédents, l'Etat luxembourgeois assure le rôle de maître d'ouvrage.
- Pour ce qui est du Centre de Conférences du Kirchberg, une nouvelle convention relative à la mise à disposition du Centre de Conférences a été signée le 18 juin 2015. Il convient encore de noter que la dénomination du Centre de Conférences du Kirchberg a été changée en 2015 en European Convention Center Luxembourg.

Or, le Luxembourg veille également par une politique de siège dynamique d'attirer de nouveaux organismes à Luxembourg.

Les autorités luxembourgeoises continuent à participer à la préparation de la mise en œuvre de la nouvelle juridiction unifiée du brevet dans le cadre d'un Comité préparatoire. Une représentante du Luxembourg a été désignée Vice-présidente de ce Comité. La juridiction unifiée en matière de brevets comprendra un tribunal de première instance, une cour d'appel et un greffe. La Cour d'appel et le greffe de cette juridiction seront établis à Luxembourg.

Le protocole ferroviaire (ou « Protocole de Luxembourg ») à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles a été adopté en février 2007 lors d'une

Conférence diplomatique qui s'est tenue à Luxembourg. Le Protocole a créé un nouveau régime juridique pour la reconnaissance et l'exécution des garanties des prêteurs, des bailleurs et des vendeurs conditionnels lorsque celles-ci sont prises sur le matériel roulant ferroviaire. Dans la résolution n.3 annexée à l'Acte final de la Conférence diplomatique, le Luxembourg a été désigné comme Etat hôte du registre international pour le matériel roulant ferroviaire. Le Ministère des Affaires étrangères et européennes organise l'installation de l'exploitant du registre à Luxembourg. Le protocole ferroviaire entera en vigueur après 4 ratifications.

Le Mécanisme européen de stabilité, installé à Luxembourg depuis octobre 2012, emploie actuellement quelques 150 agents.

Dans un souci de prendre en compte les besoins des institutions européennes et de leurs fonctionnaires et dans l'intérêt d'une politique de siège accueillante, le Secrétariat général du Ministère des Affaires étrangères maintient des contacts réguliers avec les représentants des institutions européennes.

Le Secrétariat général du Ministère des Affaires étrangères a continué à œuvrer en faveur de la consolidation des services de la Commission et du Secrétariat du Parlement européen à Luxembourg. Tout au long de la période écoulée, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a entretenu un dialogue avec les institutions leur faisant part de ses préoccupations et sollicitant pour le Luxembourg des entités cohérentes et des pôles d'excellence plutôt que des services dépareillés. La présence des institutions est, dans une très large mesure, garantie juridiquement. Cependant, le respect des accords existants réclame une attention constante.

Notons à cet égard que, dans le cadre des discussions avec la Commission européenne concernant le relogement des fonctionnaires de la Commission hors du JMO1, le Luxembourg a obtenu des garanties de la Commission quant à la pérennisation et le renforcement de ses services à Luxembourg, notamment pour les pôles financier, numérique et juridique.

La NSPA

Des contacts réguliers ont également eu lieu durant l'exercice écoulé avec l'Agence OTAN de soutien, la « NSPA », qui résulte de la fusion des anciennes agences chargées du soutien en phase d'exploitation-la NAMSA, la NAMA et la CEPTMA. L'agence, qui est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2012, a son siège sur le site de Capellen.

5. Le Luxembourg dans les organisations internationales et régionales

5.1. L'Union BENELUX

L'Union Benelux a produit une série de résultats marquants au courant de l'année 2015, notamment dans le domaine de l'énergie, de la mobilité durable et de la sécurité, thèmes mis en avant par la Présidence belge du Comité de ministres du Benelux.

L'année 2015 a vu en même temps un renforcement de la coordination interministérielle au niveau national, notamment par le biais du réseau interministériel Benelux présidé par la Direction II du MAEE. Notre pays a également assumé un rôle plus actif dans les instances du Benelux en vue de la préparation de la Présidence du Comité de Ministres que le Grand-Duché assume en 2016. Ainsi, les différents ministères et

administrations s'étaient étroitement impliqués dans l'élaboration du plan de travail 2016 du Benelux. Les archives du Benelux ont finalement pu être transférés aux Archives nationales de Luxembourg (ANL), comme cela avait été convenu déjà en 2011. Des progrès importants ont également pu être achevés en ce qui concerne les travaux relatifs au règlement de procédure rénové de la Cour de justice Benelux qui aura son siège au Luxembourg.

En matière d'**énergie**, le Benelux a poursuivi sur la voie vers la création d'un marché intérieur de l'électricité avec les partenaires du Forum pentalatéral de l'énergie (Allemagne, Autriche, France et Suisse). En présence du Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie Etienne Schneider, les ministres du Benelux ont signé le 8 juin à Luxembourg avec leurs collègues du Forum pentalatéral de l'énergie, une déclaration politique qui établit un nouveau plan d'action en matière de coopération énergétique sur une période de 4 ans. Le 5 février, une plateforme en ligne pour un échange d'informations sur la transition énergétique durable entre institutions scientifiques, universités et entreprises dans le Benelux a été lancée. Du 19 au 23 octobre, la Présidence belge a organisé une Semaine Benelux de l'Energie dans le cadre de laquelle une recommandation Benelux sur les carburants alternatifs a été signée en présence du ministre Etienne Schneider.

En ce qui concerne la **mobilité**, il convient de signaler le contrôle commun sur le transport par autocar dans la région Benelux effectué par les services d'inspection des trois pays du Benelux le 28 mai 2015. Les services d'inspection des pays du Benelux ont effectué le 12 juin 2015, au même moment, un deuxième grand contrôle du transport routier international, cette fois-ci par camion en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

Le 12 février, les premières brochures en allemand pour les travailleurs frontaliers ont été éditées. Les travailleurs frontaliers de la Communauté germanophone de Belgique peuvent ainsi s'informer plus aisément sur le marché de l'emploi au Luxembourg. Le 26 janvier, la Présidence belge a pu lancer le portail internet Benelux pour les travailleurs frontaliers entre la Belgique et le Luxembourg, ainsi que entre la Belgique et l'Allemagne. Plus de 42.000 travailleurs frontaliers sont ainsi pourvus d'informations actualisées pour travailler dans les pays voisins.

Le 18 mai, les ministres de l'Enseignement supérieur du Benelux ont signé une décision Benelux qui consacre la reconnaissance automatique de niveau des diplômes de l'enseignement supérieur au sein du Benelux. Le 23 décembre, une déclaration sur une coopération plus étroite dans la lutte contre la fraude sociale transfrontalière (dumping social) a été signée, alors qu'une conférence Benelux sur la fraude sociale a eu lieu du 30 novembre et 1^{er} décembre en présence de la Commissaire européenne Mme Thyssen.

Les pays Benelux ont signé en date du 30 novembre 2015 à Bruxelles un accord afin d'examiner conjointement les restrictions territoriales de l'offre au sein des trois pays, et, le cas échéant, d'élaborer des pistes de solutions. L'objectif de cette initiative commune, signée par le ministre Étienne Schneider et ses homologues du Benelux, est d'accélérer l'appréhension et la solution du problème général d'approvisionnement des entreprises au niveau du Benelux en général, et au niveau du Luxembourg en particulier. Le 1^{er} décembre, un point de coordination Benelux contre les arnaques visant les entreprises dans la région Benelux a été lancé, tandis que le 14 décembre a eu lieu une Table ronde du Benelux sur l'économie circulaire.

Les Premiers ministres de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg se sont réunis le 29 avril 2015 à Bruxelles à l'occasion du **Sommet Benelux**. Les trois chefs de gouvernement ont adopté une déclaration politique commune intitulée "Plan d'action Benelux pour l'emploi et la croissance" consacrée au renforcement du marché intérieur. Cette déclaration contient une liste de projets concrets sur lesquels ils

souhaitent coopérer plus étroitement. Les trois délégations ont souligné l'importance du marché intérieur européen et la nécessité de réduire les obstacles qui perturbent le marché du commerce de détail. Les trois Premiers ministres ont aussi clairement réaffirmé les conclusions du Sommet social Benelux de 2014 en réitérant l'importance de lutter contre la fraude sociale et le dumping social. Lors du Sommet, les Premiers ministres ont procédé à un échange de vues sur les principales questions européennes et d'actualité et ont réaffirmé leur volonté de coopérer de manière efficace et intensive dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

Le Conseil Benelux, qui réunit annuellement les secrétaires généraux des ministères des affaires étrangères, a eu lieu le 10 novembre à Bruxelles pour préparer le **Comité de Ministres Benelux**. Ce dernier a eu lieu le 16 novembre en présence du ministre Jean Asselborn et a permis de faire le point sur les travaux réalisés sous la Présidence belge du Benelux. La réunion fut également l'occasion d'approuver le plan de travail pour l'année 2016. Le ministre Asselborn a présenté un premier aperçu des priorités de la future Présidence luxembourgeoise du Benelux en 2016. Lors de la réunion, les ministres ont de plus approuvé un accord Benelux sur l'économie circulaire, visant à ne plus considérer le vieux papier comme un déchet, mais comme une matière première.

En matière de coopération politique, il convient de signaler les deux rencontres des ministres des Affaires étrangères du Benelux avec leurs homologues baltes les 3-4 février à Tallinn et le 15 novembre à Bruxelles. Les trois ministres des Affaires étrangères du Benelux ont effectué font une visite conjointe le 23 novembre dernier à la capitale ukrainienne Kiev, tandis qu'un accord de réadmission et un accord relatif à la suppression de l'obligation de visa avec le ministre des Affaires étrangères du Kazakhstan a été signé le 2 mars à Bruxelles.

Dans le domaine de la défense, les trois pays ont signé le 4 mars 2015 à La Haye le Traité de surveillance commune de l'espace aérien (QRA/Renegade). À tour de rôle, la Belgique et les Pays-Bas seront responsables pour la surveillance, à l'aide d'avions de chasse, de l'ensemble de l'espace aérien Benelux contre les avions civils dont émane une menace terroriste (Renegade).

5.2. Organisation des Nations Unies et droits de l'Homme

Suite à son siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies en 2013-2014, le Luxembourg a continué de participer activement aux travaux du CSNU en 2015 en tant que non-membre, notamment en intervenant à l'occasion d'onze débats publics.

Le Luxembourg est également intervenu lors d'un nombre de sessions ordinaires et spéciales du Conseil des Droits de l'Homme à Genève, ainsi que dans le cadre de l'Examen périodique universel de plusieurs pays. Au niveau national, le Luxembourg a remis le 1^{er} septembre son examen à mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations issues du second cycle de l'EPU.

En mai 2016, le Conseil de gouvernement a approuvé la mise en place d'un Comité interministériel des Droits de l'Homme qui réunit des représentants de tous les Ministères et administrations afin de veiller à la mise en œuvre des obligations du Luxembourg en matière de droits de l'Homme par les différents acteurs concernés, en consultation avec les institutions nationales des droits de l'Homme et la société civile.

Le Luxembourg a accueilli le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, le 22 juin 2015 ; à côté d'entrevues avec les autorités grand-ducales, le SGONU a pu s'adresser au Conseil de l'Union européenne, réuni en format Conseil affaires étrangères à Luxembourg.

Tout au long de la Présidence du Conseil de l'UE, le Luxembourg a présenté les positions de l'UE dans les différentes enceintes des Nations Unies, notamment au sein des Commissions principales de la 70^{ème} Assemblée générale de l'ONU.

Le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'ONU, l'Ambassadeur Sylvie Lucas, a été désignée Présidente du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité par le Président de l'Assemblée générale le 23 octobre 2015.

La diplomatie luxembourgeoise a également appuyé tous les départements concernés dans la préparation de la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique à Paris en décembre (COP21) ; à ce sujet, le Luxembourg a notamment signé la Promesse de Genève pour la prise en compte des droits de l'Homme dans l'action climatique.

Désarmement et non-prolifération

En 2015, le Luxembourg a continué à appuyer les initiatives qui ont pour objectif le désarmement et la non-prolifération des armements conventionnels et de destruction massive tout comme des vecteurs de cette dernière catégorie, des domaines d'action prioritaires pour le Luxembourg en termes de prévention de conflits. En effet, le Luxembourg œuvre en faveur d'une recherche constante de la sécurité internationale au plus bas niveau possible d'armement et est partie à tous les traités et conventions régionaux et internationaux dans ce domaine.

Armes conventionnelles

Commerce des armes conventionnelles

Un an après l'entrée en vigueur, à Noël 2014, du Traité sur le commerce des armes (TCA), le Luxembourg se félicite de l'opérationnalisation de cet instrument universel juridiquement contraignant, fixant les normes communes les plus élevées possibles en matière de contrôle d'exportation, d'importation et de transfert des armes conventionnelles, qui contient des dispositions permettant de le renforcer, compte tenu de l'expérience acquise et des développements technologiques au niveau des armes conventionnelles. Le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a participé au segment de haut niveau de la première Conférence des États parties au TCA qui a eu lieu à Cancun du 24 au 27 août. Le Luxembourg fut également parmi les premiers à soumettre son rapport initial expliquant les mesures de contrôle des exportations en place afin de mettre en œuvre le Traité. Qui plus est, le projet de loi 6708 relatif au contrôle de l'exportation, du transfert, du transit et de l'importation des biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage; au courtage et à l'assistance technique; au transfert intangible de technologie; à la mise en œuvre de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et d'actes adoptés par l'Union européenne comportant des mesures restrictives en matière commerciale à l'encontre de certains Etats, régimes politiques, personnes, entités et groupes, viendra renforcer le cadre légal pour la mise en œuvre, entre autres, du TCA.

Désarmement dans le domaine des armes conventionnelles

Le Luxembourg a maintenu son engagement de longue date pour le désarmement d'armes conventionnelles en participant à la 1^{ère} Conférence d'Examen de la Convention sur les Armes à sous-munitions du 7 au 11 septembre à Dubrovnik en Croatie. Le Luxembourg a souligné son engagement actif dans le secteur « coopération et assistance aux victimes » au Laos, en Syrie, en Libye, en Bosnie-Herzégovine ou dans les territoires occupés palestiniens à travers un soutien financier à des programmes de déminage, de dépollution, d'enlèvement d'engins explosifs conventionnels et de leur destruction sur le terrain. Le Luxembourg a maintenu sa ferme condamnation de l'usage de ces armes aveugles et cruelles.

Le Luxembourg a participé à la Conférence des Etats parties de la Convention d'Interdiction des mines antipersonnel (« Convention d'Ottawa ») à Genève du 30 au 4 décembre. La lutte contre ces armes à effet indiscriminatoire a été poursuivie par le financement conséquent de projets de déminage, de dépollution de régions touchées ainsi que d'assistance aux victimes.

Le Luxembourg regrette que, tout au long de l'année 2015, les négociations au niveau de la Conférence de Désarmement sur un traité international multilatéral non-discriminatoire et vérifiable sur l'interdiction de la production de matières fissiles sont demeurées bloquées.

Nucléaire

Le Luxembourg a participé à la 9^{ème} Conférence d'Examen du Traité sur la Non-Prolifération nucléaire qui a eu lieu du 27 avril au 22 mai. La conférence s'est soldée par un lourd échec. Au cours de la Conférence, un accord avait pourtant semblé à portée de main. Cependant, la Conférence n'a pas été en mesure d'adopter le projet de document final soumis le vendredi 22 mai par la Présidente de la Conférence, l'Ambassadeur Taous Feroukhi (Algérie). Trois Etats parties n'ont en effet pas pu accepter la partie du texte portant sur l'organisation – avant le 1^{er} mars 2016 – d'une Conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (ADM) au Moyen-Orient. Toutes les autres délégations auraient été en mesure de se rallier au consensus sur le projet de document final, malgré le fait qu'il n'allait pas assez loin pour nombre d'entre elles, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

Le Luxembourg a participé à la 59^{ème} Conférence générale de l'AIEA qui s'est tenue du 14 au 18 septembre à Vienne. La Conférence s'est déroulée dans une atmosphère moins tendue que les années précédentes, suite à l'accord trouvé entre les E3/UE+3 et l'Iran sur le nucléaire iranien.

Le changement de la situation politique en Iran a continué d'avoir un effet positif sur les négociations entre l'AIEA et l'Iran au sujet du programme nucléaire iranien. Après la signature, le 11 novembre 2013 à Téhéran, d'une déclaration conjointe sur un cadre de coopération, l'Iran a poursuivi sa coopération avec l'Agence. Le Luxembourg reste saisi du dossier nucléaire iranien étant donné l'importance géopolitique du pays tant au niveau régional que global et soutient la vérification de la mise en œuvre du Plan d'Action conjoint par une contribution financière de 20.000 euros à l'AIEA.

Désarmement et non-prolifération dans le domaine des armes de destruction massive et de leurs vecteurs

Le Luxembourg a participé à la 20^{ème} Conférence des Etats parties à la Convention d'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC) qui a eu lieu à La Haye du 30 novembre au 4 décembre. Le Luxembourg, tout en se félicitant des avancées réalisées en termes de l'universalisation de la Convention, deux Etats (Myanmar, Angola) ayant rejoint le régime de la Convention, a mis garde les Etats parties contre les futurs défis et menaces à la CIAC en

vue notamment de la Conférence d'Examen de 2018, la CIAC étant en effet la Convention de désarmement la plus forte et la plus efficace grâce à ses mécanismes concrets de vérification. Pendant le 2^{ème} semestre de 2015, le Luxembourg, en tant que Présidence du Conseil de l'Union européenne, a activement œuvré vers une coordination cohérente de la position commune des Etats membres de l'Union européenne auprès de l'Organisation d'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) à La Haye, le Service européen d'Action extérieure (SEAE) n'y disposant toujours pas de représentation formelle. Enfin, le Luxembourg a continué à soutenir la mise en œuvre de la Convention à travers la mise à disposition de fonds de l'UE à l'OIAC afin que cette dernière puisse organiser des workshops et séminaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Interdiction des Armes Bactériologiques (Biologiques; CIAB) et des efforts visant à renforcer cette convention datant de 1972, le Luxembourg, ensemble avec ses partenaires BENELUX, a organisé un exercice volontaire d'examen par les pairs (« *peer review exercise* ») afin de renforcer la confiance mutuelle entre les Etats parties. Cet exercice a servi d'exemple pour illustrer une méthode innovatrice de contrôle mutuel du respect de la Convention par les Etats parties sur base d'inspections volontaires menées par des Etats parties les uns auprès des autres, cette convention-ci – contrairement à la Convention d'Interdiction des Armes Chimiques – ne disposant pas d'un mécanisme de vérification de la mise en œuvre. Des échanges de vues trilatéraux, couplés à des visites des laboratoires et installations de recherche des trois Etats, ont été effectués et ont permis de constater, d'une part, le respect de la Convention par les trois Etats parties et, d'autre part, plusieurs domaines où chacun des trois Etats peut encore améliorer son dispositif de biosécurité ou de sûreté biologique au niveau de ses installations. Enfin, le Luxembourg a participé à la Conférence des Etats-Parties à la Convention d'Interdiction des armes bactériologiques (biologiques) à Genève, du 14 au 18 décembre. En marge de la Conférence, les partenaires BENELUX ont organisé un événement illustrant les acquis de l'exercice volontaire d'examen par les pairs mené au cours de l'année 2015.

Ayant annoncé lors de la dernière réunion plénière du « Régime de Contrôle de la Technologies des Missiles » (RCTM) à Oslo en 2014 qu'il allait assurer la présidence du régime ensemble avec son partenaire néerlandais pendant la période d'octobre 2015 à octobre 2016, le Luxembourg a organisé, ensemble avec les Pays-Bas, la réunion plénière de 2015 du RCTM à Rotterdam (5-9 octobre), accueillant les représentants des 34 Partenaires du régime tout comme les trois sous-groupes de travail au niveau desquelles les Partenaires ont échangé des informations et expériences mais aussi actualisé les listes de biens sensibles à contrôler.

Le Luxembourg a également pris part aux réunions plénières des trois autres régimes de contrôle des exportations, à savoir le « Groupe d'Australie » (Perth, du 1^{er} au 5 juin), le « Groupe des Fournisseurs de matières Nucléaires » (Bariloche/Argentine, du 1^{er} au 5 juin) et « L'Arrangement Wassenaar » (Vienne, les 2 et 3 décembre). En outre, le Luxembourg fut représenté à la 14^{ème} réunion ordinaire du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC) ainsi qu'à la réunion annuelle du « Comité Zangger » à Vienne le 5 novembre.

Afin de renforcer la bonne mise en œuvre des engagements du Luxembourg dans le domaine de la non-prolifération, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a poursuivi ses efforts de coordination de la politique de contrôle des exportations du Gouvernement au niveau du groupe de coordination interministérielle, créé en 2013 et composé de représentants du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de l'Office des licences/Ministère de l'Economie, du Ministère de la Justice, de l'Administration des Douanes & Accises/Ministère des Finances et du Service de Renseignement/Ministère d'Etat. L'échange d'informations sur les questions pertinentes en relation avec le contrôle des exportations, qui a lieu sur base mensuelle, a été renforcé. En vue de la mise en conformité des dispositions légales luxembourgeoises avec

les dispositions européennes et internationales, un Projet de loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double-usage et de biens liés à la défense a été déposé à la Chambre des députés.

5.3. OTAN

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord continue de prendre la mesure de la dégradation du contexte géostratégique. Fragilité à l'Est, instabilité au Sud, l'OTAN veut jouer son rôle d'assureur de la sécurité euro-atlantique d'autant plus que les coalitions ont pris le dessus sur les opérations multilatérales classiques de l'OTAN. Face aux différences des besoins sécuritaires entre pays du Sud et pays de l'Europe de l'Est, l'Organisation cherche à mettre en place une politique de sécurité qui évite la régionalisation de la sécurité c'est-à-dire qui puisse éviter l'écueil d'une politique et des moyens militaires différents pour les deux flancs menacés. Plus que jamais, la dissuasion collective est à l'ordre du jour alors que la stabilisation et la gestion de crise restent inévitables, sans oublier l'effritement sécuritaire de l'Afghanistan. Les décideurs politiques ont décidé de revoir les concepts militaires et les autorités militaires de l'OTAN ont été invitées à proposer des stratégies militaires permettant à la fois de dissuader une dégradation à l'Est et de garantir une stabilisation du Sud. La solidarité politique exige que tous les pays membres de l'OTAN soient en mesure de déployer des soldats sur les territoires des pays qui se sentent menacés car ceci est le symbole le plus fort du soutien et de la dissuasion politiques. Ces déploiements seront plus nombreux, avec des moyens plus lourds et de délais de déploiement plus brefs. Cette adaptation de la posture de l'OTAN exigera du Luxembourg une mise à jour de sa politique de défense dont les efforts budgétaire et capacitaire deviendront des priorités durables. Le sommet de l'OTAN en juillet 2016 à Varsovie fera le point sur tous ces travaux.

Visite officielle du secrétaire général de l'Otan

Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, a effectué une visite officielle au Luxembourg le 2 septembre 2015. L'accueil officiel a été suivi d'un déjeuner de travail auquel ont également participé le Vice-Premier ministre, ministre de la Défense, Étienne Schneider, le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, ainsi que le ministre de la Justice, Félix Braz. Les discussions ont porté sur les questions d'actualité en matière de sécurité transatlantique, sur l'actualité politique européenne et internationale ainsi que sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Conseils ministériels à l'OTAN

Le Vice-premier ministre et ministre de la Défense, Étienne Schneider, a participé à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles le 24 juin 2015. Les discussions des ministres de la Défense de l'OTAN ont porté prioritairement sur le renforcement de la défense collective et la poursuite de l'adaptation de l'Alliance face aux nouveaux défis de sécurité tant à l'Est qu'au Sud. En amont de la réunion ministérielle, Étienne Schneider a également assisté à une réunion informelle des pays participants au « Framework Nation Concept » (FNC) présidée par la ministre allemande de la Défense, Ursula von der Leyen.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, s'est rendu à Antalya en Turquie afin de participer à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, les 13 et 14 mai 2015. Les travaux ont largement été consacrés aux menaces et aux défis qui pèsent sur la sécurité à l'est et au sud du territoire de l'Alliance, ainsi qu'aux réponses que l'OTAN peut y apporter. Une réunion des pays contribuant à la mission « *Resolute Support* » en Afghanistan fut l'occasion d'évaluer ensemble l'avancement de cette mission et d'adopter les lignes directrices pour un partenariat durable avec l'Afghanistan. Une séance de la Commission

OTAN-Ukraine a permis de faire le point sur la situation sécuritaire en Ukraine et d'avoir un échange de vues sur la mise en œuvre des accords de Minsk et les perspectives à cet égard. La coopération OTAN-UE ainsi que les préparations liées au sommet de Varsovie en 2016 furent également abordées.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, s'est également rendu à Bruxelles afin de participer à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, qui s'y est tenue les 1 et 2 décembre 2015. Les discussions se sont inscrites dans les travaux de préparation en vue du prochain sommet de l'OTAN, qui aura lieu à Varsovie en juillet 2016, et ont permis d'aborder les défis qui émanent notamment du Sud de l'Alliance, tout comme les relations avec la Russie ainsi que de la politique de la « porte ouverte » concernant l'élargissement de l'OTAN. Dans le contexte de l'élargissement, les ministres de l'OTAN ont aussi officiellement invité le Monténégro à rejoindre l'Alliance.

Participation à des missions militaires de l'OTAN

Mission Resolute Support en Afghanistan

Après l'achèvement de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) fin 2014, une nouvelle mission de suivi dirigée par l'OTAN et baptisée « Resolute Support » a été lancée le 1er janvier 2015, dans le but de poursuivre les activités de formation, de conseil et d'assistance au profit des forces et des institutions de sécurité afghanes. Dans ce cadre, l'Armée luxembourgeoise a détaché un sous-officier en Afghanistan du 22 juin au 17 décembre 2015, lequel a rempli une fonction de sous-officier adjoint au chef de peloton de l'unité EOD (Explosive Ordnance Disposal) multinationale à Mazar-i-Sharif. La participation du Luxembourg à cette nouvelle mission s'inscrit dans la continuité de l'engagement luxembourgeois au profit de l'engagement luxembourgeois au profit du processus de stabilisation de l'Afghanistan. La Défense luxembourgeoise a également continué son soutien financier au Trust Fund de l'OTAN pour les forces armées afghanes.

KFOR Kosovo

L'Armée luxembourgeoise continue à participer à la force multinationale KFOR dont la mission est de contribuer au maintien d'un environnement sûr et sécurisé au Kosovo. Le détachement luxembourgeois, composé de 23 membres est spécialisé dans le domaine ISR (intelligence, surveillance, reconnaissance).

Participation à des exercices

Depuis le Sommet de l'OTAN de septembre 2014 et la priorité accordée à la défense collective et aux mesures de réassurance visant à donner un plus grand sentiment de sécurité aux pays alliés sur le flanc Est de l'OTAN, l'Armée luxembourgeoise a participé à plusieurs exercices communs, notamment en Lituanie.

Pendant la période du 28 septembre au 1^{er} novembre 2015, un détachement de reconnaissance luxembourgeois de 46 militaires a également été déployé en Lituanie dans le cadre d'un déploiement opérationnel visant à assurer une présence militaire prolongée d'unités des pays de l'Alliance dans les pays baltes, l'Europe centrale et dans la région-sud-est. Le détachement luxembourgeois était intégré dans le contingent belge composé d'une compagnie d'infanterie renforcée d'éléments d'appui et de soutien logistique avec un effectif de 250 militaires.

Du 15 au 23 octobre 2015 l'Armée luxembourgeoise a participé avec deux sous-officiers EOD dans le cadre de l'exercice multinational de déminage de l'OTAN « Detonator ».

AWACS

Le Luxembourg a poursuivi ses efforts en vue de l'obtention des droits de survol pour les avions AWACS, immatriculés au Luxembourg, ceci afin de garantir cette capacité-clé de surveillance pour l'Alliance.

NSPA

Des contacts réguliers ont eu lieu durant l'année écoulée avec l'agence de soutien et d'acquisition de l'OTAN (NSPA), qui se situe à Capellen.

5.4. OSCE

Le conflit ukrainien, la crise des réfugiés et la lutte contre le terrorisme ont dominé l'année 2015 au sein de l'OSCE. Pendant toute l'année, la Présidence en exercice (PEE) serbe s'est efforcée d'entretenir l'équilibre fragile entre les Etats participants aux visions souvent divergentes. Comme tous les ans, le Luxembourg a participé à la réunion ministérielle annuelle qui s'est tenue les 3 et 4 décembre à Belgrade. Notre pays a aussi participé activement aux négociations sur les textes à adopter à Belgrade en en mettant un accent particulier sur la nécessité de renforcer nos efforts dans le domaine de la prévention.

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au cours du deuxième semestre de l'année 2015, le Luxembourg a travaillé étroitement avec la délégation de l'Union européenne à Vienne. Il a présidé les réunions UE au niveau Chef de mission et Chef de mission adjoint et présenté toutes les déclarations UE au Conseil permanent sur les questions budgétaires et financières.

De janvier à avril 2015, le Luxembourg a présidé la 66^{ème} session de la Commission Consultative Ciel Ouvert (CCCO) pendant laquelle il a dû faire face à de nombreuses questions concernant la mise en œuvre du traité Ciel Ouvert. Même si la présidence luxembourgeoise de la CCCO a connu un certain succès, de nombreuses questions n'ont pas pu être résolues (*inter alia* l'adhésion de Chypre au traité ou les vols ukrainiens au-dessus de la Russie).

Le Luxembourg a continué d'appuyer les efforts de l'OSCE en faveur d'une solution durable de la crise en Ukraine. Outre la contribution financière obligatoire de 12.875 €, le Luxembourg a effectué une contribution extrabudgétaire de 50.000 € à la mission spéciale d'observation de l'OSCE. Il a par ailleurs soutenu les activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE en Ukraine par une contribution de 10.000 € et ceux du Haut-commissaire pour les minorités nationales par une contribution de 15.000 €.

En 2015, le Luxembourg a enfin continué à soutenir activement les activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE qui s'emploie à promouvoir des élections démocratiques, à faire respecter les droits de l'homme, la tolérance et la non-discrimination, et à renforcer l'Etat de droit. Notre pays a ainsi participé aux missions d'observation électorale du BIDDH organisées en 2015 au Kirghizistan et en Ukraine, avec des contingents respectivement de 2 et 4 observateurs.

5.5. Conseil de l'Europe

Les travaux du Conseil de l'Europe (CdE) en 2015 ont été fortement marqués par l'actualité.

Les attaques terroristes sur le territoire de plusieurs Etats membres du CdE ont conduit, dans le cadre d'un plan d'action contre le terrorisme, à l'adoption rapide du protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme relatif aux combattants étrangers. Son ouverture à signature a eu lieu sous Présidence luxembourgeoise à Riga le 23 octobre. Au renforcement du cadre juridique pour lutter contre l'extrémisme s'ajoutent de nombreuses actions visant à prévenir et combattre la radicalisation, en particulier dans les établissements scolaires, les prisons, et sur internet.

En réaction à la crise migratoire, le Conseil de l'Europe a rappelé que l'arsenal conventionnel existant suffit et doit être rigoureusement respecté à l'égard des migrants. La campagne contre le discours de haine a été poursuivie et développée et un plan d'action sur la construction des sociétés inclusives est en cours d'élaboration.

L'instabilité persistante en Ukraine n'a pas apaisé les tensions, et la délégation russe a continué à boycotter les sessions de l'Assemblée Parlementaire. Ceci malgré les nombreux efforts de rétablir le dialogue par la Présidente Anne Brasseur, réélue pour un deuxième mandat en 2015. La Russie a continué à bloquer la plupart des décisions sur l'Ukraine au sein du Comité des Ministres.

Le Luxembourg a par ailleurs poursuivi ses efforts de soutien aux activités du Conseil de l'Europe dans les domaines des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, mais aussi de l'éducation à la citoyenneté démocratique et du dialogue interculturel. La Représentante Permanente du Luxembourg a ainsi continué à présider le groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement. La promotion de l'Accord Partiel sur les Itinéraires Culturels a également été poursuivie, le siège de l'Institut qui le gère étant à Luxembourg.

Au cours de son semestre de Présidence de l'UE, et en collaboration étroite avec la délégation de l'UE à Strasbourg, le Luxembourg s'est efforcé de promouvoir le dialogue et la coopération entre les deux organisations dans les nombreux domaines de compétence commune. Le Luxembourg a notamment œuvré en faveur d'un engagement renforcé de l'UE aux Conventions du Conseil de l'Europe, concrétisé par la signature par l'UE de la Convention contre le terrorisme et son protocole additionnel.

5.6. Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)

La Cour européenne des droits de l'Homme a encore amélioré son efficacité et réduit son arriéré d'affaires pendantes malgré le nombre de nouvelles requêtes qui ne cesse de croître, sous la Présidence influente et appréciée du luxembourgeois Dean Spielmann (dont le mandat a pris fin en octobre). Le Luxembourg a activement participé à la conférence sur « la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'Homme, notre responsabilité partagée » en mars à Bruxelles.

6. Promotion du Grand-Duché de Luxembourg – vers une nouvelle image de marque

Le Conseil de gouvernement a approuvé en avril 2014, sur proposition du Comité de coordination interministériel *Nation Branding*, la méthodologie en vue de la mise en place d'un vrai concept de *Nation Branding*.

Suite à un processus participatif, les forces de base de l'image de marque du Luxembourg ont été identifiées au cours de l'année 2015 dans le cadre de la stratégie *Nation Branding*.

La population résidente luxembourgeoise et étrangère ainsi que les frontaliers ont été étroitement impliqués dans l'élaboration de ce profil, tout comme les acteurs-clés issus des secteurs de l'économie, des finances, de la culture, du tourisme et de la société civile en général.

Trois principales caractéristiques différenciatrices du pays se sont dégagées pour une image de marque authentique et crédible :

- la **fiabilité** qui se caractérise notamment par la stabilité politique, la sécurité, la qualité de vie ou encore les infrastructures solides ;
- le **dynamisme** qui se manifeste surtout par la capacité d'adaptation et la réactivité du pays;
- l'**ouverture** qui se reflète par le multiculturalisme, la part importante des étrangers dans la société, le multilinguisme ou encore le caractère international de son économie.

Par ailleurs, il s'est avéré que ces caractéristiques correspondent au profil de l'**allié** qui se distingue notamment par son aisance de créer des coopérations ou des alliances, par son talent de médiateur, par son ouverture d'esprit, son sens des responsabilités, son intégrité ou encore par sa motivation primaire d'avancer ensemble.

Il a été vérifié en outre, moyennant une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente, que ces trois valeurs de référence ainsi que le profil trouvent une très large approbation. En effet, les personnes interrogées ont déclaré majoritairement adhérer au profil et sont disposés à utiliser ces valeurs pour promouvoir l'image du Luxembourg.

Ces résultats ont été présentés au Conseil de gouvernement lors de la session du 22 mai 2015 et lors de laquelle le Conseil a validé les éléments sur lesquels l'image de marque du Luxembourg sera fondée.

En date du 16 juillet 2015, ces résultats ont été présentés aux membres de la Commission parlementaire de l'Économie et de la Commission parlementaire des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Dans un premier temps, le contenu ainsi défini a déjà pu être implémenté dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et ceci à travers l'emploi d'une terminologie cohérente permettant de positionner le pays.

Sur base de ces valeurs et du profil du pays, la deuxième étape du processus est maintenant entamée : la formulation d'une stratégie de mise en œuvre et d'un plan d'action.

Les priorités de ces derniers sont :

- d'obtenir l'adhésion du public et des acteurs nationaux à la marque;

- d'inciter les différents acteurs qui devront porter « les valeurs et le profil du pays » de les adapter à leurs domaines respectifs et à leurs besoins ;
- traduire la marque en identité et en preuves.

7. La coopération au développement et l'action humanitaire

Le programme gouvernemental de décembre 2013 prévoit une action forte et volontariste dans le domaine de la coopération au développement. Ainsi, le nouveau gouvernement a maintenu le taux d'un pourcent du RNB voué à l'aide publique au développement (APD) pour la période 2014-2018. Pour l'année 2015, l'APD luxembourgeoise devrait représenter quelque 323 millions EUR. Environ 85% de cette APD sont gérés par le Ministère des affaires étrangères et européennes, 10% par le Ministère des finances et le reste par d'autres ministères.

L'année 2015 fut une année charnière pour la coopération au développement en général et pour la coopération luxembourgeoise en particulier, en tant que Présidence du Conseil de l'UE au 2^{ème} semestre de l'année. Les institutions européennes avaient déclaré 2015 « année européenne pour le développement », en raison notamment des deux conférences onusiennes majeures qui allaient façonner les politiques internationales de coopération au développement pour les quinze prochaines années: la Conférence internationale sur le financement pour le développement à Addis-Abeba, en juillet, et le Sommet des Nations unies sur le développement durable à New York, en septembre. Ce sommet a abouti à l'adoption de l'agenda 2030 pour le développement durable, qui comprend 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD), remplaçant les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

7.1. 2015 - L'année européenne pour le développement (AED)

L'objectif pour la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire du MAEE était de sensibiliser de nouveaux publics aux actions de développement et à la responsabilité et à l'intérêt de tout un chacun dans ce contexte, d'après le slogan de l'Année européenne « notre monde, notre dignité, notre avenir ». De ce fait, des activités ont été organisées par public cible (le grand public, les jeunes, les milieux professionnels). Pour l'organisation et la mise en œuvre du programme national de travail de l'AED, un groupe national de coordination a été mis en place à partir de mai 2014 pour assurer une coordination adéquate. Ce groupe, qui s'est réuni mensuellement, se composait de Ben Fayot, Ambassadeur spécial AED pour le Luxembourg, de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, du Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg, de la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, ainsi que de l'organisation faitière des ONG – le Cercle des ONG luxembourgeois, et la CGJL - une organisation de jeunesse.

D'innombrables évènements ont été organisés par la société civile ainsi que des acteurs institutionnels, mais 24 étaient organisées soit par la Direction de la coopération, soit en étroite collaboration avec celle-ci.

La visibilité de ces évènements au Luxembourg et au niveau européen a été assurée par la publication d'informations sur le site internet de l'Année européenne: <https://europa.eu/eyd2015/fr/luxembourg> tout comme à travers des réunions de coordination au niveau européen, ainsi que dans les réunions interinstitutionnelles à Bruxelles. Quelques évènements phares de l'AED méritent d'être cités à titre d'exemple :

Le Grand public

Lors du lancement pique-nique européen organisé pour la Présidence luxembourgeoise, un stand de sensibilisation commun de la Représentation de la CE au Luxembourg, du Cercle des ONG et de la Direction de la coopération a attiré l'attention de plus de 400 personnes à l'aide d'un quiz et de brochures d'information.

La Direction de la coopération (avec l'ONG Frères des Hommes et l'institut de microfinance ADA) était également présente avec un stand de sensibilisation à l'occasion du Blues & Jazz Rallye de la Ville de Luxembourg et ceci grâce à une collaboration fructueuse avec le Luxembourg City Tourist Office (LCTO). Des artistes des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise ont été invités. Une des scènes montées pour l'occasion fût nommée « Année européenne pour le développement ».

De plus un concours vidéo « Shining Stars of Europe » a été organisé avec la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et la Présidence lettone (www.shiningstarsofeurope.lu). Les participants au concours devaient faire une courte présentation d'une idée innovante ou particulièrement fructueuse dans le domaine de la coopération.

La Jeunesse

Le lancement de l'AED au Luxembourg s'est fait à l'Athénée du Luxembourg en présence de 120 lycéens. Par ailleurs une partie de ces jeunes a également pu se rendre à la cérémonie de clôture de l'AED.

Un autre partenariat particulièrement enrichissant pour les deux parties s'est noué pendant l'année 2015 avec la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg (CGJL) et le Centre information Jeunes (CIJ), résultant dans une visite de la Direction de la coopération et du ministère du Développement durable et des Infrastructures au Parlement des Jeunes du Luxembourg pour une session questions/réponses dédiée à la Conférence sur le financement du développement d'Addis Abeba, aux Objectifs de développement durable et à la COP21. Le ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire, Romain Schneider, est également intervenu devant la plénière du Parlement des Jeunes en octobre de l'année écoulée.

La Direction de la coopération fût également une station du Rallye citoyen 2015 dédié à l'Année européenne pour le développement. Cette collaboration avec le CGJL/CIJ a permis, tout au long de l'année, d'atteindre ce public cible particulièrement important.

Les professionnels/le public averti

Certaines activités ont été organisées avec la Présidence lettone, notamment un échange de bonnes pratiques entre organisations de la société civile de la Lettonie et du Luxembourg.

Suite à l'appel du ministre Schneider, d'autres ministères et institutions ont mis en œuvre des activités durant l'AED. Ainsi, le ministère de la Culture a organisé une conférence sur le lien entre la culture et le développement et une conférence a été organisée avec la Chambre de Commerce autour de la thématique des opportunités et des responsabilités du secteur privé dans le développement, permettant ainsi des échanges avec le secteur privé.

La Cour des comptes européenne a initié une conférence en relation avec l'AED. La BEI a été impliquée dans de nombreuses réunions d'experts, y compris avec l'université de Luxembourg. Le CES a de son côté organisé

une conférence autour du thème de la communication dans le développement. Certains ministères ont mis à profit la présidence et l'AED pour approcher des thèmes nouveaux comme celui du programme européen INTERREG et de son modèle éventuel pour la coopération régionale dans les pays en voie de développement.

Une collaboration entre les membres du groupe de coordination a mené à l'organisation d'une table ronde sur les relations de coopération entre le Cabo Verde et le Luxembourg, avec le ministre des Affaires étrangères capverdien, Jorge Tolentino, Charles Goerens, député européen, et João Da Luz, Président de la Fédération des Associations capverdiennes au Luxembourg.

A noter également que le Cercle des ONG (avec la société civile) et la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg ont organisé un grand nombre d'évènements au Luxembourg (cinéma du Sud, fête de la solidarité, etc.). Pour ce qui est de la société civile, certaines activités étaient cofinancées par la Direction de la coopération à travers la ligne budgétaire « sensibilisation ONG ».

La cérémonie de clôture

En décembre, le Luxembourg avait organisé la cérémonie européenne de clôture de l'AED, conjointement avec le Conseil informel développement. Cette cérémonie avait pour ambition d'être un récapitulatif des activités dans les Etats membres de l'UE, tout en étant en même temps une projection vers le futur. En ce sens deux vidéos ont été produites pour rendre hommage et montrer la diversité et la créativité des multiples activités ou évènements mises en œuvre tout au long de 2015 dans les différents Etats membres. A la fin de la cérémonie une déclaration interinstitutionnelle du Conseil, de la Commission européenne et du Parlement européen sur l'héritage de l'AED fût signée en présence de SAR le Grand-Duc et du Premier Ministre Bettel. Au final était organisée une soirée culturelle au centre Neumünster avec des artistes provenant des pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. Le lendemain, ces mêmes artistes étaient disponibles pour des ateliers interactifs avec des classes d'élèves afin de leur faire découvrir les richesses culturelles de ces pays.

7.2. La Présidence du Conseil de l'Union européenne

Le Conseil développement et les grandes conférences internationales

Il n'y a qu'un Conseil formel par présidence sur les thèmes « coopération et action humanitaire » et une rencontre informelle pour les présidences qui souhaitent donner plus de temps et de visibilité au sujet. La session formelle du CAE/développement a eu lieu le 26 octobre à Luxembourg et la rencontre informelle s'est tenue les 9 et 10 décembre, en même temps que la cérémonie européenne de clôture de l'AED. Ce fut la première fois en octobre depuis très longtemps que ce Conseil formel s'est réuni pour toute une journée, ce qui témoigne de l'importance que la présidence luxembourgeoise accorde aux sujets de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

Ce fut aussi la première fois depuis longtemps que l'action humanitaire a été traitée par les ministres en dehors des besoins de coordination d'une crise spécifique. La présidence luxembourgeoise a souhaité que les ministres parlent plus régulièrement et de manière plus structurée des instruments humanitaires et de leur efficacité.

Lors de la 3^{ème} Conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba, la Présidence luxembourgeoise a pu contribuer à l'adoption d'un paquet diversifié de moyens pour le développement, tout en maintenant l'importance de l'aide publique au développement (APD). Il en était de même pour le Sommet des Nations unies sur le développement durable à New York, lors duquel l'agenda 2030 pour le développement durable a été adopté. Il s'agit d'un agenda ambitieux, qui comprend 17 objectifs de développement durables (ODD), inclusifs et universels. La coopération luxembourgeoise était également présente à la COP 21 en décembre à Paris, afin de soutenir les collègues du MDDI dans les négociations sur l'Accord de Paris, adopté par consensus par l'ensemble des 195 parties, et devant permettre de lutter durablement contre les changements climatiques.

La cohérence des politiques pour le développement

La Présidence luxembourgeoise a également contribué à opérationnaliser le concept de la cohérence des politiques pour le développement (CPD), notamment en organisant des réunions conjointes du ministre de la coopération avec les Conseils Énergie et JAI, un échange formel entre les Conseils Développement et Environnement (Agenda 2030) ainsi que des réunions conjointes entre différentes filières au niveau des experts.

A noter qu'au niveau national, le gouvernement s'est doté d'un mécanisme de cohérence des politiques formalisé, à travers des réunions régulières (tous les 2 mois) du comité interministériel et des premières applications de ce mécanisme à des dossiers concrets comme le fonds de compensation ou comme l'accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest. Un dialogue régulier avec le Cercle des ONG a été établi dans ce cadre.

Post Cotonou, plan d'action genre et action humanitaire

Le Grand-Duché a lancé au niveau du Conseil des réflexions et échanges sur les relations futures (post-Cotonou) entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en organisant plusieurs événements à Luxembourg et à Bruxelles, ainsi que des débats au Conseil.

Des conclusions du Conseil ont été préparées sur le plan d'action genre dans les relations extérieures, sur le rapport annuel sur l'assistance extérieure de l'UE, le rapport biennuel sur la cohérence des politiques pour le développement, l'héritage de l'AED, ainsi que sur la Facilité d'investissement ACP.

Dans le domaine de l'action humanitaire, la Présidence luxembourgeoise est parvenue à une première prise de position en vue du Sommet humanitaire mondial en 2016 par le biais de l'adoption consensuelle de conclusions du Conseil. Par ailleurs, les discussions entre les acteurs humanitaires et la protection civile ont débouché sur une liste de suivi d'actions concrètes suite à un atelier conjoint organisé au Grand-Duché.

Finalement, la Présidence a organisé trois réunions sur la thématique de la protection dans l'action humanitaire et mené le débat autour de la déclaration en vue de la 32^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

7.3.La coopération bilatérale

La concentration géographique de la coopération luxembourgeoise sur les Pays les Moins avancés (PMA) s'est encore renforcée au cours de l'année 2015 avec la stratégie de sortie du **Vietnam** et du **Salvador**, qui figurent parmi les pays à revenu intermédiaire. Tout en adoptant une stratégie de sortie graduelle des projets d'aide publique au développement, ces pays ne bénéficieront plus de Programme Indicatif de Coopération après 2015 et d'autres formes de relations seront privilégiées. D'un autre côté, un premier projet de coopération a été lancé au **Myanmar** en 2015 dans le secteur de la formation professionnelle hôtelière.

7.4. Nouveaux Programmes indicatifs de Coopération (PIC)

Le 19 février 2015, le ministre Romain Schneider et Mme Véronica Rojas Berrios, Vice-Ministre des relations extérieures du **Nicaragua**, ont signé l'avenant au programme indicatif de coopération entre le Luxembourg et le Nicaragua, entérinant l'extension des appuis sur la période de 2015 à 2017. L'extension du PIC poursuit avant tout la consolidation des initiatives en cours et la mise en concordance de la programmation luxembourgeoise avec celle des autres bailleurs européens, en vue d'une programmation conjointe dès 2018.

Le troisième Programme indicatif de Coopération (2015-2019) avec le **Mali** a été signé à Luxembourg le 5 mars 2015, par le ministre Romain Schneider et S.E.M. Abdoulaye Diop, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale de la République du Mali. Ce programme se concentrera sur le développement rural et l'agriculture, ainsi que sur la formation et l'insertion professionnelle, la décentralisation et la bonne gouvernance.

S.A.R. le Grand-Duc a effectué une visite officielle en république de **Cabo Verde** du 10 au 12 mars 2015. La signature du quatrième PIC entre le Luxembourg et le Cabo Verde a eu lieu en marge de cette visite, par le ministre Romain Schneider et le ministre des Affaires extérieures du Cabo Verde, Jorge Homero Tolentino Araújo, en présence des chefs d'État des deux pays. Le PIC IV (2016-2020) maintient l'emploi et l'employabilité ainsi que l'eau et l'assainissement parmi ses axes d'intervention prioritaires, tout en incluant les énergies renouvelables comme nouveau secteur d'intervention. La diversification des relations bilatérales vers plus de coopération économique, commerciale et culturelle est également un des buts de ce nouveau programme.

La signature du nouveau PIC avec le **Niger** (2016-2020) a eu lieu à New York en date du 26 septembre 2015, en marge du sommet sur les Objectifs du développement durable. Ce Pic se situe dans la continuité dans les secteurs de l'éducation de base et de la formation professionnelle et technique, du développement rural et avec une entrée plus importante du Luxembourg dans le secteur de l'eau, notamment à Diffa, une des régions qui en a le plus besoin. Ce secteur étant repris de la Coopération danoise.

En septembre également, le ministre Romain Schneider et le ministre du Plan et de l'Investissement de la République populaire démocratique du **Laos**, Somdy Douangdy, ont signé le 4^{ème} PIC entre le Luxembourg et le Laos (2016-2020). Les secteurs prioritaires restent constant, à savoir la santé, le développement rural, la formation professionnelle en matière de tourisme ainsi que la bonne gouvernance et l'État de droit.

7.5. Coopération avec les ONG

Six nouveaux accords-cadres ont été signés en janvier 2015 avec les organisations non gouvernementales: Action Solidarité Tiers Monde, Guiden a Scouten fir ENG Welt, Objectif Tiers Monde Haïti, Fondation

Bridderlech Deelen – Fondation Caritas Luxembourg, ONGD-FNEL et Frères des Hommes, représentant une contribution totale du Ministère de 13,8 millions d’euros couvrant la période 2015-2019.

Un grand dossier en matière de coopération avec les ONGs était la négociation de la mise en œuvre concrète des mesures du Zukunftspak, annoncés en octobre 2014. Plusieurs réunions de concertation entre la Direction de la Coopération au développement et de l’action humanitaire du MAEE et le Cercle de Coopération ont pu aboutir à un accord sur des mesures au niveau des taux de cofinancement et des taux de remboursements des frais administratifs. Ces mesures faisant partie d’une démarche d’efficacité de l’aide et de concentration du financement étatique envers les pays les moins avancés, tout en maintenant le niveau de l’aide publique au développement globale et la part de l’APD allouée aux ONG.

Parallèlement et dans une volonté de gérer au mieux le budget d’APD alloué aux ONG, un système d’appels à propositions pour les cofinancements de projets de développement a été discuté et mis en place. L’objectif étant d’avoir une meilleure prévisibilité de l’allocation des fonds tout en contribuant à l’amélioration des interventions en termes de développement.

7.6. L’action humanitaire

Face à une multiplication de crises, le système humanitaire a atteint ses limites en 2015. Dans l’objectif de rendre le système humanitaire plus performant et efficace, le secrétaire général des Nations unies convoquera, du 23 au 24 mai 2016 à Istanbul, le tout premier Sommet humanitaire mondial.

La préparation de ce sommet et la recherche d’une position européenne forte figuraient parmi les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l’Union européenne. Dans ce contexte, le Luxembourg a participé à la Consultation globale du Sommet humanitaire mondial qui s’est tenu du 14 au 16 octobre 2015 à Genève. Cet évènement a marqué une étape importante dans le processus de consultations en vue du Sommet à Istanbul. Les consultations ont rassemblé jusqu’à présent plus de 23.000 participants issus du monde entier, représentant à la fois les organisations humanitaires, les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les personnes touchées. Plus de 1.000 personnes ont participé à la Consultation globale à Genève. En préparation à cette consultation, une position luxembourgeoise avait été élaborée conjointement avec les acteurs humanitaires de la société civile luxembourgeoise.

A noter encore qu’une charte en matière de connectivité satellitaire a été signée lors de la Consultation globale, le 14 octobre 2015. Le Luxembourg promeut activement le rôle du secteur privé et a été étroitement impliquée dans les efforts conjoints sous la direction du "Emergency Telecommunications Cluster" et d’OCHA en vue de la mise en place de cette Charte novatrice.

Emergency.lu

Le système de télécommunication par satellite "emergency.lu" a été fortement sollicité en 2015 par l’ONU, dans le cadre du "Emergency Telecommunications Cluster" dirigé par le Programme Alimentaire Mondial. Ce système innovant, déployé en coopération avec la protection civile luxembourgeoise et étrangère, a ainsi permis de rétablir les services de communication à Vanuatu, au Népal, au Yemen et dans les pays affectés par la crise d’Ebola. Il a par ailleurs été maintenu au Soudan du Sud.

7.7. Microfinance et secteur privé

La Coopération luxembourgeoise œuvre en faveur d'un rôle plus important pour le secteur privé dans l'atteinte des objectifs de développement durable, notamment tel que retenu à la conférence d'Addis Abeba. Le séminaire organisé avec la Chambre de Commerce en avril et la diversification de nos relations bilatérales avec le Cap Vert ont déjà été mentionnés.

L'autre grand domaine de coopération avec le secteur privé au Luxembourg est celui de la microfinance. Le prix européen de la microfinance, organisé en novembre en présence de SAR la Grand Duchesse et de M. Peter Maurer du CICR, en est un événement phare. La Direction de la Coopération a également continué et renforcé son appui aux divers acteurs actifs en finance inclusive, comme ADA, InFine.lu, e-mpf, Luxflag et LMDF. Le Président du CAD, M Eric Solheim a pu se rendre compte de la diversité de ces acteurs lors de sa visite à la maison de la microfinance en 2015.

7.8. Assises de la Coopération

Les Assises de la Coopération ont eu lieu en mars 2015 sous les thèmes de l'agenda post-2015 et plus particulièrement son volet social d'une part et la préparation du Sommet humanitaire mondial (WHS) d'autre part. Les invités de marque pour ces deux thèmes étaient le vice-ministre du Salvador et Mme Jemilah Mahmood, chef du Secrétariat spécial du WHS. Deux conférences ont par ailleurs été organisées en marge des Assises, en collaboration avec le think tank ECDPM sur la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Afrique de l'Ouest et avec le Représentant Spécial UE Sahel, sur la sécurité et le développement dans le Sahel.

7.9. Réunions et déplacement du Ministre de la Coopération et de l'action humanitaire en 2015

Janvier	
8-9 janvier	RIGA : ouverture AED
12 janvier	Visite Commissaire Neven Mimica
13 janvier	Rencontre avec l'équipe du CAD de la revue à mi-parcours
14 janvier	Ouverture de l'AED, Athenée
Février	
11 février	Visite du Coordinateur Exécutif de UN Volunteers, Richard Dictus
19 février	CP avec le Nicaragua
22-25 février	Consultations annuelles à New York
Mars	
3 mars	Conférence Ebola à Bruxelles
3 mars	Visite du Directeur général d' ONUDI, M. Li
5 mars	CP Mali à Luxembourg
9 mars	Visite Commissaire Stylianides

10-12 mars	Visite d'Etat au Cap Vert
25 mars	CP avec El Salvador
26-27 mars	Assises de la coopération
Avril	
22 avril	OIM
Mai	
4 mai	MAE Kosovo
26 mai	Conseil Développement p.m.
28-29 mai	Conseil UE-ACP p.m.
Juin	
1 ^{er} juin	UNICEF
3 juin	JED
3 juin	Réunion avec Mme Mogherini
3 juin	Réunion avec Mme Macavan PE
17 juin	Ministre PTT Sénégal
22 juin	Visite du SG ONU, M. Ban Ki Moon
29-30 juin	Ouverture semaine africaine de la microfinance à Dakar
Juillet	
2 juillet	Visite Mme Kristalina Georgieva, Vice-Président de la Commission
3 juillet	Visite Commission à Luxembourg
9 juillet	BEI- Conférence EU-Africa Day
13-16 juillet	Conférence sur le financement du développement à Addis Abeba
22 juillet	Expo Milan
28 juillet	AWEPA Mme Smet
Septembre	
2 septembre	CP Sénégal à Luxembourg
4 septembre	Visite Ministre de la Culture du Cap Vert
10 septembre	Visite de M. Erik Solheim du CAD
17 septembre	CP Laos
22 septembre	PE- réunion commission DEVE à Bruxelles
23 septembre	Déjeuner avec Ministres de l'Energie à Lux.
24-28 septembre	Sommet post 2015 à New York
30 septembre	Expo photos Mali + conférence ECPDM à Bruxelles
Octobre	
8 octobre	Déjeuner Conseil JAI au Kirchberg
8 octobre	UE-Cabo Verde
16 octobre	Délégation parlementaire Cabo Verde
22 octobre	SOLIDAR Bruxelles
22 octobre	OECD -Réunion Mali

24 octobre	Jugendparlament
26 octobre	Conseil Développement
Novembre	
5 novembre	Side event ASEF à Luxbg
10 novembre	B Medical Systems à Hosingen
17 novembre	Déclaration coopération à la Chambre
19 novembre	Remise du prix européen de la microfinance
19 novembre	Peter Maurer CICR
20 novembre	Table ronde UNICEF
30 novembre	Vienne-ONUDI
Décembre	
8 décembre	Assemblée parl. UE-ACP Bruxelles
9-10 décembre	Clôture de l'année européenne du développement et Informelle Développement
11 décembre	Ministre Hamadou Konate, Mali
11 décembre	Dr Janira Hopffer Almada, Cabo Verde
14-16 décembre	OMC à Nairobi
14-17 décembre	Plénière PE Strasbourg

8. La Défense

L'année 2015 a été marquée par la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au deuxième semestre 2015.

8.1. Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

Dix-huit mois après le Conseil européen de décembre 2013 qui s'était penché pour la première fois depuis 2008 sur le dossier de la défense et de la sécurité, le Conseil européen des 25 et 26 juin 2015 a été l'occasion de revenir sur le sujet, de faire un premier bilan et de donner des impulsions pour la continuation des travaux en matière de renforcement de la PSDC. Le sujet a été préparé lors d'une session conjointe des ministres des Affaires étrangères et de des ministres de la Défense lors du CAE du 18 mai. Les Chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement envers le renforcement de la PSDC, avec comme toile de fond la dégradation de l'environnement sécuritaire en Europe, et ont adopté des conclusions opérationnelles succinctes, mettant en avant les futures orientations et priorités de l'UE en matière de PSDC.

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, le Luxembourg a accueilli le 3 septembre 2015 la réunion informelle des ministres de la Défense, en présence de représentants de l'OTAN et de l'ONU. La réunion a notamment permis de débattre de la mise en œuvre des conclusions adoptées lors du Conseil européen de juin 2015, des travaux portant sur la future stratégie globale de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité et le renforcement des capacités de l'Union européenne.

Le Conseil Affaires étrangères en formation Défense du 17 novembre a été fortement marqué par les attentats de Paris perpétrés quelques jours auparavant. Ainsi, les ministres de la Défense ont affirmé leur

solidarité avec le gouvernement et le peuple français. A cette occasion, la France a invoqué pour la première fois la clause d'assistance mutuelle (article 42(7) du Traité de Lisbonne) qui stipule qu'en cas d'agression armée sur le territoire d'un des États membres, les autres "États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir". Le Vice-premier ministre Étienne Schneider a assuré la France du soutien de la Présidence luxembourgeoise et du Grand-Duché. Le Luxembourg s'est également efforcé d'accélérer la mise en œuvre du concept du renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement (CBSD), dans le but de doter les partenaires de l'UE des moyens nécessaires leur permettant de prévenir et de gérer eux-mêmes des situations de crises.

La Présidence luxembourgeoise a également organisé plusieurs séminaires liés à la PSDC à Bruxelles et au Luxembourg, dont notamment un séminaire sur les communications satellitaires pour la défense et la sécurité, un séminaire sur les partenariats public-privé en matière de Défense, et deux séminaires sur la future stratégie de sécurité de l'UE (voir supra).

8.2. Autres sujets Défense

Outre la Présidence, la Défense luxembourgeoise a réalisé des progrès dans plusieurs dossiers. Février 2015 a vu la création de la société LuxGovSat détenue à parts égales par l'Etat luxembourgeois et l'entreprise SES. LuxGovSat a pour objectif d'acquérir, de lancer et d'opérer un satellite dans le domaine des communications militaires et gouvernementales qui devrait être opérationnel fin 2017. Ceci permettra au Luxembourg de mettre à disposition des Alliés ainsi que de l'Alliance de nouvelles capacités dans un domaine où les besoins sont en augmentation continue. Une partie de la capacité du satellite sera mise à disposition de l'OTAN et d'autres partenaires luxembourgeois, le restant étant commercialisé.

En 2015, le projet de loi autorisant le Luxembourg à apporter une partie de la capacité satellitaire nécessaire à la mise en œuvre du programme « Allied Ground Surveillance » (AGS) de l'OTAN a été adopté. Le Luxembourg participe à ce programme depuis 2012. Grâce à une contribution en capacité satellitaire équivalant à 120 millions € sur dix ans, le Luxembourg contribuera à doter l'Alliance d'une capacité de surveillance terrestre par le biais de drones d'observation. L'objectif du programme AGS est de fournir une information en temps réel sur les terrains d'opérations. Ces opérations sont en principe militaires, mais peuvent également être de nature civile dans le cas de catastrophes naturelles ou de situations humanitaires par exemple. Le programme AGS est considéré par l'OTAN comme une capacité critique qui augmente le niveau d'information du commandant d'opération et permet une meilleure anticipation de nature à faciliter la prise de décisions.

Du point de vue national, la rentrée 2015 a vu l'intégration des classes de l'École de l'Armée dans le Lycée technique d'Ettelbruck. Cette intégration permet de répondre à l'augmentation du niveau d'études exigé pour l'admission à certaines carrières réservées de manière exclusive ou prioritaire aux anciens soldats volontaires.

En date du 22 juillet 2015, le Vice-Premier ministre, Ministre de la Défense, Étienne Schneider a inauguré le nouveau hall logistique de la Caserne militaire Grand-Duc Jean à Diekirch. Le projet s'inscrit dans le vaste programme de réhabilitation des infrastructures militaires de la caserne.

En date du 29 septembre 2015, le Vice-Premier ministre, Ministre de la Défense, Étienne Schneider a inauguré la station d'ancrage de signaux de communication satellitaire située à proximité directe de la caserne militaire à Diekirch. La station s'inscrit dans le programme « Wideband Global Satellite Systems »

(WGS), le système de communication le plus performant de la défense américaine. L'infrastructure assure dorénavant au Luxembourg une couverture mondiale et satisfait ainsi le besoin de l'armée luxembourgeoise en capacité satellitaire en facilitant la gestion logistique et administrative, le transfert de données ou les communications de ses détachements militaires en opération. D'autre part, elle permet de mettre une partie de la capacité contractée à disposition de partenaires militaires.

L'Armée luxembourgeoise a également participé à la mise en œuvre du concept gouvernemental pour l'accueil d'urgence des demandeurs de protection internationale en cédant un important lot de meubles à l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI).

Au cours de l'année 2015, la Défense luxembourgeoise a également continué à traduire dans les faits les engagements pris lors du sommet du Pays de Galles de 2014 en matière d'investissements de défense, de défense collective et de mesures de réassurance.

8.3. Missions et opérations de l'UE

Au cours de l'année 2015, le Luxembourg a participé aux missions UE suivantes (pour les opérations OTAN voir plus haut):

EUTM Mali

En 2015 le Luxembourg a détaché un sous-officier instructeur au sein de la mission de formation des forces armées maliennes (EUTM) au Mali. EUTM Mali vise à former les forces armées maliennes, et à fournir des conseils, notamment dans les domaines du commandant opérationnel, du soutien logistique, des ressources humaines, de la préparation opérationnelle et du renseignement. Suite à l'invocation par la France de la clause d'assistance mutuelle introduite par l'article 42(7) du Traité de Lisbonne, le Luxembourg a décidé fin 2015 d'envoyer un militaire supplémentaire au sein de la mission EUTM (voir plus loin).

EUFOR RCA

Le Luxembourg a également participé jusqu'à début 2015 à l'opération militaire de l'UE en République centrafricaine (EUFOR RCA) par le déploiement d'un sous-officier, lequel a rempli une fonction de soutien au niveau de l'Etat-major de la Force. EUFOR RCA avait comme but de fournir un appui temporaire à la création d'un environnement sûr et sécurisé République centrafricaine.

EUNAVFOR MED opération SOPHIA

Lancée par l'UE en date du 22 juin 2015, l'opération EUNAVFOR MED Sophia vise à combattre les réseaux de trafiquants et la traite des êtres humains en Méditerranée. Le Luxembourg était parmi les premiers participants en fournissant dès le 18 juillet un avion patrouilleur maritime grâce à un partenariat public-privé avec l'entreprise luxembourgeoise CAE Aviation spécialisée dans la surveillance et la reconnaissance aériennes. La capacité militaire mise à disposition par le Luxembourg contribue à la surveillance et à la collecte d'informations sur les activités illégales et suspectes dans la zone d'opération, et permet d'identifier des bateaux en détresse.

8.4. Contributions financières

Dans le courant de l'année 2015, le Luxembourg a fait une série de contributions financières à plusieurs projets et activités, en ligne avec les priorités et besoins de l'Union Européenne, de l'ONU et de l'OTAN.

Dans le cadre de la mission de conseil militaire de l'UE en République centrafricaine (EUMAM RCA), le Luxembourg a fait une contribution de 400.000€ pour financer des formations non opérationnelles en faveur des forces armées centrafricaines, y inclus les infrastructures et équipements nécessaires pour tenir ces formations.

Dans le cadre de l'opération EUNAVFOR Med Sophia, le Luxembourg a également fait une contribution de 50.000€ pour permettre la mise sur pied et le fonctionnement d'un mécanisme de coordination entre tous les acteurs présents en Méditerranée.

Le Luxembourg a notamment aussi financé des programmes de formation et de réforme des systèmes de sécurité en Tunisie et en Jordanie.

Suite aux attentats du 13 novembre 2015 à Paris, la France a invoqué la clause d'assistance mutuelle prévue par l'article 42(7) du Traité de Lisbonne. Le Luxembourg a été l'un des premiers pays à répondre à la demande française de façon concrète :

1. renforcement militaire au Mali: envoi d'un militaire supplémentaire au sein de la mission de formation militaire de l'UE EUTM Mali. Le militaire luxembourgeois occupe un poste de conseiller auprès des forces armées maliennes;
2. offre de capacités de transport stratégique: le Luxembourg a décidé de mettre à disposition de la France ses 20 heures de vol annuelles dans le cadre du programme SALIS (Strategic Airlift Interim Solution) géré par l'OTAN. Ce programme permet la mise à disposition rapide d'une capacité de transport stratégique;
3. contributions financières en faveur du renforcement de l'armée malienne et pour la lutte contre l'extrémisme. Le Luxembourg a apporté une contribution financière à trois projets :
 - o EUTM Mali: soutien à un système de gestion des ressources humaines au sein des forces armées maliennes
 - o EUTM Mali: fourniture de matériel médical, trousse de secours et formation médicale pour les forces armées maliennes
 - o ONU: lutte contre l'enrôlement et la radicalisation des enfants

La valeur totale des contributions du Luxembourg en réponse à l'invocation par la France de l'article 42(7) du Traité de Lisbonne s'élève à environ 2 millions d'euros.

Visites et déplacements en 2015 du Vice-Premier ministre, ministre de la Défense Étienne Schneider, et de la Secrétaire d'Etat à la Défense, Mme Francine Closener

Étienne Schneider

Étranger

18-19.02	Réunion ministérielle informelle – Défense – Riga
18.05	Réunion ministérielle Défense - Bruxelles
17.06	Entrevue bilatérale avec le ministre de la Défense de la République française - Paris
24-25.06	Réunion ministérielle - Défense-OTAN - Bruxelles
22-23.10	Visite du Ministre à un contingent de l'Armée luxembourgeoise déployé dans le cadre du plan de réactivité « Readiness Action Plan » (RAP) de l'OTAN – Lituanie
26.10	Visite auprès de l'Opération EUNAVFOR MED Sophia en Italie
17.11	Conseil des Affaires étrangères - Défense – UE - Bruxelles

Luxembourg

19.03	Visite du général Patrick de Rousiers, président du comité militaire de l'Union européenne
14.04	Commémoration du 70e anniversaire du retour d'exil de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte
05.05	Visite de M. Jorge Domecq, Directeur exécutif de l'Agence Européenne de Défense
08.05	Commémoration 70e anniversaire paix
12.05	Visite de travail de Mme Federica Mogherini, Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
23.06	Prise d'Armes - Fête Nationale
22.07	Inauguration du nouveau hall logistique du Centre militaire – Häerbiërg
02.09	Visite officielle du secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg
02-03.09	Réunion ministérielle informelle – Défense – UE – Luxembourg
11.09	Promesse solennelle – Luxembourg
29.09	Inauguration de la station militaire d'ancrage satellitaire – Häerbiërg
02.10	Comité militaire de l'UE
10.10	Journée de la commémoration nationale
25.11	Conférence « Communication Satellites for European Defense and Security »
14.12	Réception à Colmar-Berg pour les participants à des Opérations de maintien de la paix
18.12	Veillée de Noël

Francine Closener

Luxembourg

08.01	Promesse solennelle - Häerbiërg
12.02	commémorations du 70e anniversaire de la libération de la ville de Vianden
29.04	Promesse solennelle - Hesperange
18.06	Fête nationale - Diekirch
11.11	Mäertesdag – Häerbiërg

9. Immigration et asile au Luxembourg

9.1. Immigration

Evolutions en matière de libre circulation des personnes et d'immigration

Par l'entrée en vigueur de la loi du 18 décembre 2015 a été modifié l'article 89 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration qui permet dorénavant au ressortissant de pays tiers de régulariser son séjour sur le territoire de Luxembourg sous certaines conditions, dont celles d'avoir résidé sur le territoire depuis au moins quatre ans, de ne pas s'être soustrait à une mesure d'éloignement et ce lorsque le ressortissant de pays tiers exerce une autorité parentale sur un enfant mineur qui suit sa scolarité au Luxembourg depuis au moins quatre ans ou si le demandeur lui-même a suivi sa scolarité au Luxembourg depuis au moins quatre ans sans avoir atteint l'âge de 21 ans.

Les travaux de transposition de deux directives européennes, à savoir la directive 2014/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier et la directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe, ont été finalisés en vue du dépôt du projet de loi en début de l'année 2016. Les deux directives doivent être transposées en droit national au plus tard respectivement le 30 septembre 2016 et le 29 novembre 2016. Il est prévu d'apporter également des modifications à la loi modifiée du 29 août 2008 concernant la carte bleue européenne, le regroupement familial et le séjour des étudiants après l'accomplissement de leurs études. Une autre modification est prévue en ce qui concerne la définition du travailleur salarié et indépendant, ceci dans le but de couvrir le cas de figure du dirigeant d'entreprise, en ligne avec le programme gouvernemental. Toujours en conformité avec le programme gouvernemental, des discussions interministérielles sous l'égide du Ministère de l'Economie et du Ministère des Finances se sont poursuivies en vue de la création d'une nouvelle catégorie d'autorisation de séjour, à savoir celle de l'investisseur.

En marge de la réunion ministérielle UE-Cap Vert qui a eu lieu le 13 octobre 2015 à Luxembourg, le Luxembourg et le Cap Vert ont signé un accord bilatéral en matière de migration. L'accord s'inscrit dans le cadre du partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cap Vert, qui a été créé en 2008. L'accord porte sur la gestion concertée du flux migratoire et le développement solidaire. Il prévoit notamment la promotion des échanges entre le Luxembourg et le Cap Vert par des stages professionnels et par l'introduction de la possibilité pour des jeunes d'acquérir une expérience professionnelle dans l'autre Etat contractant. L'accord prévoit également des facilitations en faveur des ressortissants capverdiens se rendant au Luxembourg pour y travailler dans certains métiers. Il inclut des mesures visant au développement solidaire et à l'intégration des capverdiens retournant au Cap-Vert après un séjour régulier au Luxembourg d'au moins 2 ans. L'accord comporte également des dispositions relatives à la réadmission, qui s'appliquent tant que l'accord de réadmission Cap Vert-UE n'est pas encore en vigueur.

S'inscrivant dans ce même contexte du partenariat pour la mobilité avec le Cap Vert, la Direction de l'immigration a lancé une étude sur la diaspora capverdienne au Luxembourg portant sur la réalisation d'un état des lieux sociodémographique de la communauté de nationalité capverdienne au Luxembourg, et sur une analyse des mouvements migratoires des ressortissants capverdiens, en particulier leurs origines géographiques, leurs motifs et leurs éventuels projets de retour. L'étude en question bénéficie d'un cofinancement européen via le Fonds Asile, Migration et Intégration. Suite à un appel à projets, la réalisation de l'étude a été confiée au Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales.

Documents saisis/délivrés en 2015 dans le cadre de la libre circulation de personnes

En 2015, le Service Etrangers de la Direction de l'immigration a traité 13.306 attestations d'enregistrement de citoyens de l'Union, y inclus les ressortissants des pays assimilés (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse),

délivrées par les administrations communales. A noter que le nombre d'attestations traitées ne correspond pas forcément au nombre d'attestations délivrées pendant les 12 mois de l'année 2015, alors que la saisie des attestations à la Direction de l'immigration se fait après la délivrance, avec un certain décalage temporaire. Les principaux pays de provenance des titulaires des attestations d'enregistrement ont été, comme pour les années précédentes, le Portugal et la France. Ils sont suivis de l'Italie et de la Belgique.

A cela s'ajoutent 931 remplacements d'attestations d'enregistrement qui ont été délivrés directement par la Direction de l'immigration.

En 2015, la Direction de l'immigration a délivré 8.278 attestations de séjour permanent à des citoyens de l'Union ayant acquis le droit de séjour permanent. 1.345 attestations de séjour permanent ont été établies en guise de remplacement du document initial.

Pendant la même période, la Direction de l'immigration a délivré 1.305 premières cartes de séjour à des ressortissants de pays tiers, membres de famille de citoyens de l'Union, de ressortissants de pays assimilés ou de citoyens luxembourgeois. Les principaux pays de provenance de ces personnes ont été le Brésil, le Cap Vert, et le Monténégro. Ont été délivrés également 318 renouvellements de cartes de séjour et 236 remplacements de cartes de séjour de membre de famille.

917 cartes de séjour permanent ont été délivrées en 2015 à des ressortissants de pays tiers, membres de famille d'un citoyen de l'Union, qui ont acquis le droit de séjour permanent. 124 remplacements de cartes de séjour permanents ont également été délivrés.

Jusqu'au 30 juin 2015, la Direction de l'immigration a délivré 14 autorisations de travail à des citoyens croates. Depuis le 1^{er} juillet 2015, les restrictions en matière d'accès au marché de l'emploi pour les citoyens croates ne sont plus applicables.

Tous documents délivrés/traités en 2015 en matière de libre circulation des personnes - ventilation par type de document, comparaison par rapport aux deux années précédentes

	2013	2014	2015
Attestations d'enregistrement	16.079	14.904	13.306
Attestations de séjour permanent	8.162	9.949	8.278
Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.100	1.208	1.305
Carte de séjour permanent membre de famille d'un citoyen de l'UE	667	873	917

Attestations d'enregistrement traitées en 2015 - ventilation par nationalité

nationalité	Nombre
portugaise	3407
française	3274
italienne	1362
belge	1098
allemande	823
roumaine	518
espagnole	492
britannique	365
polonaise	361

grecque	217
néerlandaise	160
bulgare	146
hongroise	135
irlandaise	128
tchèque	114
suédoise	102
danoise	86
croate	85
finlandaise	72
lituanienne	66
slovaque	51
autrichienne	46
suisse	45
lettonne	39
slovène	37
estonienne	21
norvégienne	20
islandaise	14
cyprïote	12
maltaise	10
TOTAL	13.306

Cartes de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union délivrées en 2015 (uniquement premières délivrances) - dix principales nationalités

nationalité	nombre
brésilienne	104
cap-verdienne	77
monténégrine	73
américaine	70
serbe	70
marocaine	66
russe	66
camerounaise	51
ukrainienne	48
bosnienne	48
autres	632
TOTAL	1305

Autorisations de travail pour ressortissants croates délivrées en 2015 (jusqu'au 30 juin 2015)

nationalité	nombre
croate	14

Documents délivrés en 2015 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers

En matière d'immigration de ressortissants de pays tiers, le Service Etrangers de la Direction de l'immigration a émis au total 10.114 titres de séjour, dont 3.711 premiers titres de séjour, 864 titres de séjour en qualité de résident de longue durée et 5.539 titres de séjour renouvelés.

Les catégories principales des premiers titres de séjour délivrés (hors résidents de longue durée) sont « membre de famille », « travailleur salarié » et « carte bleue européenne ». Les catégories principales du total des titres de séjour délivrés (premières délivrances et renouvellements) sont « membre de famille », « travailleur salarié », « résident de longue durée » et « vie privée ».

Les principales nationalités en ce qui concerne les premiers titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, hors résidents de longue durée) sont les Etats-Unis, la Chine et l'Inde. En ce qui concerne le total des titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, y inclus résidents de longue durée, et renouvellements), les principales nationalités sont le Monténégro, la Chine et les Etats-Unis.

Aux 10.114 titres délivrés s'ajoutent 213 remplacements de titres de séjour.

La Direction de l'immigration a délivré en plus 138 autorisations de travail à des ressortissants de pays tiers détenant une autorisation de séjour et résidant dans un autre Etat membre de l'Union européenne et travaillant au Luxembourg. Parmi ces 138 autorisations, 77 ont été des premières autorisations et 61 des renouvellements.

La Direction de l'immigration a également délivré 15 autorisations d'occupation temporaire à des demandeurs de protection internationale en cours de procédure ou bénéficiaires d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales ou d'un report de l'éloignement, dont 6 premières délivrances et 9 renouvellements.

Premiers titres de séjour délivrés en 2015 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation par catégorie de titre de séjour

Catégorie	Titres délivrés
Carte bleue européenne	337
Chercheur	48
Elève	241
Etudiant	217
Jeune au pair	48
Membre de famille	1.315
Sportif ou entraîneur	38
Stagiaire	16
Travailleur détaché	23
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	1
Travailleur indépendant	34
Travailleur salarié	600
Travailleur transféré	181
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	23
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	1
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	231
Vie privée - 78 (3) (raisons humanitaires)	8
Vie privée - autre	141
Volontaire	4

Protection internationale	245
TOTAL	3.711

Titres de séjour délivrés en 2015 aux ressortissants de pays tiers ayant acquis le statut de résident de longue durée

Catégorie	Titres délivrés
Résident longue durée	864

Titres de séjour délivrés en 2015 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation pour chaque catégorie de titre de séjour par principales nationalités

carte bleue européenne	
indienne	52
chinoise	51
américaine	51

travailleur salarié	
chinoise	114
indienne	45
russe	37

travailleur transféré	
indienne	
américaine	
chinoise	

travailleur détaché	
turque	8
chinoise	5
indienne	4

travailleur indépendant	
russe	8
chinoise	4
ukrainienne	4

chercheur	
indienne	
chinoise	
iranienne	

étudiant	
chinoise	28
népalaise	18
américaine	15

élève	
américaine	228
vietnamienne	9
chinoise	2
indienne	2

jeune au pair	
philippine	
américaine	
chinoise	

stagiaire	
tunisienne	5
indienne	4

membre de famille	
chinoise	208
américaine	139
monténégrine	131

vie privée (toutes catégories)	
chinoise	
japonaise	
indienne	

résident de longue durée	
monténégrine	188
cap-verdienne	93
chinoise	81

volontaire	
turque	2
arménienne	1
russe	1

sportif ou entraîneur	
américaine	
serbe	
kazakhe	

Titres de séjour délivrés en 2015 pour une durée de validité supérieure à trois mois (premières délivrances + renouvellements) - ventilation par catégorie de titre de séjour, comparaison par rapport aux deux années précédentes

catégorie	2013	2014	2015
Carte bleue européenne	306	481	615
Chercheur	73	68	76
Elève	241	233	208
Etudiant	343	377	414
Jeune au pair	5	25	48
Membre de famille	3.041	3.170	3.575
Prestataire de service communautaire	/	/	/
Protection internationale	247	414	385
Résident longue durée	1.693	1.422	1.432
Sportif ou entraîneur	54	79	60
Stagiaire	11	16	18
Travailleur détaché	24	36	25
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	/	1	1
Travailleur hautement qualifié	2	/	/
Travailleur indépendant	83	71	73
Travailleur salarié	1.879	1.993	1.559
Travailleur transféré	272	298	372
Vie privée (non ventilé)	14	/	/
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	134	107	74
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	7	8	3
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	244	348	390
Vie privée - 78 (1) d (raisons humanitaires)	5	1	15
Vie privée – autre	751	657	767
Volontaire	2	1	4
Total	9.431	9.806	10.114

Autorisations de travail délivrées en 2015 à des ressortissants de pays tiers résidant dans un autre Etat membre de l'UE (premières délivrances) - comparaison par rapport aux deux années précédentes

type	2013	2014	2015
Autorisation de séjour et résidence dans un autre Etat membre de l'UE	61	52	77

Autorisations d'occupation temporaire délivrées en 2015 - ventilation par catégorie de bénéficiaires

Catégorie	Première délivrance	Renouvellement
Demandeur de protection internationale	3	4
Bénéficiaire d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales	3	1
Bénéficiaire d'un report d'éloignement	0	4
TOTAL	6	9

Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides

En 2015, la Direction de l'immigration a accordé 28 premiers titres de voyage pour étrangers et 46 renouvellements de titres de voyage pour étrangers. 3 demandes ont été refusées. 8 autres demandes sont devenues sans objet ou ont été classées pour d'autres raisons.

Pendant cette même période, la Direction de l'immigration a accordé 6 premiers titres de voyage pour apatrides et 8 renouvellements de titres de voyage pour apatrides. 2 demandes ont été clôturées parce qu'elles sont devenues sans objet.

Titres de voyage pour étrangers délivrés en 2015 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	28
Renouvellement	46
Total	74

Titres de voyage pour apatrides délivrés en 2015 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	6
Renouvellement	8
Total	14

9.2. Asile

Evolution des chiffres clé en matière d'asile

L'année 2015 a été marquée par une augmentation importante du nombre de demandeurs de protection internationale. Le Service Réfugiés de la Direction de l'immigration a ainsi enregistré 2.447 demandeurs, par rapport à 1.091 en 2014 et 1.070 en 2013. Après l'afflux massif des années 2011 et 2012 et après une période d'accalmie survenue en 2013 et 2014, le Luxembourg est de nouveau confronté à un afflux massif de demandeurs de protection internationale. L'évolution mensuelle des demandes montre que cet afflux a débuté fin août/début septembre 2015. Alors qu'au cours des 7 premiers mois de l'année, les demandes suivaient une trajectoire comparable à celles des deux années précédentes, ceci a changé fin août. Au cours des mois de septembre à décembre, le nombre de demandes a presque quadruplé par rapport aux premiers mois de l'année.

Par cet afflux, le profil des demandeurs a également changé. Au cours des huit premiers mois de l'année 2015, à l'instar des années précédentes, la grande majorité des demandeurs provenaient des pays des Balkans de l'Ouest. Depuis septembre, le nombre de demandeurs en provenance de la Syrie, de l'Irak et de l'Afghanistan a fortement augmenté, de sorte que, pour toute l'année 2015, la Syrie est devenue le premiers pays d'origine avec 27,3% du total des demandeurs, suivie par l'Irak avec 22 % du total des demandes.

Le nombre de demandeurs en provenance des pays des Balkans de l'Ouest a diminué au cours des derniers mois de l'année 2015. Mais, sur toute l'année 2015, ils continuent à représenter une part importante du total

des demandeurs, avec 25% du total des demandes. Le Kosovo occupe le 3^{ème} rang des pays de provenance, avec 9,8%, l'Albanie se positionne au 5^{ème} rang avec 6,3% des demandeurs.

La Direction de l'immigration a pris au total 1.245 décisions en matière de protection internationale en 2015. 200 personnes se sont vues accorder le statut de réfugié (par rapport à 148 en 2014 et 125 en 2013) et 28 personnes ont bénéficié du statut conféré par la protection subsidiaire (par rapport à 31 en 2014 et 39 personnes en 2013). En même temps, il y a eu un total de 525 décisions de refus, dont 150 refus de demandes de protection internationale dans le cadre d'une procédure normale et 375 refus de demandes de protection internationale dans le cadre d'une procédure accélérée.

Dans le cadre de l'application du règlement Dublin III, le Luxembourg a transféré 149 personnes vers d'autres Etats Membres de l'Union européenne (y compris les pays non membres mais participant au règlement Dublin). 41 personnes ont été transférées vers le Luxembourg.

Evolution législative

Sur le plan législatif, la Direction de l'immigration a finalisé en 2015 la transposition de la directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale, dite directive « procédures », qui fixe les règles relatives aux procédures d'examen des demandes de protection internationale en première instance et en appel.

La directive « procédures » est transposée par la loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La nouvelle loi a abrogé et remplacé la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection actuelle sur l'asile, tout en en reprenant certaines dispositions.

La nouvelle loi couvre notamment les volets suivants : les conditions d'accès à la procédure, les garanties procédurales, les règles relatives aux entretiens, les conditions d'accès à l'aide juridique et à la représentation mais aussi les conditions de recevabilité et d'accélération des demandes, les concepts de pays considérés comme « sûrs », les réexamens ou encore les règles relatives au droit à un recours effectif.

La loi vise une augmentation des droits des demandeurs. Un accent particulier est mis sur les garanties procédurales pour les personnes vulnérables.

La loi vise également une accélération des délais de procédure en première instance. Ainsi, elle prévoit une limitation de la durée d'examen de la procédure à six mois. Sous certaines conditions le délai d'examen de la demande peut être étendu, sans pour autant dépasser 21 mois. Afin d'être en mesure de respecter cette obligation, le Conseil de gouvernement a décidé le recrutement d'agents supplémentaires pour le compte du Service Réfugiés.

Au-delà de ce qui est prévu par la directive « procédures », la loi prévoit également une accélération des procédures devant les juridictions administratives. A cet effet, le délai pour statuer sur les recours concernant les décisions prises en procédure accélérée est réduit à un mois.

La loi prévoit également l'introduction d'alternatives à la rétention qui impliquent désormais que le placement d'une personne ne peut être envisagé qu'en cas de nécessité et lorsque d'autres mesures moins coercitives ne peuvent être efficacement appliquées. La loi prévoit outre l'assignation à résidence, trois

autres mesures alternatives à la rétention, qui peuvent être appliquées cumulativement: l'obligation de se présenter régulièrement aux autorités, le dépôt d'une garantie financière et la surveillance électronique. Ces dispositions s'appliquent tant aux demandeurs de protection internationale qu'aux ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans le cadre de l'exécution d'une décision d'éloignement (voir plus bas).

De sus, la loi prévoit une modification de l'article 89 de loi modifiée du 29 août 2008 sur libre circulation des personnes et l'immigration (voir plus haut).

La directive « procédures » s'inscrit dans le cadre du programme de la Haye adopté par le Conseil européen le 4 novembre 2004 qui vise à créer un régime d'asile européen en mettant en place une procédure d'asile commune et un statut uniforme valable dans toute l'Union. La directive fait partie du « paquet asile » qui inclut trois grandes directives (accueil, procédures, qualification) et deux règlements (Dublin III et Eurodac).

Alors que la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection, dite directive « qualification » a été transposée déjà en 2013 et que le règlement Dublin III est applicable depuis le 1^{er} janvier 2014, le règlement Eurodac est devenu applicable le 20 juillet 2015 et la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale, dite directive « accueil », qui est du ressort du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, a été transposée par la loi du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire.

Programme de réinstallation et solidarité européenne

En mai 2015, le Luxembourg a réinstallé 46 réfugiés syriens depuis la Turquie. Il s'agissait en l'occurrence d'un deuxième groupe de réfugiés syriens réinstallés, après l'arrivée d'un premier groupe en avril 2014 depuis la Jordanie, conformément à la décision du Gouvernement de réinstaller 60 réfugiés syriens et d'accueillir des réfugiés dans le cadre d'un quota annuel de réinstallation.

Dans le contexte des décisions prises au niveau européen en réaction à la crise migratoire, le Luxembourg a pris de nouveaux engagements en matière de réinstallation et en matière de relocalisation.

Ainsi, lors du Conseil « Justice et Affaires intérieures » du 20 juillet 2015 qui a décidé de la réinstallation de 22.504 personnes déplacées provenant de l'extérieur de l'UE et ayant manifestement besoin d'une protection internationale, le Luxembourg s'est engagé à réinstaller 30 personnes. Une mission de sélection aura lieu au cours de l'année 2016.

Selon la décision du Conseil (EU) 2015/1523 du 14 septembre 2015 prévoyant de relocaliser 32.238 personnes qui se trouvent sur le territoire de l'Union européenne et, le Luxembourg a accepté d'accueillir 320 demandeurs de protection internationale jusqu'à la fin de l'année 2017, dont 192 personnes se trouvant en Italie et 128 personnes se trouvant en Grèce.

Selon la décision du Conseil (EU) 2015/1601 du 22 septembre 2015 qui retient la relocalisation de 120.000 personnes, le Luxembourg accueillera, jusqu'à la fin 2017, 237 personnes dont 56 personnes se trouvant en

Italie et 181 personnes se trouvant en Grèce. A cela s'ajouteront encore 194 personnes une fois que la réserve qui a été prévue par la décision en question sera allouée.

Dans le contexte de la mise en œuvre de ces décisions, un premier groupe de 30 personnes d'origine syrienne et irakienne est arrivé au Luxembourg en date du 4 novembre 2015 en provenance de la Grèce.

Au vu de l'appel des agences européennes et de la Commission européenne, le Luxembourg, souhaitant faire preuve de solidarité européenne, a détaché en 2015 à deux reprises, un agent du Service Réfugiés pour soutenir les opérations de Frontex en Méditerranée, à chaque fois pour la durée d'un mois. Le Luxembourg s'est aussi engagé à poursuivre son engagement et à mettre à disposition d'EASO 6 agents de la Direction de l'immigration qui seront détachés au cours de l'année 2016.

Traitement des demandes

En conformité au droit à l'information des demandeurs de protection internationale, prévu par la nouvelle loi sur l'asile, la Direction de l'immigration a élaboré en 2015 de nouvelles brochures d'information portant sur les droits et obligations des demandeurs et sur le déroulement de la procédure de protection internationale. Ces brochures sont traduites dans plusieurs langues. Ces travaux de traduction ont bénéficié d'un cofinancement européen par le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Les efforts pour garantir et améliorer la qualité de la procédure d'asile se sont également poursuivis en 2015, ceci tant au niveau des recherches sur les pays d'origine effectuées par la Cellule de recherche sur les pays d'origine du Service Réfugiés que par des participations à des formations et des échanges avec les autres Etats membres, notamment dans le cadre du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO).

Aperçu des demandes de protection internationale 2015

Nombre de personnes ayant demandé une protection internationale

Le nombre des demandes de protection internationale représente les demandes qui ont été introduites formellement auprès de la Direction de l'immigration. Ce chiffre ne correspond pas au nombre total des arrivées dans les structures accueil de l'OLAI pour la même période de référence, alors qu'il existe un décalage temporaire entre l'arrivée et l'ouverture formelle de la demande de protection internationale. De plus, un certain nombre de personnes accueillies par l'OLAI ne se présente pas à la Direction de l'Immigration afin de déposer leur demande formelle de protection internationale.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	50	116	224	80	94	88
Février	54	149	132	71	88	89
Mars	56	238	207	74	70	98
Avril	45	147	195	91	49	78
Mai	47	135	264	78	88	90
Juin	48	114	181	89	63	101
Juillet	47	160	236	106	84	106
Août	52	221	137	76	96	190
Septembre	91	312	125	119	134	374

Octobre	98	225	167	126	128	381
Novembre	107	177	120	100	114	423
Décembre	101	177	69	60	83	429
Total	796	2171	2057	1070	1091	2447

Cumul des demandeurs de protection internationale mensuels par an

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2013	80	151	225	316	394	483	589	665	784	910	1010	1070
2014	94	182	252	301	389	452	536	632	766	894	1008	1091
2015	88	177	275	353	443	544	650	840	1214	1595	2018	2447

Pays d'origine ou de provenance des personnes ayant demandé une protection internationale en 2015

	Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes de 2015
1	Syrie	669	27,3 %
2	Iraq	539	22 %
3	Kosovo	239	9,8 %
4	Afghanistan	214	8,7 %
5	Albanie	153	6,3 %
6	Monténégro	72	2,9 %
7	Bosnie-Herzégovine	68	2,8 %
8	Iran	64	2,6 %
9	Serbie	56	2,3 %
10	Erythrée	38	1,6 %
11	ARYM	34	1,4 %
12	Ukraine	31	1,3 %
13	Nigéria	29	1,2 %
14	Géorgie	23	0,9 %
15	Algérie	22	0,9 %
	Autres	196	8,01 %
	Total	2447	100 %

Réinstallation et relocalisation de personnes au Luxembourg

En mai 2015, 46 personnes d'origine syrienne ont été réinstallées au Grand-Duché de Luxembourg. Ces personnes ont directement bénéficié du statut de réfugié. Il convient de noter que ces personnes ne sont comptabilisées ni dans les demandes, ni dans les décisions.

Conformément aux décisions prises au niveau européen¹, le Luxembourg a relocalisé en date du 4 novembre 2015 30 personnes de la Grèce, à savoir 9 iraqiens et 21 syriens. Ces personnes sont incluses dans les demandes en novembre 2015 et suivront la procédure de protection internationale.

Décisions prises en 2015

Ventilation mensuelle des décisions prises

Type de décision	Jan	Fév	Mar	Avr	Ma i	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dé c	Total	Pourcentage par rapport au total
Reconnaissance du statut de réfugié	15	14	33	5	10	6	20	12	1	34	27	23	200	16,1%
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	2	11		1		5	7	1			1		28	2,2%
Refus de la protection internationale	66	57	62	60	40	37	34	29	18	37	48	37	525	42,2%
Retraits implicites	27	28	30	13			12			1	2	1	114	9,2%
Incompétence	26	6	29	10	32	23	28	11	51	18	18	32	284	22,8%
Irrecevabilité (Art.16) *		1	1					1	1		2	1	7	0,6%
Irrecevabilité (Art.23) *	5	6		6	8	16	8	11	20	2	3		85	6,8%
Exclusion													0	
Révocation du statut			1									1	2	0,2%
Décisions prises	141	123	156	95	90	87	109	65	91	92	101	95	1245	100%
Renoncations	8	8	14	2	6	6	2	9	6	21	30	14	126	

* **Irrecevabilité (Art.16)** : concerne les citoyens de l'UE et les personnes provenant d'un pays tiers sûr ou pour lesquels il existe déjà un premier pays d'asile

* **Irrecevabilité (Art.23)** : concerne les personnes dont la demande multiple a été déclarée irrecevable

Décisions prises durant l'année en cours et année de dépôt de la demande de protection internationale

Type de décision	Année de dépôt de la demande de protection internationale						
	< 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reconnaissance du statut de réfugié	3	6	12	7	14	82	76
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire			6	2	6	12	2
Refus de la protection internationale	13	3	12	11	21	220	245
Retraits implicites	40	23	8	2	1	27	13
Incompétence					1	51	232
Irrecevabilité (Art.16) *				1			6
Irrecevabilité (Art.23) *						6	79
Exclusion							
Révocation du statut	2						
Décisions prises	58	32	38	23	43	398	653

¹ Décisions du Conseil européen (EU) 2015/1523 du 14 septembre 2015 pour relocaliser 40 000 personnes et (EU) 2015/1601 du 22 septembre 2015 pour relocaliser 120 000 personnes de l'Italie de la Grèce.

Pourcentage par rapport au total	4,7%	2,6%	3,1%	1,8%	3,5%	32,0%	52,4%
Renoncations	2		1	5	6	33	79

* **Irrecevabilité (Art.16)** : concerne les citoyens de l'UE et les personnes provenant d'un pays tiers sûr ou pour lesquels il existe déjà un premier pays d'asile

* **Irrecevabilité (Art.23)** : concerne les personnes dont la demande multiple a été déclarée irrecevable

Décisions prises par année

Type de décision	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reconnaissance du statut de réfugié	58	44	59	125	148	200
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	16	9	7	39	31	28
Refus de la protection internationale	229	725	1877	853	698	525
Retraits implicites	7	23	16	162	48	114
Incompétence	111	229	187	197	236	284
Irrecevabilité (Art.16) *	3	7	2	4	9	7
Irrecevabilité (Art.23) *	13	38	26	23	70	85
Exclusion			3	1		
Révocation du statut	1		1		7	2
Décisions prises	438	1075	2178	1404	1247	1245
Renoncations	45	424	972	198	109	126

Note : les données des années antérieures ont été mises à jour

* **Irrecevabilité (Art.16)** : concerne les citoyens de l'UE et les personnes provenant d'un pays tiers sûr ou pour lesquels il existe déjà un premier pays d'asile

* **Irrecevabilité (Art.23)** : concerne les personnes dont la demande multiple a été déclarée irrecevable

Nombre et origine des personnes auxquelles le statut de réfugié a été octroyé

Pays d'origine	Personnes
Syrie	79
Erythrée	27
Iraq	15
Turquie	14
Ethiopie	11
Sans (apatride)	11
Indéterminé (Palestine)	8
Rép. Dém. du Congo	7
Iran	6
Cameroun	3
Somalie	3
Sri Lanka	3
Afghanistan	2
Kosovo	2

Albanie	1
Angola	1
Bangladesh	1
Libye	1
Mali	1
Nigéria	1
Sénégal	1
Serbie	1
Tanzanie	1
TOTAL	200

Personnes auxquelles le statut conféré par la protection subsidiaire a été octroyé

Pays d'origine	Personnes
Albanie	13
Iraq	6
Serbie	3
Kosovo	2
Erythrée	1
Libye	1
Somalie	1
Ukraine	1
TOTAL	28

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure normale)

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	25
Nigéria	16
Albanie	15
Azerbaïdjan	10
Monténégro	8
Gambie	6
Géorgie	6
Iran	5
Ukraine	5
ARYM	4
Bosnie-Herzégovine	4
Guinée-Conakry	4
Iraq	4
Biélorussie	3
Côte d'Ivoire	3
Rép. Dém. du Congo	3
Serbie	3
Somalie	3
Togo	3
Tunisie	3

Erythrée	2
Turquie	2
Zimbabwe	2
Algérie	1
Ethiopie	1
Indéterminé	1
Indéterminé (Palestine)	1
Libye	1
Maroc	1
Niger	1
Russie	1
Rwanda	1
Sénégal	1
Tchad	1
TOTAL	150

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure accélérée)

Pays d'origine	Personnes
Bosnie-Herzégovine	99
Kosovo	91
Monténégro	65
Albanie	46
Serbie	27
ARYM	20
Tunisie	11
Algérie	3
Libye	2
Nigéria	2
Bénin	1
Cameroun	1
Ethiopie	1
Guinée-Bissau	1
Indéterminé (Palestine)	1
Maroc	1
Sierra Léone	1
Soudan du Sud	1
Syrie	1
TOTAL	375

Personnes pour lesquelles le Grand-Duché de Luxembourg était incompétent pour traiter la demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	63
Nigéria	22
Ukraine	20

Algérie	19
Géorgie	19
Iraq	16
Syrie	15
Tunisie	12
Russie	9
Serbie	9
Cameroun	8
Albanie	5
Maroc	5
Somalie	5
Erythrée	4
Gambie	4
Libye	4
Afghanistan	3
Bosnie-Herzégovine	3
Egypte	3
Guinée-Conakry	3
Libéria	3
Ouganda	3
Soudan du Sud	3
Bénin	2
Côte d'Ivoire	2
Ethiopie	2
Ghana	2
Iran	2
Monténégro	2
Pakistan	2
Soudan	2
Turquie	2
Arménie	1
Burundi	1
Kenya	1
Mali	1
Sierra Léone	1
Togo	1
TOTAL	284

Personnes exclues de la procédure

Le Grand-Duché de Luxembourg n'a pas pris de décision d'exclusion en 2015.

Personnes dont la demande de protection internationale a été implicitement retirée

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	27

Algérie	14
Iraq	9
Tunisie	7
Erythrée	6
Russie	6
Serbie	5
Afghanistan	3
Maroc	3
Rép. Dém. du Congo	3
Ukraine	3
Ethiopie	2
Iran	2
Libye	2
Mali	2
Rép. Centrafricaine	2
Somalie	2
Turquie	2
Biélorussie	1
Burkina Faso	1
Cameroun	1
Ghana	1
Guinée-Bissau	1
Guinée-Conakry	1
Guinée-Equatoriale	1
Indéterminé (Palestine)	1
Israël	1
Mauritanie	1
Nigéria	1
République du Congo	1
Syrie	1
Tanzanie	1
TOTAL	114

Personnes dont la demande de protection internationale subséquente a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	37
Albanie	19
Serbie	8
Monténégro	6
Bosnie-Herzégovine	5
Afghanistan	1
Egypte	1
Guinée-Conakry	1
Iran	1
Koweït	1
Mali	1

Maroc	1
Niger	1
Nigéria	1
Ukraine	1
TOTAL	85

Personnes originaires d'un pays de l'Union Européenne dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Bulgarie	1
TOTAL	1

Personnes bénéficiant d'une protection dans un autre pays de l'Union Européenne dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Syrie	3
Erythrée	1
Iraq	1
Somalie	1
TOTAL	6

Personnes à qui la protection internationale a été révoquée

Pays d'origine	Personnes
Albanie	1
Angola	1
TOTAL	2

Personnes qui ont renoncé à leur demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Albanie	23
Iraq	23
Bosnie-Herzégovine	17
Monténégro	17
Kosovo	12
Serbie	7
Ukraine	6
ARYM	5
Biélorussie	2
Moldavie	2
Pakistan	2

Rép. Dém. du Congo	2
Afghanistan	1
Géorgie	1
Iran	1
Lituanie	1
Nigéria	1
Syrie	1
Tunisie	1
Turquie	1
TOTAL	126

Transferts en application du règlement Dublin III en 2015

Personnes transférées vers des Etats appliquant le règlement Dublin

Pays de destination	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne	1	5	6	3		1	2	2	3	5	4	5	37
Italie	7	2	2	3	2	3	4	2	2		3	2	32
Espagne	1			1	2	1	1			8	1	1	16
Belgique		4	2		2				3	4			15
Hongrie	1					1	5		4		1		12
Autriche	2			1	1			2		2	1	1	10
France		3		2	1		1			1	1		9
Suisse	1	1	1	1	1	1				1	1		8
Pays-Bas			1					2			1		4
Pologne						1					1		2
Portugal					1		1						2
Norvège											1		1
Rép. Tchèque	1												1
Total	14	15	12	11	10	8	14	8	12	21	15	9	149

Personnes transférées vers le Luxembourg

Pays de provenance	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne		5	1				1		1	5			13
Suisse		2	2	2	1		1						8
Danemark	2		1	1									4
France					2		1	1					4
Grèce			4										4
Finlande	1			1									2
Pays-Bas	1		1										2
Belgique						1							1
Norvège	1												1
Pologne		1											1
Suède		1											1

Total	5	9	9	4	3	1	3	1	1	5	0	0	41
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

9.3.Retours

Evolution des chiffres-clés en matière de retours

Le nombre de ressortissants de pays tiers qui sont retournées dans leur pays d'origine a été de 793 personnes au total en 2015, dont 617 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire et 176 dans le cadre d'un retour forcé. En 2014, le nombre total des retours a été de 641, dont 488 par retour volontaire et 153 par retour forcé.

La très grande majorité des personnes retournées était issue d'une procédure de protection internationale. Ainsi, parmi les 617 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire, 595 personnes étaient issues d'une procédure de protection internationale, dont 468 personnes déboutées de leur demande et 127 personnes ayant renoncé à leur demande. Parmi les 176 personnes retournées dans le cadre d'un retour forcé, 136 personnes étaient des demandeurs de protection internationale déboutés. Les autres personnes retournées étaient des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier qui n'avaient pas déposé de demande de protection internationale.

En ce qui concerne le retour volontaire, on note à nouveau une augmentation du nombre de personnes retournées par un retour volontaire (617 personnes en 2015, par rapport à 488 en 2014 et 595 en 2013). La grande majorité des personnes ayant opté pour le retour volontaire provenaient des pays des Balkans occidentaux (562 personnes).

Dans le cadre de la promotion du retour volontaire, la Direction de l'immigration a mis en place depuis 2009 un programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), programme qui a été poursuivi en 2015. Ce programme bénéficiait entre 2011-2013 d'un cofinancement européen via le Fonds européen pour le retour et bénéficie depuis 2014 d'un cofinancement via le Fonds Asile, Migration et Intégration. En 2015, 142 personnes ont bénéficié d'un soutien par le biais de ce programme dont la majorité, à savoir 101 personnes, sont retournées au Kosovo.

Les personnes en provenance d'un pays des Balkans occidentaux non soumis à l'obligation de visa ne sont pas éligibles à ce programme. Toutefois, afin de permettre aux personnes concernées un retour digne dans leur pays d'origine, elles bénéficient d'un dispositif spécifique qui inclut l'organisation du retour par bus dans leur pays d'origine et la prise en charge des frais afférents par la Direction de l'Immigration. 451 personnes ont bénéficié de ce dispositif spécifique en 2015.

A noter que 24 personnes, ayant quitté le Luxembourg volontairement, ont quitté le Luxembourg dans le cadre d'un retour non-assisté (à leurs propres frais).

Parmi les 176 personnes éloignées du Luxembourg dans le cadre d'un retour forcé (avec escorte de Police jusqu'à leur arrivée au point de destination), 138 provenaient d'un pays des Balkans occidentaux dont 109 d'un pays bénéficiant d'une libéralisation du régime de visas. En 2014, le nombre de personnes ayant été éloignées dans le cadre d'un retour forcé a été de 153 personnes et en 2013 de 84 personnes.

Une partie des personnes rapatriées dans le cadre d'un retour forcé sont retournées par un vol commercial de ligne tandis que la majorité a été rapatriée par des vols charter nationaux et à des vols charter organisés par l'Agence Frontex ou par d'autres Etats. Ainsi, 88 personnes ont été rapatriées par 5 vols charters nationaux à destination du Kosovo, du Monténégro, de la Bosnie et Herzégovine, de l'ARYM et de l'Albanie. 25 personnes ont été éloignées par 4 vols charter conjoints organisés par l'Agence Frontex à destination de la Serbie, de la Bosnie et Herzégovine et du Nigéria.

Il y a lieu de noter que les retours forcés qui sont opérés par des vols commerciaux réguliers ou vols charters nationaux bénéficient d'un soutien par le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Autres évolutions en matière de retours

En 2015, le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour conclure et appliquer des accords de réadmission avec des pays tiers, ceci dans le but de mieux organiser les retours.

Les lois portant approbation des Protocoles entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Bosnie-et-Herzégovine, la Géorgie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova et la République de Serbie, portant sur l'application des Accords entre l'Union européenne et les pays précités concernant la réadmission de personnes en séjour irrégulier, ont été approuvées par la Chambre des Députés en date du 29 avril 2015.

Un accord de réadmission entre les Etats du Benelux et la République du Kazakhstan, de même qu'un protocole d'application ont été signés à Bruxelles, le 2 mars 2015.

Les négociations du protocole d'application de l'accord de réadmission conclu entre le Cap Vert et l'UE entre le Benelux et le Cap Vert se sont poursuivies en 2015.

Outre les accords de réadmission, la Direction de l'immigration tente également de renforcer les relations avec les instances consulaires des pays de provenance des ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de quitter le Luxembourg. Dans ce contexte, la Direction de l'immigration a organisé, pour la troisième fois après 2013 et 2014, une journée consulaire. Cette journée visait à familiariser les autorités consulaires des pays en question avec la législation et les procédures applicables en matière de protection internationale et en matière d'immigration. Comme les années précédentes, ce projet bénéficiait d'un cofinancement européen via le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Il y a lieu de noter que la Direction de l'immigration cherche également à renforcer la coopération avec d'autres Etats européens en vue d'un échange d'informations et d'expériences. Dans ce contexte, le Service Retours de la Direction de l'immigration participe à plusieurs projets européens.

Ainsi, la Direction de l'immigration participe au projet EURINT (European Return and Integration Network) qui vise à échanger les meilleures pratiques européennes en matière de retours, l'accent étant mis sur les retours forcés. Parmi les activités principales figure le développement d'une stratégie commune pour une meilleure coopération opérationnelle avec les autorités de pays tiers afin d'accroître les taux d'identification et d'obtention de documents de voyage pour les retours de migrants en situation irrégulière. La participation en tant que partenaire permet au Luxembourg d'accéder aux différents services offerts par le réseau. La participation aux workshops et aux délégations organisées par le réseau engendre une meilleure prise de contact avec les autorités sur place dans les pays tiers.

De sus, la Direction de l'immigration, en tant qu'observateur, participe au projet ERIN (European Reintegration Network). Le but du projet est d'offrir le meilleur soutien de réintégration au meilleur coût pour les Etats membres de l'UE lors du retour de ressortissants de pays tiers dans leurs pays d'origine. A cette fin, ERIN tente de compiler les cas d'un maximum d'États membres participants afin de profiter des effets d'économie d'échelle lors de ses appels d'offres aux fournisseurs de services de réintégration dans les différents pays tiers visés. Le Luxembourg souhaite s'associer à ce projet afin de profiter du savoir-faire en matière de retour et d'intégration ainsi que d'optimiser ses coûts opérationnels.

Le projet CSI (Common Support Initiative), auquel la Direction de l'immigration participe également, vise à accroître les échanges et la coopération stratégique entre les pays européens dans le domaine du retour volontaire. Elle offre à ses partenaires européens un support technique par le développement d'outils communs dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration.

Les États membres participant au projet EURLO délèguent des officiers de liaison dans différents pays tiers qui y seront opérationnels e.a. en matière d'identification et de recherche de membres de famille de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière aussi bien que d'organisation de charters de retour communs vers ces pays. La participation permet au Luxembourg de bénéficier de la disponibilité de personnel et de moyens des grands Etats membres participants.

Le projet EURESCRIM a pour objet d'identifier les ressortissants de pays tiers qui purgent une peine de prison et qui disposent d'un titre de séjour dans un autre État membre de l'Union européenne pour en informer les autorités de ce pays et demander l'annulation de ce titre. Après annulation, il pourra être procédé à l'identification de la personne concernée et à l'organisation du retour dans le pays d'origine. Le Luxembourg participe à ce projet afin de profiter du savoir-faire et de l'expérience des autres pays membres et d'avoir accès à un réseau opérationnel de points de contact pour l'échange de données.

Il y a lieu de mentionner également le projet FReM (Forced Return Monitoring). Les États membres participants délèguent des observateurs attitrés dans un « pool » européen dont la création est l'objectif du projet. Ces observateurs qui sont formés à la mission spécifique d'observation des retours forcés, seront disponibles à tout État membre UE qui en exprime le besoin afin de participer à des missions de retour des pays demandeurs respectifs.

Enfin, le projet pilote VCI (Video Conferencing for Identification) porte sur la mise en place de matériel audiovisuel performant au Centre de rétention qui permet à la Direction de l'immigration de se connecter à distance à des terminaux analogues à Bruxelles, d'où des agents d'ambassades et de consulats de pays tiers (pays d'origine de personnes en séjour irrégulier) sis à Bruxelles pourront procéder par vidéo-conférence à des interviews à distance avec des personnes retenues au Luxembourg, afin de procéder à leur identification.

Sur le plan législatif, il y a lieu de mentionner que la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration fut modifiée par la loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire. La loi a élargi l'éventail des alternatives à la rétention dans le cadre de l'exécution d'une décision d'éloignement prévue par la loi précitée du 29 août 2008. La loi tient compte ainsi d'une demande exprimée par la Chambre des Députés en date du 9 juin 2011, lors de la transposition de la directive „retour“, à mettre en œuvre outre l'assignation à résidence, d'autres formes alternatives à la rétention, y compris le bracelet électronique. La loi prévoit outre l'assignation à résidence, trois autres mesures alternatives à la rétention, qui peuvent être appliquées cumulativement: l'obligation de se présenter régulièrement aux autorités, le dépôt d'une garantie financière et la surveillance électronique. Dans les cas

où il est établi que des mesures moins rigoureuses ne peuvent pas être appliquées avec une certitude raisonnable d'efficacité, une mesure de placement en rétention est ordonnée.

Par ailleurs, par la loi du 18 décembre 2015 précitée, l'article 100 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration a été complété par un nouveau paragraphe qui prévoit de manière explicite l'application de l'article 18, paragraphe (1) du règlement Dublin III pour les ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

Empêchement à l'éloignement

En 2015, 49 personnes ont obtenu un premier sursis à l'éloignement pour raisons médicales et 52 personnes ont eu une prolongation de leur sursis à l'éloignement.

22 personnes ont bénéficié d'un report à l'éloignement durant l'année 2015

Aperçu des retours en 2015

Nombre de personnes retournées – Ventilation selon type de retour et pays de retour

	pays	retours volontaires	dont DPI	dont DPI déboutés	dont retours non-assistés	dont assist. OIM	retours forcés	dont DPI déboutés	grand total
Amérique	Argentine	0	0	0	0	0	1	0	1
	Brésil	4	0	0	3	1	2	0	6
	Total Amérique	4	0	0	3	1	3	0	7
Afrique	Algérie	0	0	0	0	0	1	0	1
	Angola	1	0	0	0	1	0		1
	Cap Vert	1	0	0	1	0	3	0	4
	Congo (RDC)	1	1	1	0	1	1	1	2
	Maroc	0	0	0	0	0	4	0	4
	Nigéria	1	0	0	0	1	10	6	11
	Sénégal	1	0	0	0	1	0	0	1
	Sierra-Léone	1	0	0	0	1	0	0	1
	Somalie	1	1	0	1	0	0	0	1
	Tunisie	3	2	1	0	3	10	9	13
	Total Afrique	10	4	2	2	8	29	16	39
Australie	Australie	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total Australie	0	0	0	0	0	0	0	0
Asie	Bangladesh	1	0	0	1	0	0	0	1

	Chine	1	0	0	1	0	2	0	3
Total	Asie	2	0	0	2	0	2	0	4
Moyen orient	Iran	1	0	0	0	1	0	0	1
	Iraq	24	23	0	1	23	0	0	24
	Syrie	2	2	0	2	0	0	0	2
Total	Moyen orient	27	25	0	3	24	0	0	27
Reste Europe	Biélorussie	3	3	1	0	3	1	0	4
	Georgie	1	0	0	0	1	1	0	2
	Moldavie	0	0	0	0	0	1	0	1
	Russie	0	0	0	0	0	1	0	1
	Turquie	1	1	0	0	1	0	0	1
	Ukraine	7	7	0	4	3	0	0	7
Total	Reste Europe	12	11	1	4	8	4	0	16
Balkan	Albanie	78	77	49	2	0	35	29	113
	Bosnie-H.	169	167	139	8	0	27	26	196
	Kosovo	94	92	86	0	94	29	27	123
	ARYM (Macedoine)	40	40	35	0	0	8	8	48
	Monténégro	116	114	99	0	3	27	21	143
	Serbie	65	65	57	0	4	12	9	77
Total	Balkan	562	555	465	10	101	138	120	700
Total		617	595	468	24	142	176	136	793

9.4. Centre de rétention

Evolution des chiffres-clés en matière de rétention

(entre parenthèses : chiffres de 2014)

En 2015, 394 (392) retenus ont été admis au Centre. Ce chiffre se décompose comme suit:

- 261 (264) hommes célibataires
- 16 (17) femmes célibataires
- 33 (27) familles représentant un total de 117 (111) personnes

Sur ce total de 394 (392) retenus, 113 (123) ont été transférés dans le pays responsable du traitement de leur dossier en vertu des dispositions y relatives des conventions dites de Dublin, 170 (149) ont été éloignés vers leur pays d'origine ou de provenance, 4 (8) ont profité d'un retour volontaire par le biais d'OIM, 75 (77) ont été élargis, 0 (3) ont été transférés au CPL et 3 (2) se sont évadés soit du Centre, soit d'une structure hospitalière dans laquelle ils avaient été transférés. Au 31 décembre 2015, le Centre dénombrait 29 (30) pensionnaires.

Le Centre a accueilli en 2015 des retenus de 49 (59) nationalités présumées ou avérées différentes. Etaient le plus représentées les nationalités nigériane, kosovare, albanaise, bosnienne, tunisienne.

La durée moyenne de rétention, toutes catégories confondues, s'élevait pour l'exercice 2015 à 31 (27) jours.

En 2015, 28 (12) retenus ont séjourné au Centre pour une durée égale ou supérieure à 120 jours.

Autres évolutions

Le Centre de rétention a reçu une délégation du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants en date du 31 janvier 2015 dont le rapport a été adopté par l'Assemblée plénière du Conseil de l'Europe le 3 juillet 2015.

Une délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a été accueillie le 3 mars 2015.

Dans le cadre de journées consulaires, le Centre de rétention a eu le plaisir de recevoir une vingtaine de représentants consulaires pour une visite de travail le 12 juin 2015.

Les agents du Centre de rétention ont assisté chacun au cours de l'exercice 2015 à au moins 6 séances de self-défense. Ils ont par ailleurs tous bénéficié d'une formation de 2 journées en matière de prévention et de gestion de l'agressivité au travail.

Une formation concernant les maladies infectieuses leur a été dispensée par les médecins du service médical du Centre. Les agents ont dans ce même contexte participé de façon obligatoire à un cours de rafraîchissement en matière de premiers secours. Certains ont sur base volontaire suivi une formation spécifique sur le VIH.

A la demande des agents du Centre, une formation relative aux droits et obligations des salariés leur a été dispensée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

La direction du Centre a participé à une formation pour primo-intervenants en cas de prise d'otage.

En 2015, la direction du Centre de rétention a été sollicitée à 191 reprises pour des entretiens individuels avec les retenus.

Le Centre a procédé au cours de l'exercice 2015 à 122 escortes au profit de retenus en dehors de son enceinte (hôpital, tribunal, etc.).

Aperçu des chiffres-clé en matière de rétention

Nombre de retenus et présence des retenus par motif de départ du Centre de rétention

	Nombre	Total des présences en jours	Moyenne des présences en jours
Transfert Dublin	113	2817	25
Eloignement	170	3139	18

Elargissement	75	4516	60
Evasion	3	168	56
Retour OIM	4	98	25
Transfert vers le CPL	0	0	0
Présent au CR	29	1520	52
Total Entrée/Sortie	394	12258	31

Nombre de retenus par nationalité

Nationalité	Total
nigériane	43
kosovare	43
albanaise	41
bosnienne	33
tunisienne	32
monténégrine	27
algérienne	26
serbe	16
marocaine	15
macédonienne	9
ukrainienne	7
gambienne	6
libyenne	6
sénégalaise	5
géorgienne	5
iranienne	5
sud-soudanaise	5
camerounaise	5
brésilienne	5
inconnue	5
syrienne	4
ivoirienne	4
chinoise	4
bissau-guinéenne	3
maliennne	3
russe	3
capverdienne	3
turque	3
somalienne	3
guinéenne	2
italienne	2
sierra-léonienne	2
biélorusse	2
congolaise	2

libérienne	1
éthiopienne	1
comorienne	1
nigérienne	1
soudanaise	1
afghane	1
palestinienne	1
érythréenne	1
moldave	1
iraquienne	1
argentine	1
togolaise	1
tchadienne	1
béninoise	1
ghanéenne	1
Total	394

9.5. Présidence du Conseil de l'Union européenne

Au niveau européen, la crise migratoire a été au centre des discussions au cours de l'année 2015, notamment au cours du deuxième semestre de l'année pendant lequel le Luxembourg exerçait la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Face aux tragédies vécues par des milliers de migrants mettant leur vie en péril pour traverser la Méditerranée, la Commission européenne a présenté le 13 mai 2015 un agenda européen en matière de migration décrivant les mesures immédiates à prendre pour faire face à la situation de crise qui règne en Méditerranée ainsi que les actions à entreprendre au cours des prochaines années pour mieux gérer les migrations dans tous leurs aspects. Cet agenda a été partiellement concrétisé par une série de documents ou « paquets » opérationnels datés des 27 mai 2015, 9 et 23 septembre 2015, 14 octobre et 15 décembre 2015.

La Présidence luxembourgeoise du deuxième semestre 2015 a, dès le début, adopté une logique de paquet avec des mesures à l'extérieur de l'Union européenne, à ses frontières extérieures et à l'intérieur de son territoire pour avancer dans la lignée de l'Agenda européen pour la migration et des conclusions du Conseil européen du mois de juin.

Quant à la solidarité entre Etats membres, des décisions de relocalisation de 160.000 personnes et les conclusions des représentants des gouvernements des Etats membres afin de réinstaller 22.504 personnes ont été adoptées aux mois de juillet et de septembre par le Conseil Justice et Affaires intérieures (JAI) pour garantir l'accueil des personnes en besoin de protection internationale.

Quant au renforcement des capacités, le Conseil a approuvé en octobre une aide financière supplémentaire de 455,70 millions d'euros sur le budget 2015 de l'UE pour répondre à la crise migratoire, faisant suite aux engagements pris par le Conseil européen du 23 septembre 2015. Cette enveloppe a financé, entre autres, la création de 120 nouveaux postes auprès des agences pertinentes de l'UE, à savoir Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile et Europol. Notons également que les Etats membres ont réaffirmé leur engagement de renforcer les opérations conjointes, Triton et Poséidon, menées sous l'égide de Frontex.

Quant à la traite et au trafic des êtres humains, le Conseil est passé à la deuxième étape de la mission militaire en haute mer, EUNAVFOR MED SOPHIA.

Quant au retour, le Conseil a adopté en octobre des conclusions sur une nouvelle politique de retour et de réadmission, en mettant l'accent sur l'opérationnalisation et donnant un aperçu précis des travaux à réaliser. Il a également discuté du futur de la gestion des frontières extérieures de l'UE, et plus particulièrement de la nécessité de renforcer la responsabilité collective.

Quant aux relations avec les pays tiers de transit et d'origine, la Conférence de haut niveau sur la route de la Méditerranée orientale et les Balkans occidentaux, qui a réuni au Grand-Duché les États membres de l'UE, les pays associés ainsi que les pays des Balkans occidentaux, la Turquie, le Liban et la Jordanie, a permis de se mettre d'accord sur une meilleure coopération entre tous les pays concernés et d'appuyer les efforts des États qui sont les premiers concernés par la crise migratoire.

Le Sommet de La Valette a permis d'avancer sur le dialogue UE-Afrique en termes de migration. Une coopération positive a permis de trouver un bon équilibre entre les politiques de développement, la migration légale, ainsi qu'une politique de retour et de réadmission effective.

Le 29 novembre 2015, l'UE a tenu une réunion avec la Turquie. Celle-ci a marqué une étape importante dans le développement des relations entre l'UE et la Turquie, par le biais de l'adoption d'une déclaration conjointe ainsi que l'activation d'un plan d'action conjoint.

En novembre, le Conseil JAI a adopté des conclusions sur une accélération du processus de relocalisation en cours, le renforcement des frontières extérieures de l'UE, la lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains ainsi que sur le retour et la réadmission. Il a également appuyé la décision de la Présidence luxembourgeoise de passer à l'activation du dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (ICPR). Au Conseil JAI de décembre, des débats ont eu lieu sur les actions requises en vue de renforcer l'espace Schengen dans le contexte de la réintroduction temporaire des contrôles aux frontières intérieures décrétés par plusieurs États membres.

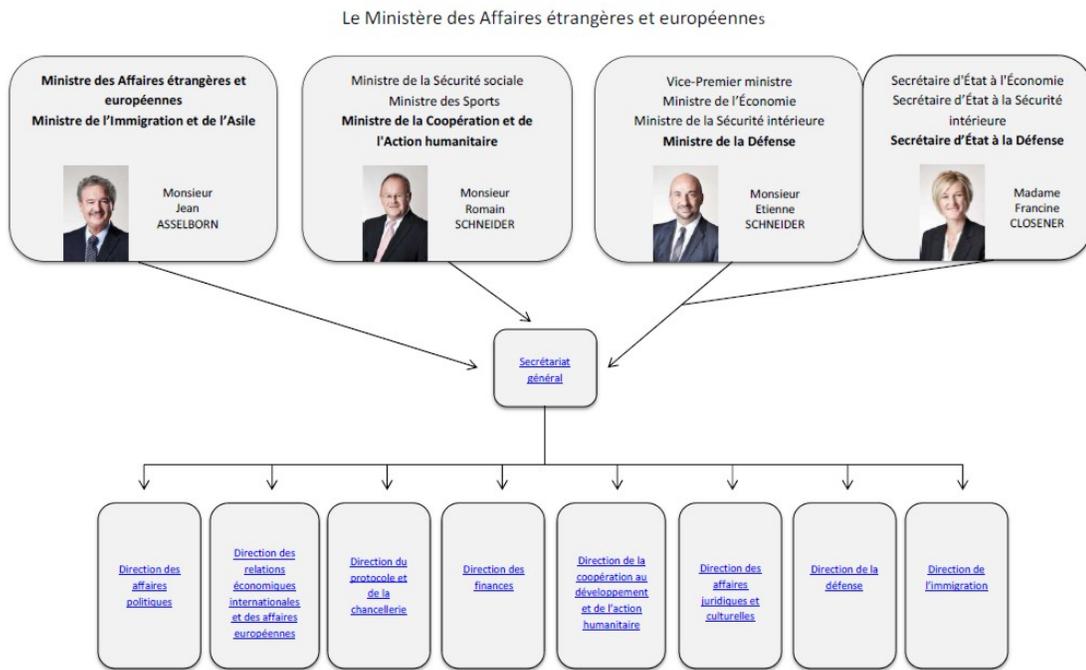
En parallèle, au niveau de la migration légale, un accord politique sur la directive «chercheurs et étudiants» a pu être entériné entre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen en décembre 2015. Cette directive rendra l'UE plus accessible et attirera davantage de jeunes talents en Europe, ce qui constitue un investissement dans l'avenir. Par cette nouvelle directive, la situation des chercheurs et des étudiants a considérablement été améliorée. Ils peuvent non seulement bénéficier d'une mobilité intra-EU flexible et simplifiée, mais ils peuvent également rester au moins neuf mois après avoir terminé leurs études ou recherches, afin de chercher un emploi ou de créer une entreprise. Les étudiants pourront parallèlement à leurs études travailler au moins 15 heures par semaine. La directive établit également des conditions d'entrée et de séjour harmonisées pour les stagiaires et les volontaires du service volontaire européen. Enfin, le texte prévoit des dispositions plus claires visant à améliorer les conditions d'entrée et de séjour des élèves, volontaires et des au pairs. La directive devra être adoptée formellement en début 2016.

10. Les Moyens

10.1. Organisation du MAE

Le Ministère des Affaires étrangères se compose d'un Secrétariat général et de huit directions à Luxembourg, ainsi que de 37 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. La coordination est assurée par le Secrétaire général. A cette fin, des réunions régulières des Directeurs (REDIR) et des Directeurs adjoints (REDA) ont lieu.

L'organigramme du Ministère des Affaires étrangères et européennes se présente aujourd'hui d'une manière légèrement différente :



Réseau diplomatique

Le Ministère des Affaires étrangères est en charge du réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois qui compte actuellement 37 missions diplomatiques et consulaires, dont 28 Ambassades bilatérales, 5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales, 3 Consulats généraux et 1 Bureau de la coopération.

Le Luxembourg est accrédité auprès de 71 pays par des Ambassadeurs résidents ou non-résidents, ceci à partir des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger ou bien à partir du Luxembourg.

Par ailleurs, le Luxembourg est représenté auprès de 16 organisations internationales, soit à partir d'une représentation permanente consacrée entièrement aux travaux de l'organisation internationale auprès de laquelle elle est accréditée (RPUE à Bruxelles, RPOTAN à Bruxelles, RPONU à New York, RP Conseil de l'Europe

à Strasbourg, RP Genève pour les Nations-Unies et l'OMC), ou bien à partir d'une Ambassade bilatérale résidente qui occupe également des fonctions auprès de l'organisation internationale établie dans la même ville (RPOSCE à Vienne, RPOCDE à Paris, RPUA à Addis Abeba, etc.).

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif du réseau de la représentation extérieure du Grand-Duché de Luxembourg à travers le monde.

La représentation extérieure du Luxembourg	
<i>Mission diplomatique ou consulaire</i>	<i>co-accréditation</i>
28 Ambassades bilatérales	
Abou Dhabi (Emirats arabes unis)	
Addis Abeba (Ethiopie) – avec accréditation	Union Africaine
Ankara (Turquie)	
Athènes (Grèce) - avec accréditation	Chypre Roumanie
Bangkok (Thaïlande) – avec accréditation	Indonésie Laos Malaisie Singapour Vietnam Myanmar
Berlin (RFA) – avec accréditation	Croatie
Berne (Suisse) – avec accréditation	Liechtenstein
Bruxelles (Belgique) – avec accréditation	OTAN
Copenhague (Danemark) - avec accréditation	Finlande Norvège Suède
Dakar (Sénégal) – avec accréditation	Mali
Hanoi (Vietnam)	
La Haye (Pays-Bas) - avec accréditation	l'Organisation internationale pour l'Interdiction d'Armes Chimiques (OIAC)
Lisbonne (Portugal) - avec accréditation	Cap Vert

Londres (Royaume-Uni) - avec accréditation	
	Irlande
	Islande
	Organisation maritime internationale (OMI)
Madrid (Espagne) - avec accréditation	
	Andorre
Managua (Nicaragua)	
Moscou (Russie) – avec accréditation	
	Belarus
	Kazakhstan
New Delhi (Inde)	
Ouagadougou (Burkina Faso)	
Paris (France) - avec accréditation	
	OCDE
	UNESCO
	Monaco
Pékin (Chine) - avec accréditation	
	Mongolie
	Pakistan
Prague (République tchèque) – avec accréditation	
	Estonie
	Ukraine
Praia (Cap Vert)	
Rome (Italie) – avec accréditation	
	Malte
	Saint-Marin
	Fonds International de Développement Agricole des Nations-Unies (FIDA)
	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
	Hongrie
Tokyo (Japon) – avec accréditation	
	Corée
	Philippines
Varsovie (Pologne) – avec accréditation	
	Lettonie
	Lituanie
Vienne (Autriche) – avec accréditation	
	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
	Slovaquie
	Slovénie
	ONU/Vienne (OCDPC, PNUCID, CPIC), OTICE, ONUDI
	Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA)
Washington (Etats-Unis) – avec accréditation	
	Canada

	Mexique
	Nicaragua
	El Salvador
5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales	
RP UE: Représentation permanente auprès de l'UE à Bruxelles	
Comité politique et de sécurité (COPS) à Bruxelles	
RP OTAN: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles	
RP Genève: Représentation permanente auprès de	
l'Office des Nations-Unies	
l'OMC et des organisations internationales	
Consulat général	
Union Africaine	
Ethiopie	
RP ONU: Représentation permanente auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New York	
RP Conseil de l'Europe: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg	
3 Consulats généraux – Luxembourg Trade and Investment Office	
New York	
San Francisco	
Shanghai	
1 Bureau de la coopération	
Kosovo	
11 Ambassadeurs non-résidents basés à Luxembourg accrédités auprès de :	
	Bosnie-Herzégovine
	Brésil
	Bulgarie
	Burkina Faso
	Kosovo
	Mali
	Monténégro
	Niger
	Saint-Siège
	Sénégal
	Serbie
1 Ambassadeur itinérant non-résident basé à Luxembourg	

Droits de l'homme
Résumé chiffré
Missions
Accréditations bilatérales
Accréditations multilatérales

En complément à son réseau d'Ambassades, Consulats généraux, Bureaux de la coopération et Représentations permanentes, le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Monsieur Jean Asselborn, a nommé des Consuls honoraires à travers le monde entier. Actuellement ce réseau comporte 152 Consuls honoraires, qui se répartissent géographiquement comme suit :

Consuls honoraires	
Europe	80
Amérique du nord	23
Amérique du sud	17
Asie	18
Afrique (y compris Maghreb/Mashrek)	8
Moyen-Orient et Proche Orient	4
Australie / Nouvelle Zélande	2
<i>Total</i>	152

A l'instar des années précédentes le Luxembourg se donne pour mission d'étendre son réseau consulaire de par le monde, ce qui lui permet à la fois de défendre au mieux ses intérêts à l'étranger et d'assurer un soutien consulaire aux ressortissants luxembourgeois en détresse. De même, le Luxembourg fait également recours à un réseau de 21 Conseillers de commerce extérieur représentés dans les pays suivants : Allemagne, Canada Chine Etats Unis d'Amérique, France, Indonésie Italie Koweït Liban, Singapour, Suisse, Taiwan, République tchèque et Vietnam.

Personnel du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Le MAEE compte 475 agents sur sa liste des effectifs qui sont regroupés comme suit:

Sur un total de 112 agents diplomatiques, 62 sont affectés à nos différentes missions diplomatiques à l'étranger.

Le Ministère dispose de 98 agents de la carrière moyenne et inférieure dont 15 (rédacteurs) sont détachés auprès de nos missions diplomatiques.

Le MAEE dispose en outre de 15 ouvriers de l'Etat.

Carrière diplomatique

Le MAEE dispose de 112 agents de la carrière diplomatique dont 62 sont en poste à l'étranger. 7 agents de cette carrière bénéficient actuellement de congés sans traitement ou de congés spéciaux.

Employés et ouvriers

Le Ministère compte 15 ouvriers et 230 employés dont 86 employés sont engagés au titre du renforcement de la Présidence au Conseil de l'Union européenne.

Personnel local dans les missions à l'étranger

Les Ambassades, représentations permanentes et consulats généraux luxembourgeois ont employé 242 personnes en 2015 (en dehors du personnel diplomatique détaché du Luxembourg). Il s'agit essentiellement de personnel administratif et technique.

Travailleurs handicapés

En 2015, le MAE a pu compter sur 6 employés engagés sous le statut du travailleur handicapé.

Stagiaires

L'interaction entre le monde académique et le secteur privé reste un des moyens pour faciliter l'arrivée sur le marché de l'emploi des étudiants. L'accomplissement de stages dans des sociétés privées ou auprès d'administrations publiques représente une des facettes de cette interaction. En conséquence, le nombre d'étudiants s'adressant au ministère pour y accomplir un stage a constamment augmenté ces dernières années. En 2015, le MAEE a continué d'accueillir des stagiaires. La grande majorité des demandes visait un stage auprès de l'administration centrale à Luxembourg, pour une durée de un à deux mois. Il convient de rappeler que les stages ne donnent pas lieu à une rémunération.

10.2. Situation financière

Le budget

Le budget de fonctionnement 2015 voté par la Chambre des Députés le 18 décembre 2014 pour l'ensemble des parties constituantes du Ministère des Affaires étrangères et européennes, y compris la Direction de la Coopération au Développement, la Direction de l'Immigration, la Direction de la Défense et la Défense nationale, s'est élevé à 496.955.193 Euros.

Il faut cependant noter que seulement 67.011.373 Euros (hors Présidence UE) relèvent directement de la compétence du Ministre des Affaires étrangères et européennes et de l'Immigration et de l'Asile, dont 61.257.651 Euros sont gérés par la Direction des Finances du Ministère des Affaires étrangères et européennes. La différence de 5.753.722 Euros représente les crédits inscrits à la section budgétaire Immigration.

Les crédits en 2015 furent répartis comme suit:

- Dépenses générales (section budgétaire 01.0) : 4.162.608 Euros (une baisse de 17,77 % par rapport à 2014);
- Missions luxembourgeoises à l'étranger (section budgétaire 01.1): 42.361.583 Euros (une hausse de 1,3 % par rapport à 2014);
- Contributions à des organismes internationaux (section budgétaire 01.2): 13.288.460 Euros (une hausse de 2,73 % par rapport à 2014);
- Relations économiques européennes et internationales et autres actions (section budgétaire 01.3): 1.445.000 Euros (une baisse de 32,63 % par rapport à 2014).

Il ressort de ce qui précède que les dépenses générales du Ministère des Affaires étrangères et européennes ont baissé en 2015. Cela s'explique entre autres par le fait que les coûts du fonctionnement du système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère ont été transférés au budget du Centre des technologies de l'information de l'Etat. Les dépenses en relation avec le siège du Luxembourg comme membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui a pris fin en 2014, ont diminué. La légère hausse des dépenses des missions luxembourgeoises s'explique essentiellement par la faiblesse de l'euro, tandis que la baisse de l'assistance technique et économique traduit les efforts du Ministère dans le cadre du budget d'une nouvelle génération.

Le budget de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne a été géré de manière centralisée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes, par l'intermédiaire de la Direction des Finances, à l'exception des dépenses concernant la Police et l'Administration des Bâtiments publics. C'est pourquoi les contacts ont été intensifs entre la Direction des Finances et les ministères et administrations respectifs pour ce qui concerne l'exécution du budget Présidence tout au long de l'année 2015.

Celui-ci s'est présenté sous la forme de quatre articles budgétaires, à savoir : les frais de personnel, les frais de route et de séjour, les dépenses en relation avec l'organisation des réunions et les investissements. La coopération quotidienne entre la Direction des Finances et le Groupe Protocole et Organisation du Ministère, directement impliqué dans l'organisation des événements ministériels, des hauts fonctionnaires et d'experts, a permis un déroulement sans accroc de la procédure d'engagement et d'ordonnancement des dépenses.

Les Directions de la Défense et de la Coopération gèrent leur propre budget sous l'autorité de leur ministre de tutelle respectif. Les moyens financiers furent répartis comme suit en 2015:

- Direction de la Défense : 28.536.648 Euros ;
- Défense nationale : 78.774.910 Euros ;
- Coopération au Développement: 260.288.956 Euros.

Les recettes consulaires

En 2015, les recettes consulaires réalisées par le Ministère des Affaires et européennes se sont élevées à 1.142.047 €, une légère augmentation par rapport à 2014 (+ 2,9%). Elles proviennent pour ainsi dire exclusivement de la fourniture de visas à des ressortissants de pays tiers désirant se rendre au Luxembourg, respectivement dans l'espace Schengen. Comme les années précédentes, les missions diplomatiques à Beijing (48,7 %) et Moscou (19.9 %) récupèrent la plupart de nos recettes consulaires.

1. Beijing : 556.838 € (48,7 %)

2. Moscou :	227.500 € (19,9 %)
3. New Delhi :	101.733 € (8,9 %)
4. Shanghai :	96.222 € (8,4 %)
5. Ankara :	82.068 € (7,1 %)
6. Londres :	24.795 € (2,1 %)
7. Abu Dhabi :	22.595 €
8. Bangkok :	13.013 €
9. Washington :	4.616 €
10. Lisbonne :	2.261 €

Bâtiments

A l'étranger, l'Etat luxembourgeois est propriétaire de 34 immeubles ou appartements abritant des missions diplomatiques ou consulaires. Il loue 21 propriétés pour le besoin de ses missions à l'étranger.

La rénovation, l'entretien régulier et la mise aux normes sécuritaires du parc immobilier appartenant à l'Etat luxembourgeois à l'étranger, et dans une moindre mesure des propriétés louées, relèvent de la compétence mixte de l'Administration des Bâtiments publics et de la Direction des Finances du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Tout au début de l'année 2015 a démarré la rénovation de la chancellerie à Rome, rénovation qui s'est achevée début juillet. L'aménagement d'un nouveau guichet consulaire, la construction d'une nouvelle entrée pour le public ainsi que certains réaménagements au 1^{er} et 2^{ème} étage du bâtiment ont fait partie des travaux.

A Prague, la toiture de la résidence a connu des travaux d'étanchéité et d'assainissement, suite à des infiltrations au niveau de la terrasse. Ces travaux se sont déroulés sur plusieurs semaines pour se terminer en fin d'année.

Une nouvelle chaudière a été commandée en fin d'année pour la résidence à Madrid. Le remplacement se fera au printemps 2016, lorsque les températures seront plus clémentes.

En 2015, les travaux d'entretien et de rénovation à Paris se sont poursuivis, notamment la mise en conformité de l'électricité à la chancellerie et l'achèvement des travaux au sous-sol de la résidence.

A New-York, le projet de remise en état pluriannuel de la chancellerie est maintenu. Le remplacement de la climatisation s'est fait en 2015 et il s'agira maintenant de s'attaquer à la rénovation d'un certain nombre d'éléments des alentours extérieurs de la chancellerie. Des problèmes d'humidité ont été constatés dans le sous-sol de sorte qu'une intervention plus substantielle sera sans doute nécessaire dans le courant de 2016. Il en est de même pour l'aménagement du guichet consulaire dont l'état laisse à désirer et qui devra être mis aux normes en vigueur en la matière.

Les travaux de rénovation de la résidence à Copenhague, exécutés en 2013 et 2014, ont été inutilement prolongés sur 2015 puisqu'il subsistait des doutes sur une bonne exécution des sols en Terrazzo, notamment quant au choix des matières premières, des machines utilisées ainsi que des questions relatives à la finition. La signature du protocole de remise du bâtiment fin mars 2015 a officiellement mis fin à ces travaux.

Des travaux d'entretien de moindre envergure et des réparations diverses ont, tout au long de 2015, eu lieu dans un certain nombre d'autres missions diplomatiques (Athènes, Berlin, Genève, Londres, Moscou, Tokyo, Washington etc...).

11. Annexe

11.1. Événements marquants impliquant la Direction du Protocole et de la Chancellerie en 2015

Relevé des visites en 2015	
Janvier 2015	
20 et 21.01.2015	Monsieur David LIDINGTON, Ministre d'Etat pour l'Europe du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
26.01.2015	Ministres du Transport allemand, belge, français et néerlandais
29.01.2015	SEM Lubomir ZAORÁLEK, Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque
Février 2015	
01 - 04.02.2015	Sa Toute-Sainteté le Patriarche œcuménique Bartholomée Patriarche Constantinople
09.02.2015	Monsieur Paul MAGNETTE, Ministre-Président de la Région Wallonne

11 – 12.02.2015	S.E.M. Miro CERAR, Premier Ministre de la République de Slovénie
12.02.2015	Madame Eveline WIDMER-SCHLUMPF, Ministre des Finances de la Confédération suisse
13 – 14.02.2015	S.E.M. Mahmoud ABBAS, Président de Palestine
13.02.2015	S.E.M. Taavi RÕIVAS, Premier Ministre de la République d'Estonie
19.02.2015	11 ^e Commission de partenariat / Luxembourg – Nicaragua
24 – 26.02.2015	Monsieur Jens BÖHRNSEN, Président du Sénat et Maire de la ville de Brême
26.02.2015	Madame Cecilia MALMSTRÖM, Commissaire européen pour le commerce
26.02.2015	S.E.Mme Simonetta SOMMARUGA, Présidente de la Confédération suisse
Mars 2015	
02 03.03.2015	Monsieur M. LI Yong Directeur général de l'ONUDI

05.03.2015	Signature du PIC III (2015 – 2019) entre le Mali et le Luxembourg
05.03.2015	Monsieur Jörg ASMUSSEN, Secrétaire d'Etat au travail de la République fédérale d'Allemagne
06.03.2015	S.E.M. François Hollande, Président de la République française
10 - 12.03.2015	Visite officielle en République de Cabo Verde
12 - 14.03.2015	S.E.M. Jorge Homero TOLENTINO, Ministre des Affaires extérieures du Cabo Verde
17.03.2015	S.E.M. Chiril GABURICI, Premier ministre de la République de Moldavie
19 - 20.03.2015	Général Patrick de ROUSIERS, Président du Comité militaire de l'UE
23.03.2015	Monsieur Valentin INZKO, Haut-Représentant de la Communauté internationale en Bosnie-Herzégovine
23 - 24.03.2015	Monsieur Alderman Alan YARROW, Lord-maire de la Cité de Londres

23 - 26.03.2015	Séminaire Présidence
25 - 27.03.2015	Monsieur Michel SIDIBÉ, Directeur exécutif de l'ONUSIDA <i>Assises de la Coopération</i>
26 - 27.03.2015	Monsieur Jaime MIRANDA FLAMENCO, Vice-Ministre de la Coopération au Développement de la République d'El Salvador <i>Assises de la Coopération</i>
25- 26.03.2015	Monsieur Michel REVEYRAND-DE MENTHON, Représentant spécial de l'UE pour le Sahel <i>Assises de la Coopération</i>
27.03.2015	Monsieur Ángel GURRÍA, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de Développement économiques (OCDE)
27.03.2015	Madame Ingvild NAESS STUB, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Norvège
27.03.2015	Réunion avec les Ambassadeurs et autres représentants de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique (ASEAN)
Avril 2015	

03.04.2015	Madame Leila SHAHID, Délégué général palestinien
14.04.2015	Cérémonie commémorant le 70e anniversaire du retour d'exil de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte
16.04.2015	Visite de travail d'une Délégation de parlementaires canadiens
17.04.2015	Monsieur Linas LINKEVICIUS, Ministre des Affaires étrangères de la République de Lituanie
20.04.2015	S.E.M. Philip HAMMOND, Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
20.04.2015	Monsieur Pavlo KLIMKIN, Ministre des Affaires étrangères d'Ukraine
23.04.2015	Réunion entre les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et de la Communauté germanophone en Belgique
23.04.2015	S.E.M. Bruno RODRÍGUEZ PARRILLA, Ministre des Relations extérieures de la République de Cuba
27- 28.04.2015	S.E.M. Fatmir BESIMI, Vice-Premier Ministre chargé des Affaires européennes de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine

27.04.2015	Monsieur Jyrki Katainen, Vice-Président de la Commission européenne - chargé des Emplois, de la Croissance, des Investissements et de la Compétitivité
Mai 2015	
04.05.2015	S.E.M. Hashim THAÇI, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Kosovo
05.05.2015	Monsieur Jorge DOMECCQ, Directeur exécutif de l'Agence européenne de défense
05 -06.05.2015	Monsieur Bruno MAÇÃES, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Portugal
06.05.2015	S.E.M. Ivica DAČIČ, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Serbie
08.05.2015	Délégation parlementaire iranienne
08.05.2015	<i>Commémoration du 8 mai 1945</i>
11.05.2015	S.E.M. Didier BURKHALTER, Ministre des Affaires étrangères de la Confédération suisse
12.05.2015	Monsieur Andrus ANSIP, Vice-président de la Commission européenne, Chargé du marché numérique unique

12.05.2015	S.E.Mme Federica MOGHERINI Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, vice-présidente de la Commission
15.05.2015	M. Emilio S. DE QUIROS, President and Chief Executive Officer (PCEO) of the Social Security System (SSS)/Philippines
28.05.2015	<i>Pré-visite pour la visite du collège des Commissaires de l'UE</i>
Juin 2015	
01.06.2015	Madame Meglana KOUNEVA, Vice-Premier ministre chargée des politiques européennes et des questions institutionnelles de Bulgarie
01.06.2015	Monsieur Martin SCHULZ, Président du Parlement européen, accompagné d'une délégation du PE
01-03.06.2015	Monsieur Patrick SCHNIEDER, Président du groupe d'amitié belgo-germano-luxembourgeois au Bundestag
08.06.2015	S.E.Madame Aurelia FRICK, Ministre des Affaires étrangères du Liechtenstein
10.06.2015	Monsieur Harlem DESIR, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes de France

11.06.2015	Colloque scientifique international à l'occasion du 200 ^e anniversaire du Congrès de Vienne
11.06.2015	Madame Catherine DAY, Secrétaire Générale de la Commission européenne et Madame Clara MARTINEZ, Chef de cabinet adjoint du Président de la Commission européenne
15.06.2015	Monsieur Geert BOURGEOIS, Ministre-président flamand
15.06.2015	Monsieur Dimítris AVRAMOPOULOS Commissaire européen aux affaires intérieures
17.06.2015	S.E. Monsieur David CAMERON Premier ministre du Royaume-Uni
17-20.06.2015	Monsieur GUO Gengmao, Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire de Henan
19.06.2015	Madame Christine LAGARDE, Directrice générale du FMI
22.06.2015	Monsieur BAN Ki-moon Secrétaire général de l'ONU
23.06.2015	Fête Nationale

24.-25.06.2015	Monsieur Gunther KRICHBAUM, Président de la Commission des affaires européennes du Bundestag
29.06.2015	Monsieur Fathallah SIJILMASSI, Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée

Juillet 2015	
02.07.2015	S.E. Madame Erna SOLBERG, Premier ministre de Norvège
02.07.2015	Monsieur Valdis DOMBROVSKIS Vice-président de la Commission, Commissaire chargé de l'euro et du dialogue social
02.07.2015	Madame Kristalina GEORGIEVA, Vice-présidente de la Commission, Commissaire chargé du budget et des ressources humaines
03.07.2015	Visite de la Commission européenne
06.07.2015	EUPAN Troika Secretariat Meeting
06.- 07.07.2015	S.E.M. Péter SZIJÁRTÓ, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de Hongrie
09.07.2015	S.E.M. Donald TUSK, Président du Conseil européen

09.06.2015	Monsieur William LACY SWING Directeur général de l'OIM
09.- 10.07.2015	Réunion informelle du groupe de travail télécommunications et société de l'information
09.- 10.07.2015	Programme conjoints JAI
09.- 10.07.2015	Madame Hiroute SELASSIE, Envoyée spéciale de l'ONU pour le Sahel
12.- 14.07.2015	Réunion informelle des Directeurs du Développement rural
23.- 25.07.2015	Coreper I
23.- 25.07.2015	Attachés Environnement
Septembre 2015	
02.-03.09.2015	Monsieur Jens STOLTENBERG, SG OTAN
02.-03.09.2015	Monsieur Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal
02.-03.09.2015	Signature d'un accord de sécurité avec Chypre

09.09.2015	S.E.M. Mark RUTTE, Premier ministre des Pays-Bas
10.09.2015	Monsieur Rudy DEMOTTE, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles
10.09.2015	Monsieur Erik SOLHEIM, Président du Comité d'aide au développement (CAD/OCDE)
10.-11.09.2015	Réunion des ministres de l'Intérieur des pays germanophones d'Europe
17.09.2015	M. Somdy DOUANGDY Vice-ministre du Plan et des Investissements du Laos
22.09.2015	S.E.M. Tshering TOBGAY, Premier ministre du Bhoutan
24-25.09.2015	ECHA – Package III
Octobre 2015	
01.10.2015	Madame Marie-Gabrielle INEICHEN-FLEISCH, Secrétaire d'Etat à l'Economie de la Confédération suisse

10.10.2015	Commémoration nationale
12 - 13.10.2015	M. Vytenis ANDRIUKAITIS, Commissaire en charge de la santé et de la sécurité alimentaire
13.10.2015	Madame Sanja VLAHOVIC, Ministre des Sciences du Monténégro
19.10.2015	Visite de Son Excellence Madame Laura BOLDRINI Présidente de la Chambre des Députés de la République italienne
Novembre 2015	
16.11.2015	M. Andrus ANSIP Vice-président de la Commission européenne en charge du marché unique numérique
19-20.11.2015	S.E.M. Rustam MINNIKHANOV, Président de la République du Tatarstan
19-20.11.2015	M. Peter MAURER, Président du Comité international de la Croix-Rouge
Décembre 2015	

01.12.2015	SEM Shinzō ABE, Premier Ministre du Japon
08.12.2015	M. Karen CHSHMARITIAN, Ministre de l'Économie de la République d'Arménie
9-13.12.2015	M. Hamadou KONATÉ, Ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Reconstruction du Nord de la République du Mali
15.12.2015	Monsieur Dušan VUJOVIĆ, Ministre des Finances de la République de Serbie